


Plan Local d'Urbanisme

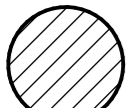
8.2 Servitudes d'utilité publique


autres contraintes et servitudes


Conservation du Patrimoine :


 **AS1** Protection des captages d'eau périmètre rapproché

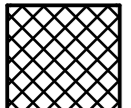
 **AS1** Protection des captages d'eau périmètre éloigné


 **AS1** Protection des captages d'eau sans D.U.P

 **AC1** Monuments historiques classés

 **AC1** Monuments historiques inscrits

 **AC2** Sites naturels et urbains classés

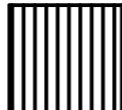
 **AC2** Sites naturels et urbains inscrits

 **JS1** Installations sportives

 **AR6** Abords champ de tir

Risques naturels et technologiques :


PM1 Plan de prévention des risques naturels.
Le périmètre est reporté sur les documents graphiques (5).
Le contenu est annexé au dossier PLU.

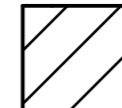
 **PM2** Installation Classée

Salubrité Publique :

 **Int1** Abords cimetières

Utilisation de certaines ressources et équipements :

 **PT1** Centres radio-électriques
Perturbations électro magnétiques

 **PT2** Centres radio-électriques obstacles

 **T1** Voies ferrées

 Parcelles soumises au régime forestier

 **T5** Dégagement aérodrome

 **PT3** Installations de télécommunications

 **EL7** Alignements


 **EL11** Protection des routes express

 **I3** Canalisation gaz


 **I4** Ligne électrique (ligne > 90 kv)

 **I6** Mines et carrières


 Secteur sauvegardé

 Zone d'aménagement concerté


 Zone d'aménagement différé

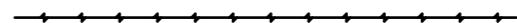
 Programme d'aménagement d'ensemble

 Réserve foncière

 Lotissements

 Droit de préemption urbain

 Droit de préemption urbain renforcé

 Espace naturel sensible

Communauté d'agglomération de Poitiers

T.5 – Protection de la circulation aérienne – servitude de dégagement

Textes législatifs de base.

- Arrêté du 04 août 1983.
- Code de l'aviation civile : art L 281-1 à L 281-4, R 241-1, D 242-1 à D 242-14.

Effets de la servitude et limitations en matière d'occupation et d'utilisation du sol.

Toutes constructions d'obstacles fixes susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne sont interdites.

Ces obstacles doivent demeurer à 15 mètres au dessous de la cote fixée par le plan de dégagement et obtenir pour leur établissement l'autorisation de l'administration.

Caractéristiques et actes qui ont institué cette servitude sur le territoire de la commune.

Communes de Biard - Buxerolles – Chasseneuil-du-Poitou – Fontaine-le-Comte - Migné-Auxances - Poitiers – Vouneuil-sous-Biard

Aérodrome de Poitiers-Biard : arrêté ministériel du 4 août 1983.

Services responsables

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA DEFENSE

- DIRECTION REGIONALE DE L'AVIATION CIVILE SUD-OUEST - BP 116 - 33705 MERIGNAC
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES – 20 RUE DE LA PROVIDENCE - BP 523 – 86020 POITIERS.

Surfaces et obstacles

Les surfaces que les obstacles massifs ne doivent pas dépasser sont figurées par des lignes de niveau dont les cotes sont rattachées au Nivellement Général de la France.

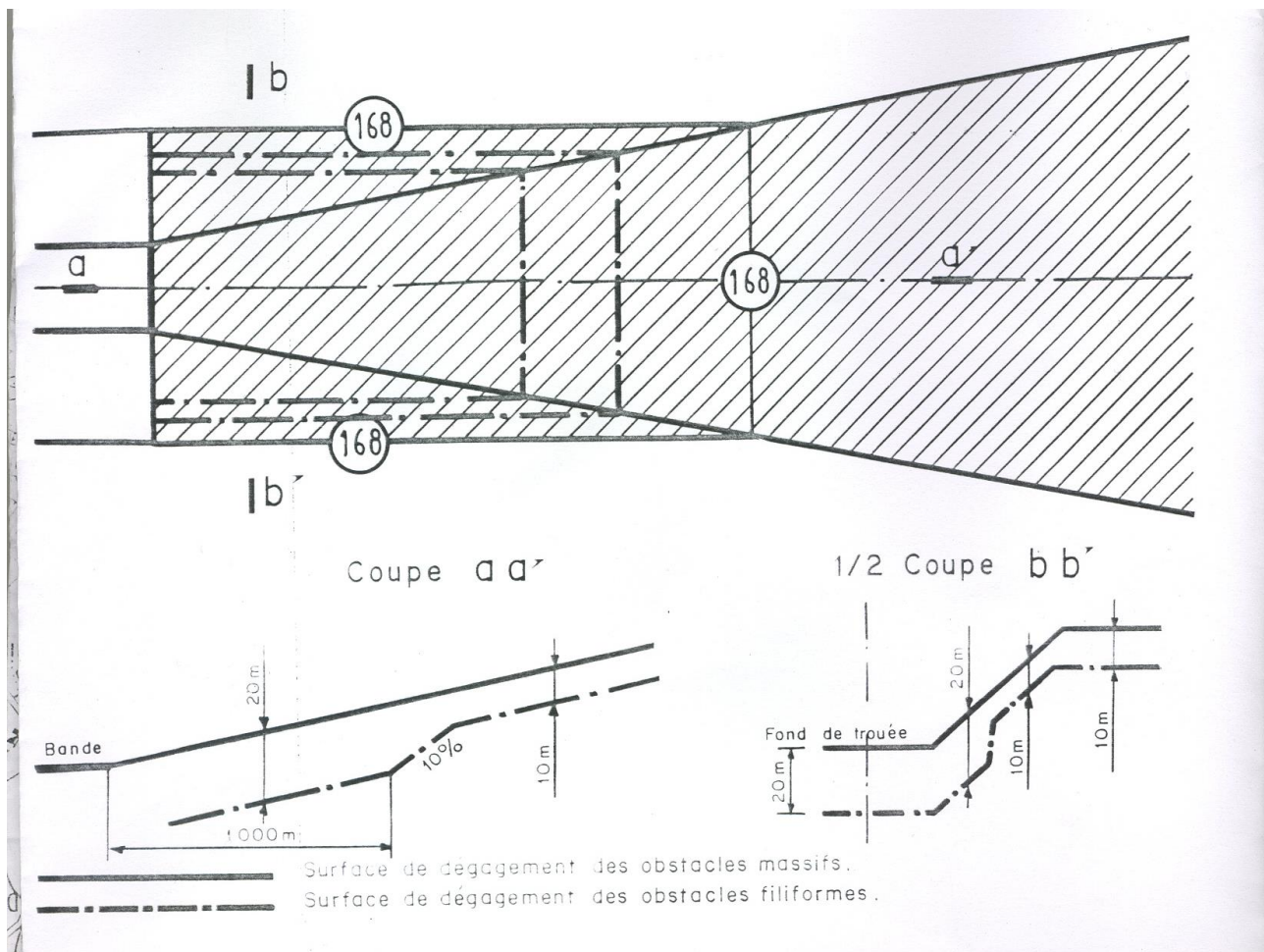
Niveau moyen de l'aérodrome : 123 mètres (cote NGF).

Pour les obstacles minces (pylônes, cheminées, ...) non balisés, les cotes doivent être diminuées de 10 mètres. Les caténaires des lignes ferrées sont assimilés à des obstacles minces non balisés.

Pour les obstacles filiformes (lignes électriques et PTT, câbles de toute nature, ...) balisés ou non, ces cotes doivent être diminuées de 10 mètres. Cette marge de 10 mètres est portée à 20 mètres sur les 1.000 premiers mètres de la trouée (voir croquis).

Les marges de sécurité ne sont pas applicables aux obstacles minces et filiformes s'ils sont :

- défilés par des obstacles massifs,
- situés sous les servitudes particulières définies ci-après.

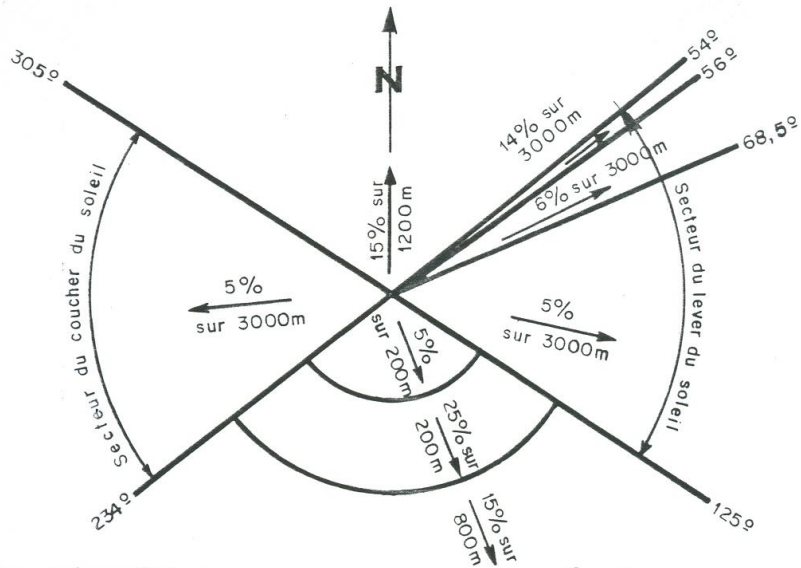


TROUÉE (Zone couverte de hachures)

Servitudes particulières

A – Héliographe :

$x = 444646,79 - y = 178071,47 - z = 118,95\text{m N.G.F}$

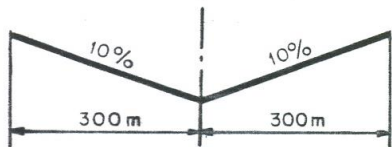


B - Pylône anémométrique

X = 444 595 , 95
 Y = 177 986 , 45
 Z = 118,47m N.G.F.

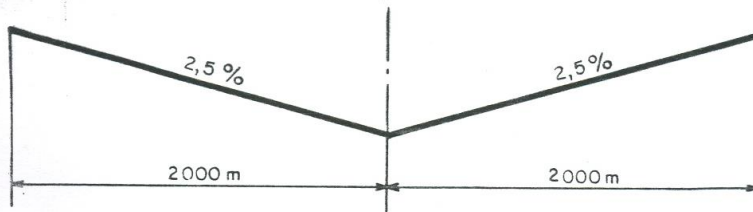
C - Parc aux instruments

Z = 116,93m N.G.F.

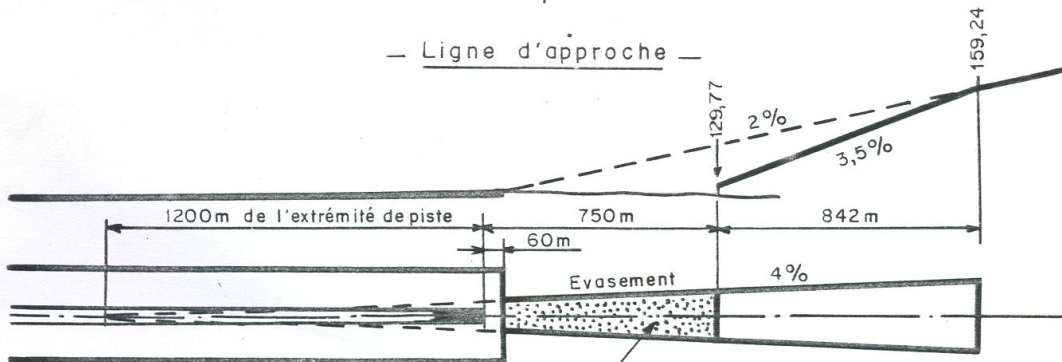


D - Phare d'identification

Z = 133,96m N.G.F.



- Ligne d'approche -



Zone où la hauteur des obstacles est limitée à 0,50 mètre au-dessous de la ligne des feux.

ANNEXE 4

LISTE DES IGP/AOC/AOP

ANNEXE 5

DONNES METEOROLOGIQUES



FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1981–2010 et records

POITIERS–BIARD (86)

Indicatif : 86027001, alt : 123m, lat : 46°35'36"N, lon : 00°18'48"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
La température la plus élevée (°C)													
												Records établis sur la période du 01–05–1921 au 04–11–2018	
	17.7	21.8	25.1	29.3	33.6	38	40.8	39.6	34.8	30.9	22.9	19	40.8
Date	15–1975	20–1998	25–1955	30–2005	24–1922	22–2003	27–1947	06–2003	01–1961	04–1921	08–2015	07–2000	1947
Température maximale (moyenne en °C)													
	7.8	9.3	12.9	15.5	19.5	23.2	25.8	25.7	22.2	17.4	11.5	8.2	16.6
Température moyenne (moyenne en °C)													
	4.7	5.3	8	10.2	14	17.3	19.6	19.4	16.3	12.8	7.8	5.1	11.7
Température minimale (moyenne en °C)													
	1.5	1.3	3.1	4.9	8.6	11.5	13.4	13.1	10.4	8.2	4	2	6.9
La température la plus basse (°C)													
												Records établis sur la période du 01–05–1921 au 04–11–2018	
	–17.9	–17.3	–13.1	–5.6	–2.7	0.8	1.5	0.8	0.8	–6.5	–10	–16.5	–17.9
Date	16–1985	14–1929	01–2005	04–1996	01–1945	05–1935	09–1935	15–1935	25–2002	30–1997	24–1998	31–1985	1985
Nombre moyen de jours avec													
Tx >= 30°C	0.2	2.3	5.2	5.1	1.0	.	.	.	13.8
Tx >= 25°C	.	.	.	0.6	4.1	9.6	16.6	16.0	6.8	1.1	.	.	54.8
Tx <= 0°C	2.0	0.8	0.0	0.2	1.0	.	4.0
Tn <= 0°C	11.9	12.1	8.2	2.5	0.1	1.2	6.3	11.1	53.3
Tn <= –5°C	3.0	2.4	0.7	0.1	0.1	1.1	2.0	9.3
Tn <= –10°C	0.7	0.2	0.0	0.1	0.2	1.1
Tn : Température minimale, Tx : Température maximale													
La hauteur quotidienne maximale de précipitations (mm)													
												Records établis sur la période du 01–05–1921 au 04–11–2018	
	37.6	29	37.3	41.3	92.3	70.6	60	70.2	48.9	57.6	51.3	54.3	92.3
Date	02–1961	21–1955	15–1930	28–2012	02–2011	08–1949	14–1935	31–2015	09–1973	28–1960	08–1925	28–1947	2011
Hauteur de précipitations (moyenne en mm)													
	61.8	46.2	47.4	56.1	62.6	51.5	50.5	41.2	51.1	75.6	72.8	68.8	685.6
Nombre moyen de jours avec													
Rr >= 1 mm	10.5	8.9	8.9	10.1	10.7	7.6	7.1	6.2	6.9	10.5	11.2	10.7	109.3
Rr >= 5 mm	4.3	2.9	3.1	3.9	4.4	3.3	3.1	2.9	3.4	4.8	4.9	5.0	45.9
Rr >= 10 mm	1.6	1.3	1.2	1.5	1.5	1.3	1.8	1.3	1.8	2.3	2.1	2.0	19.7
Rr : Hauteur quotidienne de précipitations													

FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1981–2010 et records

POITIERS–BIARD (86)

Indicatif : 86027001, alt : 123m, lat : 46°35'36"N, lon : 00°18'48"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Degrés Jours Unifiés (moyenne en °C)													
	413.5	358.7	310.5	234.1	127.8	51.8	16.6	17.9	68.5	164.8	307.4	400.5	2472.1
Rayonnement global (moyenne en J/cm ²) Données non disponibles													
Durée d'insolation (moyenne en heures)													
	69.7	96.1	153.8	174.6	206.5	232.9	242.7	241.8	194.2	128.8	82.6	65.2	1888.8
Nombre moyen de jours avec fraction d'insolation													
= 0 %	10.6	7.0	4.0	2.9	1.9	1.2	0.5	0.9	1.6	4.2	8.4	11.6	54.4
<= 20 %	18.9	13.6	11.2	9.0	8.3	6.6	5.1	5.2	6.4	12.2	16.4	19.1	131.6
>= 80 %	3.2	4.1	6.7	5.8	5.5	6.7	7.1	9.6	9.0	4.8	3.8	3.4	69.5
Evapotranspiration potentielle (ETP Penman moyenne en mm)													
	12.1	22.1	53.1	79.5	110.4	132.5	141.9	126.1	76.1	39.3	14.5	9.8	817.4
La rafale maximale de vent (m/s) Records établis sur la période du 01–01–1981 au 04–11–2018													
	32	34.4	30.6	25.5	29.1	28	36.2	30	28	30	29	39	39.0
Date	25–1988	10–2009	06–2017	09–2013	26–2018	07–1987	27–2013	08–1992	07–1995	24–2006	26–1983	27–1999	1999
Vitesse du vent moyenné sur 10 mn (moyenne en m/s)													
	4.2	4	4	4	3.5	3.4	3.5	3.2	3.2	3.5	3.7	4	3.7
Nombre moyen de jours avec rafales													
>= 16 m/s	5.5	4.6	5.1	4.0	2.8	2.3	2.2	1.3	2.0	3.5	3.5	4.8	41.6
>= 28 m/s	0.2	0.1	.	.	.	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.7
16 m/s = 58 km/h, 28 m/s = 100 km/h													
Nombre moyen de jours avec brouillard / orage / grêle / neige Données non disponibles													

- : donnée manquante

. : donnée égale à 0

Ces statistiques sont établies sur la période 1981–2010 sauf pour les paramètres suivants : insolation (1991–2010), ETP (2001–2010).



DUREES DE RETOUR DE FORTES PRECIPITATIONS

Episode : 1 heure – Méthode GEV Locale–Régionale

Statistiques sur la période 1982–2016

POITIERS–BIARD (86)

Indicatif : 86027001, alt : 123 m., lat : 46°35'36"N, lon : 00°18'48"E

L'échantillon des fortes pluies ayant servi à ajuster les paramètres de la loi Locale–Régionale GEV :

– contient **287** valeurs **maximales annuelles**

– provient également des **15** stations : **86294003 (VOUILLE)**, **86058001 (CHAPELLE–MOULIE)**, **86146001 (MARIGNY_BRIZAY)**, **86021002 (BENASSAY_SAPC)**, **86174001 (NAINTRE)**, **86096001 (DOUSSAY)**, **86272002 (THURE)**, **79326004 (THENEZAY_STNA)**, **86009001 (ARCHIGNY)**, **86097001 (LA_FERRIERE_AIR)**, **86149001 (MARTAIZE)**, **79253002 (LA_TOUCHE_STNA)**, **86092002 (DANGE–FLEAU)**, **79202003 (PARTHENAY_SAPC)**, **86078002 (CIVRAY)** situées sur un rayon de 48.3 km

Durée de retour	Hauteur estimée	Intervalle de confiance à 70 %	
5 ans	25.6 mm	23.6 mm	27.7 mm
10 ans	31.0 mm	28.6 mm	34.0 mm
20 ans	36.8 mm	33.9 mm	40.8 mm
30 ans	40.3 mm	37.3 mm	45.2 mm
50 ans	44.9 mm	41.5 mm	51.2 mm
75 ans	48.8 mm	45.1 mm	56.2 mm
100 ans	51.7 mm	47.7 mm	60.1 mm

Paramètre de forme $k = -0.12$

Paramètre d'échelle = 5.79 Paramètre de localisation = 16.06

VALEURS MAXIMALES DE L'ECHANTILLON TRAITE

Station	Hauteur observée	Date
86027001 (POITIERS–BIARD)	81.1 mm	02/05/2011
86294003 (VOUILLE)	57.0 mm	02/07/1998
86027001 (POITIERS–BIARD)	50.4 mm	31/08/2015
86058001 (CHAPELLE–MOULIE)	48.0 mm	29/08/2001
86009001 (ARCHIGNY)	47.0 mm	25/08/2011

* Les précipitations en 1 heure sont issues de mesures de l'intensité des précipitations par pas de 6 minutes et sont décomptées sur 24 heures glissantes.

DUREES DE RETOUR DE FORTES PRECIPITATIONS

Episode : 1 heure – Méthode GEV Locale–Régionale

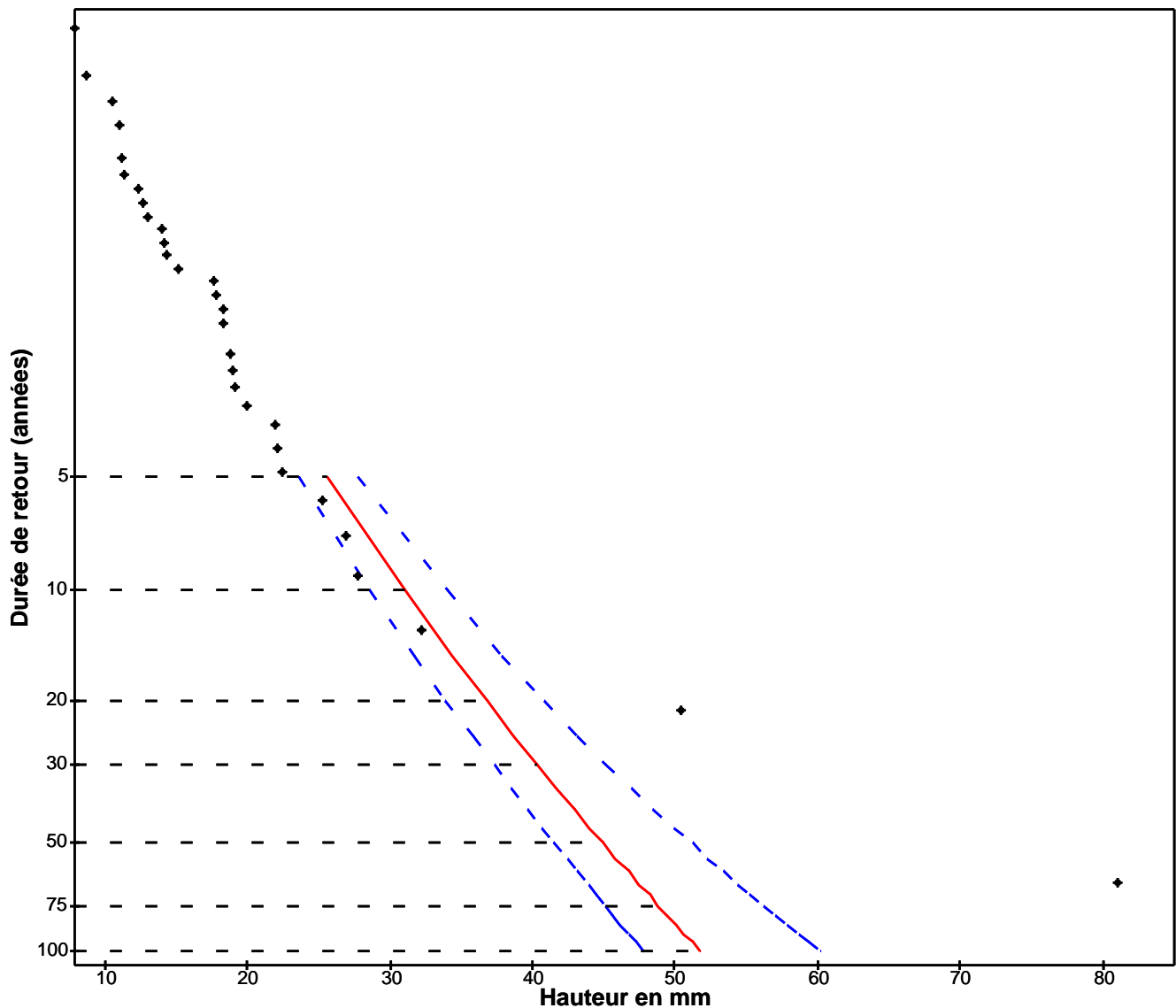
Statistiques sur la période 1982–2016

POITIERS–BIARD (86)

Indicatif : 86027001, alt : 123 m., lat : 46°35'36"N, lon : 00°18'48"E

GRAPHIQUE D'AJUSTEMENT

La droite donne la hauteur de précipitations estimée pour une durée de retour exprimée en années.
 Les observations sont pointées. L'intervalle de confiance à 70 % est représenté en pointillés.



N.B. : La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues, en l'état ou sous forme de produits dérivés, est strictement interdite sans l'accord de Météo-France



NORMALES DE ROSE DE VENT

Vent horaire à 10 mètres, moyenné sur 10 mn

Période 1991-2010

171746

POITIERS-BIARD (86)

Indicatif : 86027001, alt : 123 m., lat : 46°35'36"N, lon : 00°18'48"E

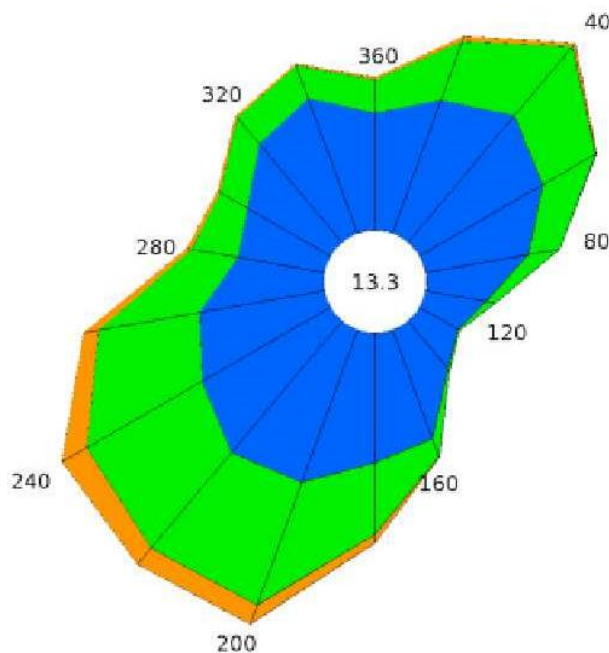
Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

Valeurs trihoraires entre 0h00 et 21h00, heure UTC

Tableau de répartition

Nombre de cas étudiés : 58440

Manquants : 23

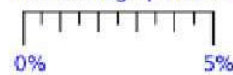


Dir.	[1.5;4.5 [[4.5;8.0 [> 8.0 m/s	Total
20	3.7	1.6	0.1	5.5
40	4.4	2.4	0.1	6.8
60	3.7	1.6	+	5.4
80	2.7	0.9	0.0	3.6
100	1.8	0.3	0.0	1.9
120	1.2	+	0.0	1.2
140	1.6	+	0.0	1.7
160	3.0	0.5	+	3.6
180	3.4	1.9	0.2	5.5
200	4.3	3.5	0.5	8.3
220	4.5	3.3	0.6	8.4
240	3.9	3.5	0.8	8.2
260	3.3	2.7	0.4	6.4
280	2.3	1.2	0.1	3.7
300	2.5	0.8	+	3.4
320	3.4	0.9	+	4.4
340	3.8	0.9	+	4.8
360	3.1	0.9	+	4.0
Total	56.5	27.1	3.1	86.7
[0;1.5 [13.3

Groupes de vitesses (m/s)



Pourcentage par direction



Dir. : Direction d'où vient le vent en rose de 360° : 90° = Est, 180° = Sud, 270° = Ouest, 360° = Nord
le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0.1%

ANNEXE 6

FICHES DESCRIPTIVES DES ZONES NATURELLES REMARQUABLES



znief

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/540003360>



ROCHERS DU PORTEAU (Identifiant national : 540003360)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000164)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Y.BARON, - 540003360, ROCHERS DU PORTEAU. - INPN, SPN-MNHN Paris, 16P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/540003360.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes

Rédacteur(s) : Y.BARON

Centroïde calculé : 446955°-2179628°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/03/2002

Date actuelle d'avis CSRPN : 20/03/2002

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	16
9. SOURCES	16

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Vienne
- Commune : Poitiers (INSEE : 86194)

1.2 Superficie

9,54 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 72
Maximale (mètre): 105

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Falaises calcaires, micro-pelouses enclavées et fragments de chênaie pubescente.

INTERET BOTANIQUE :

Pré-bois mixte Chêne pubescent-Chêne vert, celui-ci en limite nord, accompagné de quelques alaternes. Parmi les herbacées, *Geranium sanguineum* (très belle station) et *Euphorbia seguieriana*, toutes deux peu communes dans la région. Alaterne et *Geranium* attestés en 1842 (51) et 1901 (52) mais non le Chêne vert sûrement très ancien ici également (depuis la période xérothermique ?).

Appauvrissement de la flore constaté depuis le début du XXème siècle (*Sedum ochroleucum*, *Crucianella angustifolia*, *Phelippaea ramosa*, *Chrysanthemum corymbosum*, orchidées non revues (01)), envahissement de marronniers, thuyas, iris depuis le haut (zone pavillonnaire), rudéralisation le long de la N 10 (*Robinia*, *Ailanthus*, *sycomores*, orties, Gaillet gratteron, byrone ...) et d'une canalisation d'égoûts. Traitement herbicide le long de la N 10 en 1979.

Ensemble isolé (ZNIEFF de pelouses calcaires les plus proches : n°176 et 199, à plus de 2 Km).

INTERET FAUNISTIQUE :

Présence - confirmée en 1983 - du scorpion méridional *Euscorpius flavicaudis*, sans doute proche de sa limite nord.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site classé selon la loi de 1930

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

Alpinisme, escalier (+08 et 12 en périphérie).

1.6.3 Géomorphologie

- Falaise continentale

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none">- Ecologique- Faunistique- Autre Faune (préciser)- Floristique- Phanérogames	<ul style="list-style-type: none">- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	<ul style="list-style-type: none">- Géomorphologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Entité bien délimitée (falaise de calcaire bathonien à modelé sculptural, coteaux abrupts), entre plateau urbanisé et N 10 en bas, station-service et urbanisation diffuse au sud, et parc boisé au nord, où les falaises se réduisent.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Oiseaux - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Autre Faunes 		<ul style="list-style-type: none"> - Phanérogames

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<p style="text-align: center;">34.1 <i>Pelouses pionnières médio-européennes</i></p>			10	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.3 <i>Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes</i>			35	
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>			25	
	41.7 <i>Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes</i>			15	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i>			15	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.1 <i>Villes</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Arachnides	2128	<i>Euscorpis flavicaudis</i> (De Geer, 1778)		Reproduction indéterminée	Informateur : Y.BARON				
Phanérogames	87636	<i>Campanula erinus</i> L., 1753	<i>Campanule érinus</i> , <i>Campanule à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON	Faible			1973
	91035	<i>Chrysanthemum corymbosum</i> L., 1753	<i>Tanaisie en corymbe</i> , <i>Marguerite en corymbes</i> , <i>Chrysanthème en corymbe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	93295	<i>Crucianella angustifolia</i> L., 1753	<i>Crucianelle à larges feuilles</i> , <i>Crucianelle à feuilles étroites</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	100149	<i>Geranium sanguineum</i> L., 1753	<i>Géranium sanguin</i> , <i>Sanguinaire</i> , <i>Herbe à becquet</i> , <i>Bec de grue</i> ,	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON	Fort			1942 - 2000
	107851	<i>Melica ciliata</i> L., 1753	<i>Mélique ciliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	113129	<i>Phelpaia ramosa</i> (L.) C.A.Mey., 1831	<i>Orobanche rameuse</i> , <i>Orobanche ramifiée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	116704	<i>Quercus ilex</i> L., 1753	<i>Chêne vert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON	Fort			
	117526	<i>Rhamnus alaternus</i> L., 1753	<i>Nerprun Alaterne</i> , <i>Alaterne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON	Faible		10	1942 - 2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122118	<i>Sedum anopetalum</i> DC., 1808	Orpin à pétales droits	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	79783	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	79908	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	81294	<i>Alliaria officinalis</i> Andr. ex M.Bieb., 1819	Alliaire, Herbe aux aulx	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	81888	<i>Alyssum calycinum</i> L., 1763	Alysson à calice persistant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	82451	<i>Andropogon ischaemum</i> L., 1753	Barbon pied-de-poule, Bothriochloa Ischème	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	82952	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	83332	<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop., 1772	Arabette poilue, Arabette hérissée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	83653	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	83912	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) <i>P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819</i>	<i>Fromental élevé,</i> <i>Ray-grass français</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	85208	<i>Avena barbata</i> <i>Pott ex Link, 1799</i>	<i>Avoine barbue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	86289	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) <i>P.Beauv., 1812</i>	<i>Brachypode penné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	86601	<i>Bromus erectus</i> <i>Huds., 1762</i>	<i>Brome érigé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	86668	<i>Bromus madritensis</i> <i>L., 1755</i>	<i>Brome de Madrid</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	86828	<i>Bryonia dioica</i> <i>Jacq., 1774</i>	<i>Racine-vierge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	87329	<i>Calamintha acinos</i> <i>(L.) Clairv., 1811</i>	<i>Calament acinos,</i> <i>Thym basilic,</i> <i>Clinopode des champs,</i> <i>Petit Basilic</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	87742	<i>Campanula trachelium</i> L., 1753	<i>Campanule gantelée,</i> <i>Ortie bleue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	90669	<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	<i>Grande chéridoine,</i> <i>Herbe à la verrue, Éclair</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	90905	<i>Chlora perfoliata</i> <i>(L.) L., 1767</i>	<i>Chlorette,</i> <i>Chlore perfoliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	91886	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	<i>Clématite des haies,</i> <i>Herbe aux gueux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92527	<i>Coronilla minima</i> L., 1756	<i>Coronille naine, Coronille mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	92606	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	<i>Noisetier, Avelinier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	94207	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	<i>Dactyle aggloméré, Pied-de-poule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	94716	<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	<i>Oeillet des Chartreux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	94798	<i>Dianthus prolifer</i> L., 1754	<i>Œillet de Nanteuil</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	95136	<i>Diploxys tenuifolia</i> (L.) DC., 1821	<i>Diploxys vulgaire, Roquette jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	97141	<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	<i>Chardon Roland, Panicaut champêtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	97660	<i>Euphorbia seguieriana</i> Neck., 1770	<i>Euphorbe de Séguier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	98425	<i>Festuca ovina</i> L., 1753	<i>Fétuque des moutons</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	98750	<i>Foeniculum dulce</i> Mill., 1768		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	99373	<i>Galium aparine</i> L., 1753	<i>Gaillet gratteron, Herbe collante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	99511	<i>Galium pumilum</i> Murray, 1770	<i>Gaillet rude</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	100052	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	<i>Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	100132	<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	<i>Géranium pourpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	100142	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	<i>Herbe à Robert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	100144	<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	<i>Géranium à feuilles rondes, Mauvette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	100357	<i>Globularia willkommii</i> Nyman, 1855	<i>Globulaire commune, Globulaire vulgaire, Globulaire ponctuée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	<i>Lierre grimpant, Herbe de saint Jean</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	100983	<i>Helianthemum salicifolium</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème à feuilles de saule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	102352	<i>Hieracium pilosella</i> L., 1753	<i>Piloselle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102842	<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	<i>Hippocrepis à toupet, Fer-à-cheval</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	102974	<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	<i>Orge sauvage, Orge Queue-de-rat</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	103031	<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	<i>Houblon grimpant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	103316	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	<i>Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	104982	<i>Lappa minor</i> Hill, 1762	<i>Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	105502	<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	<i>Liondent hispide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	106288	<i>Linum catharticum</i> L., 1753	<i>Lin purgatif</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	106346	<i>Linum tenuifolium</i> L., 1753	<i>Lin à feuilles menues, Lin à petites feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	106623	<i>Loroglossum hircinum</i> (L.) Rich., 1817	<i>Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	107397	<i>Marrubium vulgare</i> L., 1753	<i>Marrube commun, Marrube vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	107574	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	<i>Luzerne tachetée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107649	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	<i>Luzerne lupuline, Minette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	159729	<i>Medicago orbicularis</i> (L.) Krock.	<i>Luzerne orbiculaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	108308	<i>Mentha x rotundifolia</i> (L.) Huds., 1762	<i>Menthe du Nil</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	108620	<i>Minuartia tenuifolia</i> (L.) Hiern, 1899	<i>Minuartie à petites feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	111289	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	<i>Origan commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	112413	<i>Parietaria officinalis</i> L., 1753	<i>Pariétaire officinale, Herbe à bouteille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	113183	<i>Phleum boehmeri</i> Wibel, 1799	<i>Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	114114	<i>Poa annua</i> L., 1753	<i>Pâturin annuel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	114136	<i>Poa bulbosa</i> L., 1753	<i>Pâturin bulbeux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	114332	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	<i>Pâturin des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	114416	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	<i>Pâturin commun, Gazon d'Angleterre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115672	<i>Potentilla tabernaemontani</i> Asch., 1891	<i>Potentille de Tabernaemontanus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	115789	<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	<i>Pimprenelle à fruits réticulés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	116712	<i>Quercus lanuginosa</i> (Lam.) Thuill., 1799	<i>Chêne pubescent</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	117860	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	<i>Robinier faux-acacia, Carouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	119373	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	<i>Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	120700	<i>Salvia verbenaca</i> L., 1753	<i>Sauge fausse-verveine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	121334	<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	<i>Scabieuse colombarie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	121876	<i>Scleropoa rigida</i> (L.) Griseb., 1846	<i>Pâturin rigide, Desmazérie rigide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	122101	<i>Sedum acre</i> L., 1753	<i>Poivre de muraille, Orpin acre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	122106	<i>Sedum album</i> L., 1753	<i>Orpin blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	123037	<i>Seseli montanum</i> L., 1753	<i>Séséli des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	123568	<i>Silene nutans</i> L., 1753	<i>Silène nutans, Silène penché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	123713	<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	<i>Moutarde des champs, Raveluche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	123863	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	<i>Herbe aux chantres, Sisymbre officinal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	124805	<i>Stachys recta</i> L., 1767	<i>Épiaire droite</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit-chêne, Chênette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	126008	<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	<i>Germandrée des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	126573	<i>Thymus serpyllum</i> L., 1753	<i>Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	127259	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	<i>Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	159879	<i>Ulmus campestris sensu 1</i>	<i>Petit orme, Orme cilié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	128268	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	<i>Ortie dioïque, Grande ortie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	128801	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	<i>Véronique des champs, Velvete sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	<i>Véronique de Perse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Angiospermes	94716	<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
87636 <i>Campanula erinus</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
91035 <i>Chrysanthemum corymbosum</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
93295 <i>Crucianella angustifolia</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
100149 <i>Geranium sanguineum</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
113129 <i>Phelypaea ramosa</i> (L.) C.A.Mey., 1831		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
116704 <i>Quercus ilex</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
117526 <i>Rhamnus alaternus</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
122118 <i>Sedum anopetalum</i> DC., 1808		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DELASTRE C.L.	1842	Flore de la Vienne
	SOUICHE B.	1901	Flore du Haut-Poitou
Informateur	A.BARBIER		
	Y.BARON		



VALLEE DES BUIS (Identifiant national : 540003372)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000176)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Y.BARON, .- 540003372, VALLEE DES BUIS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 17P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540003372.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes

Rédacteur(s) :Y.BARON

Centroïde calculé : 449590°-2182011°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/03/2002

Date actuelle d'avis CSRPN : 20/03/2002

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	16
9. SOURCES	17

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Vienne
- Commune : Poitiers (INSEE : 86194)
- Commune : Montamisé (INSEE : 86163)
- Commune : Buxerolles (INSEE : 86041)
- Commune : Chasseneuil-du-Poitou (INSEE : 86062)

1.2 Superficie

202,14 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 72
Maximale (mètre): 102

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [540003373](#) - VALLEE D'ENSOULESSE (Type 1) (Id reg. : 00000177)
- Id nat. : [540003395](#) - COTEAUX DE CHAUSSAC (Type 1) (Id reg. : 08840199)

1.5 Commentaire général

Pelouses, fourrés et bosquets xérophiiles calcicoles.

INTERET BOTANIQUE :

Ce site caractéristique des paysages karstiques de la campagne poitevine abrite un lot de phanérogames d'intérêt patrimonial : *Astragalus monspessulanus* (espèce protégée en limite nord de l'aire continue), *Sesleria albicans* (montagnarde dans l'une de ses 3 stations départementales), *Prunella grandiflora*, *Ononis striata*, *Thalictrum minus*, *Linum salsoloides*, *Euphorbia seguieriana*, *Aceras anthropophora*, *Ophrys insectifera*, *Isatis tinctoria*, *Veronica austriaca ssp.vahlia* etc.

Ignoré (?) par les anciens botanistes, ce site est menacé par la proximité de la zone urbaine, traversé par la liaison nord et par 2 lignes électriques (MT et HT). Les dégradations s'étendent : terrain de moto-cross, emprises de pylônes (l'un d'eux sur la colonie d'astragale !), traces de tout-terrain diffus, dépôt d'ordures clandestin en bord d'emprise.

La municipalité envisage une prise en compte (avec achat) au titre "d'aménités" et de patrimoine naturel.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Nidification de la Locustelle tachetée, espèce rare en POITOU-CHARENTES.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

Moto-cross, tout-terrain.

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière et lac souterrains
- Vallée
- Coteau, cuesta

Commentaire sur la géomorphologie

Vallée sèche.

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Ecologique
- Faunistique
- Oiseaux
- Floristique
- Phanérogames

Fonctionnels

- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

Complémentaires

- Géomorphologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La vallée sèche est une entité bien définie, dont les lignes de crête marquent les limites par rapport aux cultures des plateaux. Les versants sont occupés par des pelouses calcaires et des boisements, le thalweg étant le plus souvent dévolu aux cultures (quelques messicoles rares y ont parfois été vues : *Caucalis platycarpus* (1979, 01), *Coronilla scorpioides* (1979, 01 et 1991, 02). Le site botanique majeur se localise au centre de la partie sud de la voie romaine, mais les autres pelouses calcaires ne sont pas dépourvues d'intérêt.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Transport d'énergie	Intérieur	Indéterminé	Réel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues		- Oiseaux	- Phanérogames
- Amphibiens			
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.1 <i>Pelouses pionnières médio-européennes</i>				
	34.3 <i>Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes</i>				
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>				
	41.7 <i>Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i>				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 <i>Cultures</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Autres	89386	<i>Caucalis daucoides</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : Y.BARON				1979
Oiseaux	4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	<i>Locustelle tachetée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
Phanérogames	84869	<i>Astragalus monspessulanus</i> L., 1753	<i>Astragale de Montpellier, Esparcette bâtarde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON		20	50	
	92536	<i>Coronilla scorpioides</i> (L.) W.D.J.Koch, 1837	<i>Coronille scorpion</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				1979 - 1991
	103817	<i>Isatis tinctoria</i> L., 1753	<i>Pastel des teinturiers, Herbe de saint Philippe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON	Faible			1979
	106335	<i>Linum salsoloides</i> auct. non Lam., 1792	<i>Lin à feuilles de Salsola</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON	Faible			1979 - 1999
	110237	<i>Ononis striata</i> Gouan, 1773	<i>Bugrane striée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON	Faible			1979 - 1999
	118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	<i>Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	123071	<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard., 1763	<i>Seslérie blanchâtre, Seslérie bleue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL	Fort			1991 - 1999
	125976	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	<i>Germandrée botryde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				1989

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	126159	<i>Thalictrum minus</i> L., 1753	<i>Petit pigamon, Pigamon mineur, Pigamon des dunes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON	Faible			1997
	128975	<i>Veronica prostrata</i> L., 1762	<i>Véronique prostrée, Véronique couchée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Y.BARON	Faible			1983 - 1995

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Autres	89673	<i>Centaurea pratensis</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : Y.BARON				
Oiseaux	4589	<i>Acanthis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Linotte mélodieuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4342	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Mésange à longue queue, Orite à longue queue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	3676	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	<i>Alouette des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit des arbres</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4580	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Verdier d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	3424	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	<i>Pigeon ramier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4503	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	<i>Corneille noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3465	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	<i>Coucou gris</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4686	<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	<i>Bruant proyer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4659	<i>Emberiza cirius</i> Linnaeus, 1758	<i>Bruant zizi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4657	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	<i>Bruant jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4001	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Rougegorge familier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	2669	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	<i>Faucon crécerelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4215	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	<i>Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4013	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	<i>Rossignol philomèle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	3760	<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	<i>Mésange bleue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	3764	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	<i>Mésange charbonnière</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	<i>Pouillot véloce</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4474	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pie bavarde</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL CAUPENNE				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3978	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Accenteur mouchet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4571	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Serin cini</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tourterelle des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4516	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	<i>Étourneau sansonnet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Fauvette à tête noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4252	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	<i>Fauvette grisette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	<i>Merle noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	<i>Grive musicienne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL CAUPENNE				
Phanérogames	79816	<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) W.T.Aiton, 1789	<i>Orchis homme pendu, Acéras homme pendu, Porte-Homme, Pantine, , Homme-pendu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	80978	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	<i>Bugle jaune, Bugle petit-pin, Petite Ivette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	82451	<i>Andropogon ischaemum</i> L., 1753	<i>Barbon pied-de-poule, Bothriochloa Ischème</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	82999	<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	<i>Anthyllide vulnérable, Trèfle des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	83332	<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop., 1772	<i>Arabette poilue, Arabette hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	84306	<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	<i>Herbe à l'esquinancie, Aspérule des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON	Faible			
	85341	<i>Avena pratensis</i> L., 1753	<i>Avoine des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	86289	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Brachypode penné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	86490	<i>Briza media</i> L., 1753	<i>Brize intermédiaire, Amourette commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	86601	<i>Bromus erectus</i> Huds., 1762	<i>Brome érigé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	87329	<i>Calamintha acinos</i> (L.) Clairv., 1811	<i>Calament acinos, Thym basilic, Clinopode des champs, Petit Basilic</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	87336	<i>Calamintha clinopodium</i> Benth., 1834	<i>Sariette commune, Grand Basilic</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	88538	<i>Carex glauca</i> Scop., 1772	<i>Laïche glauque, Langue-de-pic</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	89180	<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	<i>Carlina commune, Chardon doré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	90905	<i>Chlora perfoliata</i> (L.) L., 1767	<i>Chlorette, Chlore perfoliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	91274	<i>Cirsium acaule</i> Scop., 1769	<i>Cirse sans tige</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	92501	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	<i>Cornouiller sanguin, Sanguine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	92527	<i>Coronilla minima</i> L., 1756	<i>Coronille naine, Coronille mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	92546	<i>Coronilla varia</i> L., 1753	<i>Coronille changeante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	92876	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	<i>Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	97141	<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	<i>Chardon Roland, Panicaud champêtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	97490	<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	<i>Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	97660	<i>Euphorbia seguieriana</i> Neck., 1770	<i>Euphorbe de Séguier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	97811	<i>Euphrasia stricta</i> D.Wolff ex J.F.Lehm., 1809	<i>Euphrase raide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	98425	<i>Festuca ovina</i> L., 1753	<i>Fétuque des moutons</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	100045	<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	<i>Géranium des colombes, Pied de pigeon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	100956	<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème jaune, Hélianthème commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	101188	<i>Helleborus foetidus</i> L., 1753	<i>Hellébore fétide, Pied-de-griffon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	102352	<i>Hieracium pilosella</i> L., 1753	<i>Piloselle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	102842	<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	<i>Hippocrepis à toupet, Fer-à-cheval</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	103608	<i>Inula conyza</i> DC., 1836	<i>Inule conyze, Inule squarreuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	104397	<i>Juniperus communis</i> L., 1753	<i>Genévrier commun, Peteron</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	105502	<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	<i>Liondent hispide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	105966	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	<i>Troëne, Raisin de chien</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	106288	<i>Linum catharticum</i> L., 1753	<i>Lin purgatif</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106581	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	106595	<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	107795	<i>Melampyrum pratense</i> L., 1753	Mélampyre des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	110211	<i>Ononis natrix</i> L., 1753	Bugrane jaune, Bugrane fétide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	Ophrys mouche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	110477	<i>Ophrys sphegodes</i> Mill., 1768	Ophrys abeille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	111289	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	113389	<i>Phyteuma orbiculare</i> L., 1753	Raiponce orbiculaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	113596	<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Petit boucage, Persil de Bouc	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	114595	<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753	Polygala commun, Polygala vulgaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	116054	<i>Prunus cerasus</i> L., 1753	Cerisier acide, Griottier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116142	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	117986	<i>Rosa agrestis</i> Savi, 1798	Rosier des haies, Églantier agreste	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON	Faible			
	118073	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	118752	<i>Rosa x nitidula</i> Besser, 1815	Rosier luisant	Reproduction indéterminée	Informateur : Y.BARON	Faible			
	118916	<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	120685	<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	123037	<i>Seseli montanum</i> L., 1753	Séséli des montagnes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	124805	<i>Stachys recta</i> L., 1767	Épiaire droite	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne, Chênette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	127660	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Trisète commune, Avoine dorée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	129083	<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				
	129482	<i>Vincetoxicum officinale</i> Moench, 1794	Dompte-venin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Y.BARON				

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	2669	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3424	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3465	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3676	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3764	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3978	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4001	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4013	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4215	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4252	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4342	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4571	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4580	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	4657	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4659	<i>Emberiza cirulus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4686	<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
82451 <i>Andropogon ischaemum</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
84306 <i>Asperula cynanchica</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
84869 <i>Astragalus monspessulanus</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
87336 <i>Calamintha clinopodium</i> Benth., 1834		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
91274 <i>Cirsium acaule</i> Scop., 1769		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
92876 <i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
97811 <i>Euphrasia stricta</i> D.Wolff ex J.F.Lehm., 1809		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
102352 <i>Hieracium pilosella</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
103817 <i>Isatis tinctoria</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
104397 <i>Juniperus communis</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
105502 <i>Leontodon hispidus</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
106335 <i>Linum salsoloides</i> auct. non Lam., 1792		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
110237 <i>Ononis striata</i> Gouan, 1773		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
113596 <i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
117986 <i>Rosa agrestis</i> Savi, 1798		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
118073 <i>Rosa canina</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON
123071 <i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard., 1763		Reproduction certaine ou probable	Informateur PATRICK GATIGNOL

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
126159 <i>Thalictrum minus</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Y.BARON

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BARON Y.	1999	Compte rendu de la sortie botanique du 6 juin 1998 dans les vallées sèches du nord de Poitiers. Bull.SBCO n°30, pp.263-264.
	SOUCHE B.	1901	Flore du Haut-Poitou
Informateur	MICHEL CAUPENNE		
	PATRICK GATIGNOL		
	Y.BARON		



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5410014 - Forêt de Moulière, landes du Pinail, bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	10
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR5410014

1.3 Appellation du site

Forêt de Moulière, landes du Pinail, bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran

1.4 Date de compilation

30/09/1986

1.5 Date d'actualisation

31/12/2002

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr



1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 06/07/2004

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000235806

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : ,5°

Latitude : 46,65°

2.2 Superficie totale

8142 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
86	Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
86028	BIGNOUX
86032	BONNEUIL-MATOURS
86058	CHAPELLE-MOULIERE (LA)
86095	DISSAY
86135	LINIERS
86163	MONTAMISE
86219	SAINT-CYR
86222	SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX
86298	VOUNEUIL-SUR-VIENNE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A338	Lanius collurio	r	1	5	i	P		D			
B	A379	Emberiza hortulana	c			i	R		D			
B	A381	Emberiza schoeniclus	c		150	i	P		D			
B	A027	Egretta alba	c			i	R		D			
B	A028	Ardea cinerea	r			i	P		D			
B	A030	Ciconia nigra	c			i	R		D			
B	A031	Ciconia ciconia	c			i	R		D			
B	A053	Anas platyrhynchos	p			i	P		D			
B	A072	Pernis apivorus	r	3	10	i	P		C	B	C	B



B	A073	Milvus migrans	r	1	5	i	P		D			
B	A073	Milvus migrans	c	1	10	i	P		D			
B	A074	Milvus milvus	c			i	R		D			
B	A080	Circaetus gallicus	r	1	2	i	P		C	B	C	C
B	A081	Circus aeruginosus	c			i	R		D			
B	A082	Circus cyaneus	p	15	25	i	P		C	B	C	A
B	A084	Circus pygargus	r	10	20	i	P		C	B	C	A
B	A094	Pandion haliaetus	c			i	R		D			
B	A098	Falco columbarius	w	1	5	i	P		D			
B	A103	Falco peregrinus	c			i	V		D			
B	A118	Rallus aquaticus	r	2	2	i	P		D			
B	A118	Rallus aquaticus	c			i	P		D			
B	A123	Gallinula chloropus	r			i	P		D			
B	A127	Grus grus	c			i	R		D			
B	A142	Vanellus vanellus	r			i	P		D			
B	A153	Gallinago gallinago	c			i	R		D			
B	A155	Scolopax rusticola	p			i	P		D			
B	A160	Numenius arquata	c			i	R		D			
B	A162	Tringa totanus	c			i	R		D			
B	A164	Tringa nebularia	c			i	R		D			
B	A168	Actitis hypoleucos	c			i	P		D			
B	A222	Asio flammeus	r			i	R		D			
B	A222	Asio flammeus	c			i	R		D			



B	A224	Caprimulgus europaeus	r	70	80	i	P		C	B	C	B
B	A229	Alcedo atthis	p			i	P		D			
B	A236	Dryocopus martius	r	10	15	i	P		C	B	C	B
B	A238	Dendrocopos medius	p	40	50	i	P		C	A	C	A
B	A255	Anthus campestris	r	1	5	i	P		D			
B	A257	Anthus pratensis	r	10	20	i	P		C	B	B	B
B	A290	Locustella naevia	r	150		i	P		C	B	C	B
B	A302	Sylvia undata	p	130	150	i	P		C	B	C	A

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Buteo buteo			i	P			X		X	
B		Falco tinnunculus			i	P			X		X	
B		Falco subbuteo			i	P						
B		Accipiter gentilis	1	1	i	P						
B		Accipiter nisus			i	P						



B		Columba oenas			i	P			X		X	
B		Streptopelia turtur			i	P			X		X	
B		Otus scops			i	P						
B		Asio otus			i	P			X			
B		Upupa epops			i	P			X		X	
B		Jynx torquilla			i	P						
B		Motacilla flava			i	P			X		X	
B		Lanius excubitor			i	P			X		X	
B		Phoenicurus phoenicurus			i	P			X		X	
B		Saxicola rubetra			i	P			X		X	
B		Oenanthe oenanthe			i	P			X		X	
B		Turdus torquatus			i	P						
B		Turdus iliacus			i	P			X		X	
B		Acrocephalus schoenobaenus			i	P						
B		Acrocephalus scirpaceus			i	P			X		X	
B		Phylloscopus sibilatrix			i	P			X		X	
B		Ficedula hypoleuca			i	P			X		X	
B		Parus ater			i	P			X		X	
B		Carduelis spinus			i	P			X		X	
B		Loxia curvirostra			i	P			X		X	
B		Coccothraustes coccothraustes			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.



- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N14 : Prairies améliorées	1 %
N15 : Autres terres arables	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	45 %
N17 : Forêts de résineux	1 %
N19 : Forêts mixtes	1 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	30 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Important écosystème forestier dominé par *Quercus* sp. (vieilles futaies) et *Pinus* sp. (futaies de 50 ans et plantations récentes). Landes mésophiles à humides sur le secteur nord (landes du Pinail). Massif occupant un plateau interfluvial d'une altitude moyenne de 120 mètres. Sols variés formés d'alluvions quaternaires recouvrant un socle calcaire du Jurassique.

Vulnérabilité :

4.2 Qualité et importance

Site remarquable par l'état de conservation de ses vieux peuplements de chênes, d'une grande richesse avifaunistique, ainsi que par l'étendue et la diversité de ses végétations de landes abritant une forte densité d'espèces d'intérêt communautaire.

Zone de refuge et de réservoir ayant une importance majeure dans la dynamique des populations régionales de certaines espèces communautaires.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
H	D01.02	Routes, autoroutes		O



H	K03.05	Antagonisme avec des espèces introduites		I
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
M	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
M	A08	Fertilisation		B
M	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		O
M	E01.01	Urbanisation continue		O
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		O
M	J02.06	Captages des eaux de surface		I
M	K05.01	Diminution de la fécondité / dépression génétique chez les animaux (consanguinité)		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	L09	Incendie (naturel)		I
L	J01	Incendies et lutte contre les incendies		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine de l'état	%
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

- LPO Vienne. 1992. Les Oiseaux du Pays de Moulière. Rapport interne. 60pp.
 LPO Vienne. 1993. Faune du massif de Moulière. Inventaire et exigences écologiques. Notes de gestion. Rapport interne. 26 pp.
 Rigaud, T. 1997. Recensement de la Fauvette pitchou, du Pic mar et de l'Engoulevent d'Europe dans la forêt de Moulière (Vienne) : reflet de la biodiversité forestière. L'Outarde, 40: 24-55.

Lien(s) :



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
36	Réserve naturelle nationale	3 %
21	Forêt domaniale	60 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
36	Pinail	+	3%
21	Forêt Domaniale de Moulière	+	60%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : ONF / GEREPI

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

GEREPI. 1999. Plan de gestion de la Réserve Naturelle du Pinail. Période 1999-2003. Rapport Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.

Papot, D. 1998. Forêt de Moulière-Pinail : document d'objectifs Natura 2000. Rapport LPO Vienne / DIREN. 72 pp.



Plan d'Aménagement de la forêt domaniale de Moulière, révisé en 1996 pour une période de 10 ans.
document ONF.

Plans simples de gestion pour les bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran. Document interne
CRPF.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5412018 - Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR5412018

1.3 Appellation du site

Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois

1.4 Date de compilation

30/11/2000

1.5 Date d'actualisation

31/10/2003

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/08/2003



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000431171

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : ,08361°

Latitude : 46,78694°

2.2 Superficie totale

37430 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
86	Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
86002	AMBERRE
86016	AVANTON
86017	AYRON
86050	CHALANDRAY
86053	CHAMPIGNY-LE-SEC
86062	CHASSENEUIL-DU-POITOU
86069	CHAUSSEE (LA)
86073	CHERVES
86074	CHIRE-EN-MONTREUIL
86075	CHOUPPES
86085	COUSSAY
86087	CRAON
86089	CUHON
86102	FROZES
86108	GRIMAUDIERE (LA)
86109	GUESNES
86115	JAUNAY-CLAN



86142	MAILLE
86144	MAISONNEUVE
86149	MARTAIZE
86150	MASSOGNES
86154	MAZEUIL
86158	MIGNE-AUXANCES
86160	MIREBEAU
86161	MONCONTOUR
86177	NEUVILLE-DE-POITOU
86208	ROCHEREAU (LE)
86218	SAINT-CLAIR
86225	SAINT-JEAN-DE-SAUVES
86277	VARENNES
86281	VENDEUVRE-DU-POITOU
86286	VERRUE
86299	VOUZAILLES

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A379	Emberiza hortulana	r	60	70	i	P		C	A	B	A
B	A379	Emberiza hortulana	c			i	R		C	A	B	A
B	A028	Ardea cinerea	r			i	P		D			
B	A072	Pernis apivorus	r			i	P		D			
B	A073	Milvus migrans	r	1	5	i	P		D			
B	A073	Milvus migrans	c			i	C		D			
B	A074	Milvus milvus	c			i	R		D			
B	A080	Circaetus gallicus	r			i	P		D			
B	A081	Circus aeruginosus	p	1	2	i	P		D			



B	A081	Circus aeruginosus	c			i	R		D			
B	A082	Circus cyaneus	w			i	C		C	B	C	A
B	A082	Circus cyaneus	p	30	60	i	P		C	B	C	A
B	A084	Circus pygargus	r	30	60	i	P		C	B	C	A
B	A084	Circus pygargus	c			i	C		C	B	C	A
B	A098	Falco columbarius	w	0	1	i	P		D			
B	A098	Falco columbarius	c			i	R		D			
B	A127	Grus grus	c			i	R		D			
B	A128	Tetrax tetrax	r	100	100	i	P		B	B	C	A
B	A128	Tetrax tetrax	c			i	R		B	B	C	A
B	A133	Burhinus oedicephalus	r	70	120	i	P		C	B	C	A
B	A133	Burhinus oedicephalus	c			i	C		C	B	C	A
B	A136	Charadrius dubius	r	1	1	i	P		D			
B	A136	Charadrius dubius	c			i	R		D			
B	A140	Pluvialis apricaria	w	100	2300	i	P		D			
B	A140	Pluvialis apricaria	c			i	C		D			
B	A142	Vanellus vanellus	w	500	9000	i	P		C	A	C	A
B	A142	Vanellus vanellus	c			i	C		C	A	C	A
B	A160	Numenius arquata	r			i	R		D			
B	A160	Numenius arquata	c			i	R		D			
B	A164	Tringa nebularia	c			i	R		D			
B	A222	Asio flammeus	w			i	V		D			
B	A222	Asio flammeus	c			i	V		D			



B	A229	Alcedo atthis	w			i	R		D			
B	A229	Alcedo atthis	p	1	3	i	P		D			
B	A243	Calandrella brachydactyla	r	2	5	i	P		C	B	A	A
B	A255	Anthus campestris	r	4	10	i	P		D			
B	A255	Anthus campestris	c			i	R		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Falco subbuteo			i	R						
B		Accipiter gentilis			i	P			X		X	
B		Perdix perdix			i	P			X		X	
B		Streptopelia turtur			i	P			X		X	
B		Otus scops	1	3	i	P						
B		Athene noctua			i	P			X			
B		Asio otus			i	P			X			
B		Upupa epops			i	P			X		X	



B		Galerida cristata			i	P			X		X	
B		Alauda arvensis			i	P			X		X	
B		Anthus pratensis			i	P			X		X	
B		Motacilla flava			i	P			X		X	
B		Phoenicurus phoenicurus			i	P			X		X	
B		Saxicola rubetra			i	P			X		X	
B		Oenanthe oenanthe			i	P			X		X	
B		Lanius senator			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N14 : Prairies améliorées	5 %
N15 : Autres terres arables	70 %
N16 : Forêts caducifoliées	6 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %

Autres caractéristiques du site

Vaste plaine agricole dominée par les grandes cultures. Relief peu prononcé, substrat calcaire du Jurassique, climat très ensoleillé et faible pluviométrie.

Vignoble du Haut Poitou.

Paysage d'openfield attirant diverses espèces d'affinités méditerranéennes.

Vulnérabilité : La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en oeuvre à grande échelle et dans les plus brefs délais des mesures testées sous forme de contrats passés avec les agriculteurs (sur des zones témoins limitées) dans le cadre du Life Nature. Ceci pourra se faire via les CTE spécifiques existants, qui devraient ainsi bénéficier des bonus liés à Natura 2000, ou CAD à venir.

Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...). Ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.

4.2 Qualité et importance

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes et la plus étendue en surface. Il s'agit de la principale zone de survivance de cette espèce dans le département de la Vienne. Celle-ci abrite ~ un quart des effectifs régionaux. Cette zone est par ailleurs en continuité avec une autre zone de même type en Deux-Sèvres également proposée en ZPS. Au total 17 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 7 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

Des effectifs importants de Vanneau (*Vanellus vanellus*) (plusieurs milliers) sont également notés en hivernage et au passage migratoire.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		B
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
H	A08	Fertilisation		O
H	A09	Irrigation		B
H	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		O
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	F03.01	Chasse		B
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

ANNEXE 7

**PLAN DE SURVEILLANCE GAZ A EFFET DE
SERRE**

Gestion de la surveillance des émissions de CO2

Introduction

Cette procédure a pour but de décrire les actions à mener concernant la gestion et le contrôle du plan de surveillance relatif à la vérification et à la quantification des émissions de CO2 déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour sa troisième période 2013-2020 (arrêté du 31 octobre 2012).

L'exploitant prépare le plan de surveillance (simplifié car la centrale d'enrobage de matériaux à chaud est classé à faible niveau d'émission) et le notifie au Préfet par courrier RAR avec copie à l'Inspection des Installations Classées au format électronique.

Le plan de surveillance est réputé accepté en l'absence de réponse du préfet dans les 2 mois suivant la notification.

Sommaire

NOTA : Pour une bonne compréhension des documents, le repérage des paragraphes « Gestion de la surveillance des émissions de CO2 » se réfère au repérage des items de l'onglet « K_ManagementControl » du fichier « ExcelV1 ».

K. MANAGEMENT & CONTROL (GESTION ET CONTROLE)

20 – GESTION

- (a) Description des responsabilités en matière de surveillance et de déclaration des émissions de Gaz à Effet de Serre
- (b) Attribution des responsabilités et maintien de la compétence nécessaire du personnel responsable
- (c) Evaluation régulière de la pertinence du Plan de Surveillance, description éventuelle des mesures d'amélioration de la méthode de surveillance

21 – ACTIVITES DE GESTION DU FLUX DE DONNEES

- (a) Description de la gestion des flux de données

22 – ACTIVITES DE CONTROLE

- (a) Evaluation des risques inhérents et des risques de carence de contrôle
- (b) Assurance qualité de l'équipement de mesure
- (c) Assurance qualité des systèmes informatiques utilisés pour les activités de gestion du flux de données
- (d) Description de la méthode d'analyse et de validation interne des données fournies
- (e) Description de la méthode pour réaliser des corrections et prendre les mesures correctives
- (f) Contrôle des activités externalisées
- (g) Gestion de l'archivage et de la documentation

20 – GESTION

(a) Description des responsabilités en matière de surveillance et de déclaration des émissions de Gaz à Effet de Serre

Intitulé du poste / Fonction :	Responsabilités
chef de centrale	relevé jauge cuve fioul lourd
responsable QSE	compilation des données et déclaration des émissions de CO2

(b) Attribution des responsabilités et maintien de la compétence nécessaire du personnel responsable

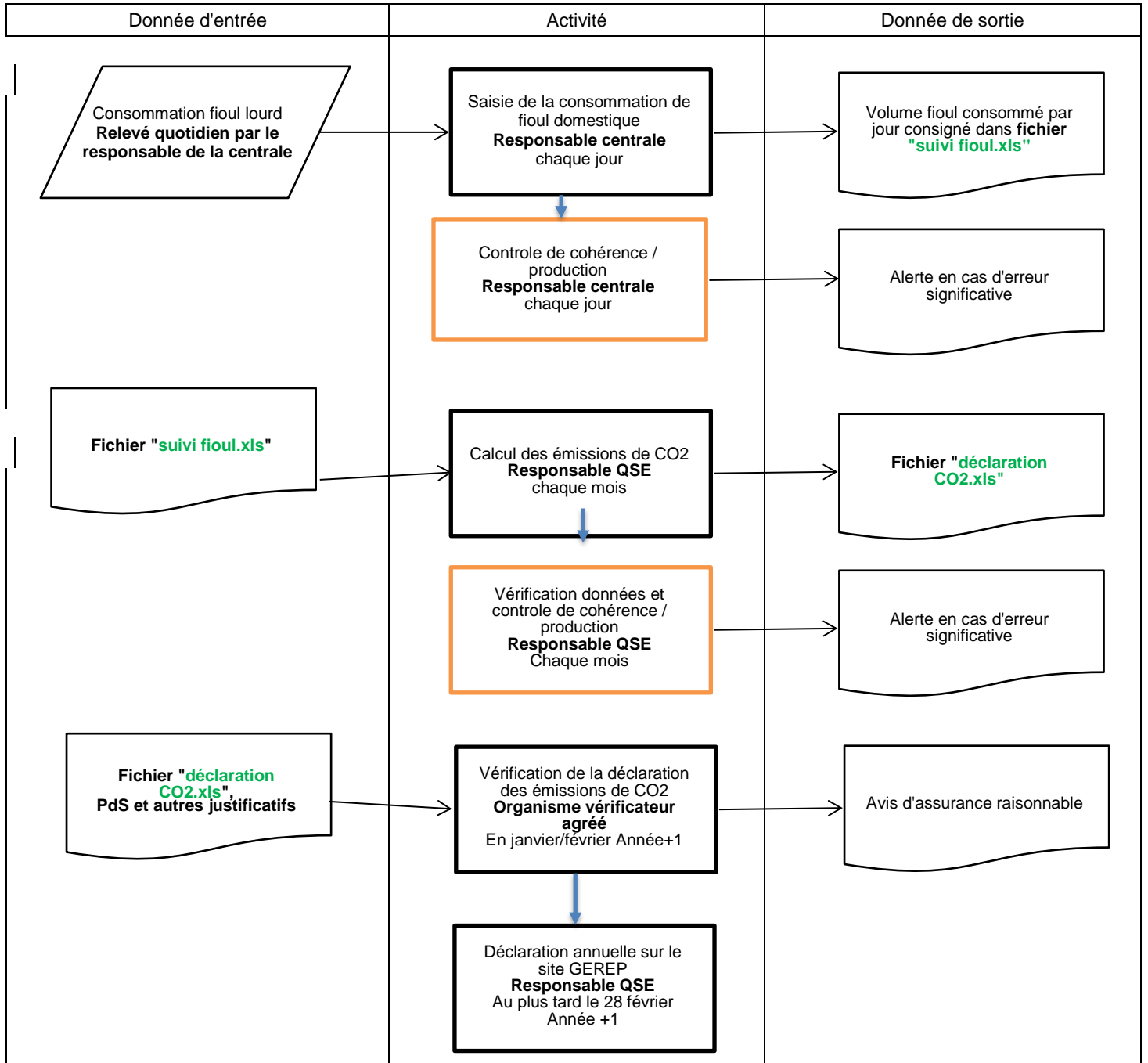
(c) Evaluation régulière de la pertinence du Plan de Surveillance, description éventuelle des mesures d'amélioration de la méthode de surveillance

- Le Plan de Surveillance est relu au moins 1 fois par an par le Responsable QSE pour s'assurer s'il doit faire l'objet de modification notamment en cas de changement sur les installations (ajout ou suppression de sources, diminution des activités,...)
- Tous les 4 ans, le Responsable QSSE transmet le rapport relatif aux améliorations apportées à la méthode de surveillance, et au plus tard, le 30 juin.
- Le Plan de Surveillance sera à minima ré-actualisé pour la prochaine période en 2021.

21 – ACTIVITES DE GESTION DU FLUX DE DONNEES

(a) Description de la gestion des flux de données

Les flux de données sont résumés dans le synoptique ci-après également joint en annexe A du Plan de Surveillance.



22 – ACTIVITES DE CONTROLE

(a) Evaluation des risques inhérents et des risques de carence de contrôle

- Contrôles sur le flux

Un contrôle de cohérence de la consommation du fiou lourd (facture) est réalisé par le contrôle de gestion. Celui-ci est basé sur les provisions budgétaires prévues.

Le Responsable QSSE consulte mensuellement les données, et vérifie la cohérence avec les livraisons terrain mensuel.

Le responsable QSSE vérifie la cohérence entre les factures avec les consommations.

- Contrôles sur les tonnes de CO2

Une vérification de la cohérence des tonnages de CO2 fioul lourd est réalisée par le responsable QSSE/ avec les tonnages CO2 des années précédentes.

(b) Assurance qualité de l'équipement de mesure

La jauge fait l'objet de contrôles réguliers.

(c) Assurance qualité des systèmes informatiques utilisés pour les activités de gestion du flux de données

- Archivage automatique

(d) Description de la méthode d'analyse et de validation interne des données fournies

Cf (a)

(e) Description de la méthode pour réaliser des corrections et prendre les mesures correctives

- Remontée de l'information auprès du Responsable QSSE pour prise en compte et correction sur le document mensuel.

(f) Contrôle des activités externalisées

- Sans objet

(g) Gestion de l'archivage et de la documentation

- Documents sauvegardés sur le partage envsecu > 6000/2 ICPE> EMISSIONS CO2

PLAN DE SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ANNUELLE

SOMMAIRE

Les noms des feuilles sont indiqués en caractères gras et les noms des rubriques en caractères normaux

a Sommaire

b- Lignes directrices et conditions

A. Monitoring Plan versions (Versions du plan de surveillance)

1 Liste des versions du plan de surveillance

B. Operator & Installation Identification (Identification de l'exploitant et de l'installation)

2 Exploitant:

3 Installation

4 Coordonnées

C. Installation Description (Description de l'installation)

5 Activités menées dans l'installation

6 Émissions

D. Calculation Based Approaches (Méthodes fondées sur le calcul)

7 Calcul: Informations nécessaires pour les données à saisir dans la feuille suivante

E. SourceStreams (Flux)

8 Niveaux appliqués pour les données d'activité et les facteurs de calcul

J. Determination of transferred or inherent CO2 (Détermination du CO2 intrinsèque ou du CO2 transféré)

17 Détermination du CO2 intrinsèque et du CO2 transféré

18 Informations concernant les pipelines utilisés pour le transport du CO2

19 Informations concernant les installations de stockage géologique du CO2

K. Management & Control (Gestion et contrôle)

20 Gestion

21 Activités de gestion du flux de données

22 Activités de contrôle

23 Liste des définitions et des abréviations employées

24 Informations supplémentaires

25 Changements concernant l'exploitation

L. Member State specific further information (Informations complémentaires propres à l'État membre)

26 Remarques

Informations concernant le présent fichier:

Plan de surveillance présenté par:

Dénomination de l'installation:

Identificateur unique de l'installation:

Numéro de version du plan de surveillance:

LE FOLL TP
Centrale d'enrobage TSM 21
1

Si votre autorité compétente exige que vous remettiez un exemplaire papier signé du plan de surveillance, veuillez signer dans l'espace ci-dessous:

Date

Nom et signature du responsable légal

Informations relatives à la version du modèle:

Modèle fourni par:	European Commission
Date de publication:	12/02/2013
Version linguistique:	French
Nom du fichier de référence:	MP P3 Inst_COM_fr_120213.xls

GUIDELINES AND CONDITIONS (LIGNES DIRECTRICES ET CONDITIONS)

- 1 En vertu de la directive 2003/87/CE (ci-après «la directive SEQUE UE»), les exploitants des installations faisant partie du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union européenne (SEQUE de l'UE) sont tenus de détenir une autorisation d'émettre des gaz à effet de serre en cours de validité, délivrée par l'autorité compétente, de surveiller et de déclarer leurs émissions et de faire contrôler ces déclarations par un vérificateur indépendant accrédité.

Cette directive peut être téléchargée à partir de l'adresse suivante:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2003L0087:20090625:FR:PDF>

- 2 Le règlement relatif à la surveillance et à la déclaration [Règlement (UE) n° 601/2012 de la Commission du 21 juin 2012, ci-après «MRR» (Monitoring and Reporting Regulation)] définit d'autres exigences applicables à la surveillance et à la déclaration. Le MRR peut être téléchargé à partir de l'adresse suivante:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:181:0030:0104:FR:PDF>.

L'article 12 du MRR définit des exigences spécifiques concernant le contenu et la soumission du plan de surveillance et de ses mises à jour. L'article 12 insiste sur l'importance du plan de surveillance:

Le plan de surveillance décrit de façon détaillée, exhaustive et transparente la méthode de surveillance appliquée par une installation spécifique ou par un exploitant d'aéronef donné, et contient au moins les éléments indiqués à l'annexe I.

Par ailleurs, l'article 74, paragraphe 1, énonce ce qui suit:

Les États membres peuvent exiger que les exploitants ou les exploitants d'aéronefs utilisent des modèles électroniques ou des formats de fichiers spécifiques pour soumettre leurs plans de surveillance et les corrections apportées à ces plans, ainsi que pour remettre leurs déclarations annuelles d'émissions et de données relatives aux tonnes-kilomètres, leurs rapports de vérification et leurs rapports relatifs aux améliorations apportées.

Ces modèles ou spécifications de formats de fichiers établis par les États membres contiennent au minimum les informations contenues dans les modèles électroniques et les spécifications de formats de fichiers publiés par la Commission.

- 3 Le présent fichier constitue ledit modèle, élaboré par les services de la Commission, pour la soumission des plans de surveillance des installations, et il contient les exigences définies à l'annexe I ainsi que les autres données requises pour aider l'exploitant à prouver qu'il respecte le MRR. Dans certaines conditions définies ci-après, les autorités compétentes des États membres peuvent y apporter de légères modifications.

Le présent modèle de plan de surveillance reflète le point de vue des services de la Commission au moment de sa publication.

Il s'agit de la version finale du modèle de plan de surveillance destiné aux installations, telle qu'elle a été approuvée par le comité des changements climatiques lors de sa réunion du 7 juin 2012.

- 4 En outre, le MRR (article 13) autorise les États membres à établir des plans de surveillance normalisés et simplifiés pour les installations «simples».
- Sans préjudice des dispositions de l'article 12, paragraphe 3, les États membres peuvent autoriser les exploitants et les exploitants d'aéronefs à utiliser des plans de surveillance normalisés ou simplifiés.*
- À cet effet, les États membres peuvent publier des modèles de ces plans de surveillance, y compris la description des procédures de gestion du flux de données et de contrôle visées respectivement à l'article 57 et à l'article 58, basés sur les modèles et les lignes directrices publiés par la Commission.*
- D'après le document d'orientation n°1 de la Commission («Indications générales pour les installations»), ces modèles normalisés sont obtenus en ajoutant des textes standard au présent modèle, selon qu'il convient.
- Si votre installation remplit les critères requis pour l'utilisation d'un plan de surveillance simplifié ou normalisé conformément aux indications figurant dans le document d'orientation n°1, veuillez vous adresser à votre autorité compétente ou consulter son site internet pour savoir si votre État membre propose des modèles
- 5 Tous les documents d'orientation de la Commission concernant le règlement relatif à la surveillance et à la déclaration peuvent être consultés à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/clima/policies/ets/monitoring/index_en.htm
- 6 **Avant d'utiliser ce fichier, veuillez respecter les consignes suivantes:**
- Lisez attentivement les instructions ci-après avant de remplir ce formulaire.**
 - Déterminez l'autorité compétente (AC) dont vous dépendez dans l'État membre où l'installation est située (il peut y avoir plusieurs autorités compétentes par État membre). Veuillez noter que «État membre» désigne ici tous les États qui participent au SEQUE de l'UE et pas uniquement les États membres de l'UE.
 - Consultez la page internet de l'AC ou prenez directement contact avec elle pour vérifier que vous êtes en possession de la bonne version du modèle. La version du modèle (en particulier le nom du fichier de référence) est indiquée clairement sur la page de couverture du présent fichier.
 - Certains États membres peuvent vous demander d'utiliser un autre système, par exemple des formulaires en ligne au lieu d'un tableau. Vérifiez auprès de votre État membre. Dans ce cas, l'AC vous fournira de plus amples informations.
- 7 Le présent plan de surveillance doit être remis à votre autorité compétente, à l'adresse suivante:

Adresse précise à fournir par l'État membre

- 8 L'autorité compétente prendra éventuellement contact avec vous pour suggérer des modifications de votre plan de surveillance afin de faire en sorte que la surveillance et la déclaration des émissions annuelles soient précises et vérifiables, conformément aux exigences générales et spécifiques du MRR. Nonobstant les dispositions de l'article 16, paragraphe 1, du MRR, lorsque l'autorité compétente aura notifié son approbation, vous devrez appliquer la méthode indiquée dans la dernière version approuvée du plan de surveillance pour déterminer les émissions annuelles et pour mettre en œuvre vos activités d'acquisition et de traitement de données et vos activités de contrôle. Cette version servira également de référence pour la vérification de votre déclaration d'émissions annuelle.
- 9 Vous devez notifier toute proposition de modification importante du plan de surveillance à l'autorité compétente dans les meilleurs délais. Toute modification importante de la méthode de surveillance est soumise à l'approbation de l'autorité compétente, conformément aux dispositions des articles 14 et 15 du MRR. Lorsque vous pouvez raisonnablement considérer (conformément à l'article 15) que les nécessaires mises à jour du plan de surveillance ne revêtent pas un caractère important, vous pouvez notifier conjointement ces mises à jour à l'autorité compétente une fois par an en respectant les délais précisés dans cet article (sous réserve de l'accord de l'autorité compétente).
- 10 Vous devez mettre en œuvre et consigner toutes les modifications du plan de surveillance conformément à l'article 16 du MRR.
- 11 Adressez-vous à votre autorité compétente si vous avez besoin d'aide pour établir votre plan de surveillance. Certains États membres ont publié des guides qui pourraient vous être utiles.
- 12 **Déclaration de confidentialité - Les informations communiquées dans le cadre de la présente demande peuvent être soumises à certaines exigences concernant l'accès du public à l'information, notamment celles de la directive 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement. Si vous estimez que des renseignements que vous fournissez dans le cadre de votre demande doivent être traités comme des informations commerciales confidentielles, veuillez en informer votre autorité compétente. Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de la**

13 Sources d'information:

Sites internet de l'UE:

Législation de l'UE: <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

Généralités sur le SE http://ec.europa.eu/clima/policies/ets/index_en.htm

Surveillance et déclaration dans le SEQUE de l'UE:

http://ec.europa.eu/clima/policies/ets/monitoring/index_en.htm

Autres sites internet:

<à fournir par l'État membre>

Service d'assistance:

<à fournir par l'État membre, le cas échéant>


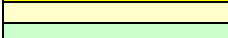

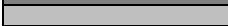

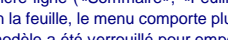
14 Comment utiliser ce fichier:

Le présent modèle a été élaboré pour contenir les informations minimales requises dans un plan de surveillance conformément au MRR. Les exploitants sont donc invités à se reporter au MRR et aux exigences supplémentaires des États membres (le cas échéant) pour remplir le formulaire.

Il est recommandé de progresser dans le fichier en commençant par le début. Vous serez guidé tout au long du formulaire par certaines fonctions qui dépendent de l'information saisie précédemment, telles que le changement de couleur des cellules lorsqu'une entrée n'est pas nécessaire (voir codes de couleur ci-après).

Dans plusieurs champs, vous pouvez choisir parmi des entrées prédéfinies. Pour effectuer votre choix à partir d'une telle «liste déroulante, cliquez avec la souris sur la petite flèche apparaissant sur le côté droit de la cellule ou appuyez simultanément sur les touches «Alt+Flèche vers le bas» après avoir sélectionné la cellule. Certains champs vous permettent de saisir votre propre texte, même s'il existe une liste déroulante. C'est le cas lorsque la liste déroulante contient des entrées

Codes de couleur et polices de caractères:

Texte noir en caractères	Il s'agit du texte figurant dans le modèle de la Commission. Il ne doit pas être modifié.
<i>Texte en italique en caractères</i>	Ce texte fournit des explications complémentaires. Les États membres peuvent ajouter des explications supplémentaires
	Les champs en jaune doivent être obligatoirement remplis. Cependant, si cela n'est pas pertinent pour l'installation, aucune donnée n'est requise.
	Les champs en jaune clair sont facultatifs.
	Dans les champs en vert figurent les résultats calculés automatiquement. Le texte en rouge est réservé aux messages
	Un champ hachuré indique qu'il n'y a plus lieu de remplir ce champ en raison de l'information saisie dans un autre champ.
	Les zones grisées doivent être remplies par les États membres avant la publication de la version adaptée du modèle.
	Les zones en gris clair sont réservées à la navigation et aux hyperliens.

15 Les panneaux de navigation au début de chaque feuille contiennent des hyperliens permettant d'accéder rapidement aux différentes rubriques du document. La première ligne («Sommaire», «Feuille précédente», «Feuille suivante») et les points «Début de feuille» et «Fin de feuille» sont identiques sur toutes les feuilles. Selon la feuille, le menu comporte plus ou moins d'éléments.

16 Ce modèle a été verrouillé pour empêcher la saisie de données en dehors des champs en jaune. Toutefois, pour des raisons de transparence, aucun mot de passe n'a été établi. Cela permet de voir toutes les formules. Lors de l'utilisation de ce fichier pour l'introduction des données, il est recommandé de maintenir la protection activée. La protection des feuilles ne devrait être désactivée que pour vérifier la validité des formules. Il est recommandé de procéder à cette opération dans un fichier à part.

17 **Afin de protéger les formules contre toute modification involontaire aboutissant généralement à des résultats erronés et trompeurs, il est extrêmement important de NE PAS UTILISER la fonction COUPER & COLLER.**
Si vous souhaitez déplacer des données, COPIEZ les et COLLEZ les d'abord, puis effacez les données non désirées de l'emplacement initial (erroné).

18 Les champs de données n'ont pas été optimisés pour certains formats numériques et autres. Cependant, la protection des feuilles a été limitée de manière à vous permettre d'utiliser vos propres formats. Vous pouvez notamment décider du nombre de décimales affichées. En principe, le nombre de décimales est indépendant du degré de précision du calcul. En principe, l'option «Precision as displayed» dans MS Excel devrait être désactivée. Pour de plus amples renseignements, consulter la fonction «Help» de MS Excel à ce sujet.

19 **AVERTISSEMENT: Toutes les formules ont été soigneusement élaborées. Néanmoins, la possibilité qu'elles contiennent des erreurs ne peut être totalement exclue.**
Comme indiqué précédemment, la transparence totale est assurée aux fins du contrôle de la validité des calculs. Ni les auteurs de ce fichier ni la Commission européenne ne peuvent être tenus pour responsables des éventuels dommages découlant de résultats erronés ou trompeurs obtenus à partir des calculs fournis.
La vérification de l'exactitude des données notifiées à l'autorité compétente relève entièrement de la responsabilité de l'utilisateur de ce fichier (c'est-à-dire l'exploitant de l'installation relevant du SEQE de l'UE).

20 À de nombreuses occasions, le présent modèle vous invite à décrire l'installation, son fonctionnement et les méthodes spécifiques que vous appliquez pour la surveillance. Des champs sont alors prévus pour la saisie des informations demandées, mais leur taille n'est parfois pas suffisante.

21 En pareil cas, veuillez joindre les informations (texte, formules, données de référence, diagrammes et schémas) sous la forme de fichiers séparés lors de l'envoi à l'autorité compétente. Vous êtes alors invités à indiquer la référence de ces fichiers. Dans ce cas, veuillez indiquer le nom de fichier de la pièce jointe. Il est en outre recommandé d'ajouter à la référence la date de la dernière modification du document et d'inclure un indicateur aisément lisible de cette date directement dans le fichier (imprimable).

22 L'autorité compétente peut limiter les formats de fichiers acceptables. Veuillez vous assurer que vous n'utilisez que des types de fichiers standard tels que .doc, .xls, .pdf. Pour connaître les autres types de fichiers acceptables, veuillez consulter votre autorité compétente ou son site internet.

23 **Le présent fichier contient des macros de certaines fonctions (ajout d'articles sur des listes, et afficher/masquer les exemples). Si les macros sont désactivées sur votre ordinateur, vous pourrez toujours utiliser le modèle, mais sans ces fonctions.**
Pour vérifier que ces macros ne contiennent pas de virus, elles ont fait l'objet d'une signature électronique. Veuillez consulter les instructions concernant la vérification de l'authenticité du fichier modèle figurant sur la page internet de la Commission ou de l'autorité compétente.

24 Des indications propres à l'État membre figurent ci-dessous:

B. Operator & Installation Identification (Identification de l'exploitant et de l'installation)**2 Exploitant:**

- | | |
|---|----------------------|
| (a) Autorité compétente | Préfecture de l'Eure |
| (b) État membre | France |
| (c) Numéro de l'autorisation d'émettre des gaz à effet de serre | Préfixe de l'EM/AC |
| (d) Nom de l'exploitant | LE FOLL TP |
| (e) Numéro de version du plan de surveillance | 1 |

Remarque: Ce numéro apparaîtra également sur la page de couverture du présent fichier.

3 Installation

- (a) **Nom de l'installation et du site sur lequel elle est située:**
- Dénomination de l'installation: Centrale d'enrobage TSM 21
 - Nom du site: Siège groupe LE FOLL
 - Identificateur unique de l'installation (comme dans les NIM):
 - EPRTR (facultatif):

Ajouter toute indication propre à l'État membre concernant la dénomination des installations.

(b) Adresse/localisation du site de l'installation:

- Adresse ligne 1: 109 rue des Douves
- Adresse ligne 2:
- Ville: CORNEVILLE SUR ISLE
- État/Province/Région:
- Code postal/ZIP: 27500
- Pays: France

Coordonnées de quadrillage (cartographiques) de l'entrée principale du site (facultatif):

Ajouter toute indication propre à l'État membre concernant les coordonnées de quadrillage.

4 Coordonnées**Qui pouvons-nous contacter au sujet de votre plan de surveillance?**

Il serait utile que vous nous indiquiez une personne à qui nous pourrions poser directement nos questions éventuelles concernant votre plan de surveillance. Cette personne devra être habilitée à agir au nom de l'exploitant.

- (a) **Contact principal:**
- | | |
|---|-------------------------|
| Titre: | Monsieur |
| Prénom: | Gaylord |
| Nom: | CASTEL |
| Fonction: | Responsable QSSE |
| Nom de l'organisme (si différent de l'exploitant): | |
| Numéro de téléphone: | 06 83 25 98 50 |
| Courrier électronique: | gaylord.castel@lefol.fr |
- (b) **Autre contact:**
- | | |
|---|--|
| Titre: | |
| Prénom: | |
| Nom: | |
| Fonction: | |
| Nom de l'organisme (si différent de l'exploitant): | |
| Numéro de téléphone: | |
| Courrier électronique: | |

C. Installation Description (Description de l'installation)

5 Activités menées dans l'installation

Veillez utiliser cette feuille pour décrire votre installation. Les renseignements fournis ici préparent la saisie des informations détaillées qui seront En particulier, les flux seront décrits plus en détail dans la feuille E-SourceStreams, et les points de mesure dans la feuille F_MeasurementBasedApproaches

(a) Description de l'installation et des activités qui y sont menées:

Veillez fournir ici une brève description du site et de l'installation, et décrire la localisation de l'installation sur le site. Cette description doit également inclure un résumé non technique des activités menées dans l'installation, décrivant brièvement chaque activité réalisée et les unités techniques utilisées pour chacune. Il convient en particulier de décrire également toute partie de l'installation qui n'est pas exploitée par le demandeur, ou les parties qui ne sont pas censées relever du SEQE de l'UE.

La description doit contenir les liens qui sont nécessaires pour comprendre la manière dont les informations fournies dans les autres parties du présent modèle sont utilisées pour calculer les émissions. Ces données peuvent être aussi synthétiques que dans l'exemple donné dans la feuille D_CalculationBasedApproaches, rubrique 7 a).

LE FOLL TP dispose d'une centrale d'enrobage de matériaux routiers à chaud mobile utilisée dans le cadre de chantiers sur le territoire national. Cet équipement est constitué d'un tambour sécheur malaxeur recycleur. Le sécheur, d'une puissance thermique de 20,3 MW, est alimenté en fioul lourd par le biais d'une cuve compartimentée dont la capacité (pour la partie fioul lourd) est de 50 m3. La puissance du sécheur étant supérieure à 20 MW, cette installation est soumise au SEQES3 (Système d'Echange de Quotas d'Emission - 3ème période :2013-2020).

Nota: cette installation est également soumise à la réglementation ICPE par le biais d'un arrêté temporaire d'autorisation d'exploiter (lié à chaque chantier).

(b) Titre et référence du document constituant le diagramme des flux:

[Blank space for title and reference]

Pour faciliter la description des activités, il peut s'avérer utile de fournir un diagramme simple indiquant les sources d'émission, les flux, les points d'échantillonnage et les équipements de mesure. Le cas échéant, veuillez indiquer ici la référence du diagramme (nom de fichier, date) et joindre une copie de celui-ci lorsque vous soumettez le présent plan de surveillance à votre autorité compétente.

Dans certains cas, la fourniture du diagramme peut être exigée par l'autorité compétente.

(c) Liste des activités visées à l'annexe I de la directive SEQE UE menées dans l'installation:

Veillez fournir les informations techniques ci-après pour chacune des activités visées à l'annexe I de la directive SEQE UE menée dans votre installation.

Veillez également préciser la capacité de chacune des activités visées à l'annexe I menée dans votre installation.

Veillez noter que, dans ce contexte, on entend par «capacité»:

- la puissance calorifique de combustion (pour les activités incluses dans le SEQE de l'UE à partir du seuil de 20 MW), c'est-à-dire la vitesse à laquelle le combustible peut être brûlé en régime maximal continu, multipliée par la valeur calorifique du combustible, et exprimée en mégawatts thermiques;
- la capacité de production dans le cas des activités visées à l'annexe I dont l'inclusion dans le SEQE de l'UE est déterminée par la capacité de production.

Veillez vous assurer que les limites de l'installation sont correctes et conformes à l'annexe I de la directive SEQE UE. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sections pertinentes des orientations de la Commission sur l'interprétation de l'annexe I. Ce document se trouve sur la page suivante:

http://ec.europa.eu/clima/policies/ets/docs/guidance_interpretation_en.pdf

La liste fournie ici sera proposée sous la forme d'une liste déroulante dans les tableaux ci-après lorsque la référence de l'activité sera demandée pour la description de l'installation.

Pour afficher/masquer les exemples, cliquez sur le bouton «Exemples» dans la zone de navigation.

Réf. de l'activité (A1, A2...)	Activité de l'annexe I	Capacité totale de l'activité	Unités de capacité	GES émis
A01	Production de clinker	1500	tonnes par jour	CO2
A02	Combustion de combustibles	120	MW(th)	CO2
A1	Combustion de combustibles	20	MW(th)	CO2
A2				
A3				
A4				
A5				

(d) Estimation des émissions annuelles:

Veillez indiquer ici les émissions annuelles moyennes de votre installation. Cette information est nécessaire pour la catégorisation de l'installation conformément à l'article 19 du MRR. Veuillez utiliser les émissions annuelles moyennes vérifiées de la période d'échanges précédente OU, si ces données ne sont pas disponibles ou ne sont pas pertinentes, une estimation prudente des émissions annuelles moyennes tenant compte du CO2 transféré, mais pas du CO2 issu de la biomasse.

La catégorie ainsi déterminée sert à définir les niveaux minimaux requis à la rubrique 8 (Flux).

Estimation des émissions annuelles:	3 500	t CO2e
Catégorie de l'installation conformément à l'article 19	A	

(e) Installation à faible niveau d'émission?

VRAI

Si vous indiquez «VRAI» ici, cela signifie que l'installation remplit les critères correspondant à une installation à faible niveau d'émission qui sont définis à l'article 47.

En vertu de cet article, l'exploitant peut présenter un plan de surveillance simplifié pour une installation dans laquelle aucune activité émettant du protoxyde d'azote n'est menée, lorsqu'il peut être établi que:

- les émissions annuelles moyennes vérifiées de l'installation au cours de la période d'échanges précédente étaient inférieures à 25 000 tonnes CO2(e) par an, ou
- dans le cas où les émissions vérifiées ne sont pas disponibles ou ne sont pas pertinentes, sur la base d'une estimation prudente, les émissions au cours des cinq prochaines années seront inférieures à 25 000 tonnes CO2(e) par an.

Remarque: Les quantités ci-dessus tiennent compte du CO2 transféré, mais pas du CO2 issu de la biomasse.

Si le choix que vous avez fait ici est en contradiction avec la valeur que vous avez indiquée au point d) ci-dessus pour l'estimation des émissions, vous serez averti par un message. Veuillez Si votre installation est une installation à faible niveau d'émission au sens de l'article 47, plusieurs simplifications s'appliquent pour le plan de surveillance.

(f) Justification de la valeur d'estimation

Si la réponse que vous avez donnée quant au statut d'installation à faible niveau d'émission est en contradiction avec la valeur que vous avez indiquée au point d) ou si cette valeur n'est pas fondée sur les émissions vérifiées, mais est une estimation prudente, veuillez fournir une brève justification ci-dessous.

[Blank space for justification]

6 Émissions

(a) Méthodes de surveillance proposées:

Veillez préciser lesquelles des méthodes de surveillance ci-après vous envisagez d'appliquer:

Conformément à l'article 21, les émissions peuvent être déterminées soit par une méthode fondée sur le calcul («calcul») soit par une méthode fondée sur la mesure («mesure»), sauf lorsque les dispositions du MRR exigent l'application d'une méthode spécifique.

Remarque: L'exploitant peut, sous réserve de l'approbation de l'autorité compétente, l'exploitant peut combiner la méthode de mesure et la méthode de calcul pour différentes sources. L'exploitant est tenu de s'assurer et de démontrer que toutes les émissions à déclarer sont prises en compte et qu'aucune n'est comptée deux fois.

Veillez vous assurer de ne pas laisser ces champs vides, car les informations saisies à ce niveau conditionnent le formatage qui vous guidera dans tout le document.

Méthode de calcul pour le CO2:	VRAI	Rubriques pertinentes: 6 (sauf d), 7, 8
Méthode de mesure pour le CO2:	FAUX	
Méthode alternative (article 22):	FAUX	
Surveillance des émissions de N2O:	FAUX	
Surveillance des émissions de PFC:	FAUX	
Surveillance du CO2 transféré/intrinsèque et CSC:	FAUX	

Veillez vous assurer de remplir le reste de cette feuille, les rubriques pertinentes pour chaque méthode sélectionnée ci-dessus, avant de passer à la feuille «K- ManagementControl» (rubriques 20 à 25), obligatoire pour toutes les installations.

(b) Sources d'émission:

En vertu de l'annexe I, les plans de surveillance doivent contenir une description de l'installation et des activités devant faire l'objet d'une surveillance qui sont réalisées dans cette installation, y compris une liste des sources d'émission et des flux. Les informations que vous fournissez dans ce modèle doivent se rapporter aux activités visées à l'annexe I qui sont menées dans l'installation en question, et doivent concerner une seule installation à la fois. Incluez dans cette rubrique toutes les activités menées dans votre installation et excluez les activités connexes réalisées par d'autres exploitants.

La référence de l'activité dans la dernière colonne renvoie à la référence de l'activité indiquée à la rubrique 5 c) ci-dessus. Lorsqu'une source d'émission correspond à plusieurs activités, veuillez indiquer «A1, A2» ou «A1 – A3» ou une indication similaire, suivant le cas.

La liste ci-dessous sera proposée sous la forme d'une liste déroulante aux points c), d) et e) ci-dessous lorsque la référence de la source d'émission considérée sera demandée.

Pour afficher/masquer les exemples, cliquez sur le bouton «Exemples» dans la zone de navigation.

Réf. de la source d'émission S1, S2,...	Source d'émission (nom, description)	Réf. de l'activité
S01	Four à ciment (décarbonation de la farine crue, combustion de combustibles)	A1
S02	Chaudière à charbon (combustion de combustibles)	A2
S03	Chaudière à charbon (décomposition du calcaire pour l'épuration des effluents gazeux)	A2
S1	Centrale d'enrobage à chaud mobile	A1: Combustion
S2		
S3		
S4		
S5		
S6		
S7		
S8		
S9		
S10		



Cliquez sur « + » pour ajouter d'autres sources d'émission

(c) Points d'émission et GES émis:

Veillez énumérer et décrire brièvement tous les points d'émission pertinents (y compris les sources d'émission diffuse).

Veillez également sélectionner les activités relevant de l'annexe I, les sources d'émission et les GES émis dans les listes déroulantes (en fonction des données saisies à la rubrique 5 c) ci-dessus). Si plusieurs activités ou sources d'émissions sont concernées, veuillez saisir, par exemple, «A1, A2».

La liste ci-dessous sera proposée sous la forme d'une liste déroulante aux points d) et e) ci-dessous lorsque la référence du point d'émission considéré sera demandée.

Pour afficher/masquer les exemples, cliquez sur le bouton «Exemples» dans la zone de navigation.

Réf. du point d'émission: EP1, EP2,	Description du point d'émission	Réf. de l'activité	Réf. de la source d'émission	GES émis
EP01	Cheminée 1 (chaudière à charbon)	A02	S102, S03	CO2
EP02	Cheminée 2 (four à ciment)	A01	S01	CO2
EP1	Cheminée	A1: Combustion	S1: Centrale	CO2
EP2				
EP3				
EP4				
EP5				
EP6				
EP7				
EP8				
EP9				
EP10				



Cliquez sur « + » pour ajouter d'autres points d'émission

(d) Points de mesure, lorsque des systèmes de mesure continue sont installés:

non pertinent

Passez aux points ci-dessous

Pour que ce modèle propose automatiquement des catégories de sources d'émission, il est nécessaire de définir au préalable les sources d'émission pour lesquelles des méthodes fondées sur la mesure sont appliquées.

Veillez énumérer et décrire ici tous les points de mesure au niveau desquels les GES sont mesurés au moyen de systèmes de mesure continue des émissions (SMCE). Incluez les points de mesure dans les systèmes de pipeline qui sont utilisés pour le transfert du CO2 aux fins de son stockage géologique.

Aucune donnée n'est requise si vous avez indiqué qu'aucune méthode fondée sur la mesure n'est appliquée à la rubrique 6 a) ci-dessus.

Pour chaque point de mesure, veuillez également donner une estimation des émissions annuelles correspondantes. Cette information est nécessaire pour déterminer le niveau applicable.

Conformément à l'article 41, paragraphe 1, l'application d'un niveau inférieur peut être autorisée pour chaque source d'émission émettant moins de 5 000 tonnes de CO2(e) par an ou représentant moins de 10 % des émissions annuelles totales de l'installation, la valeur la plus élevée en valeur absolue étant retenue (source d'émission «mineure»).

Toutes les autres sources d'émissions seront catégorisées en tant que sources d'émission «majeures».

Ces estimations des émissions permettent également de catégoriser les flux faisant l'objet de la méthode fondée sur le calcul au point f), lorsqu'une telle méthode est appliquée.

Pour afficher/masquer les exemples, cliquez sur le bouton «Exemples» dans la zone de navigation.

Réf. du point de mesure M1, M2, ...	Description	Réf. du point d'émission	Estimation des émissions [t CO2e/an]	Catégorie possible	GES mesuré
M01	Cheminée de chaudière à charbon, plateforme de mesure A	EP01	150 000	Flux majeur	CO2
M1					
M2					
M3					
M4					
M5					



Cliquez sur « + » pour ajouter d'autres points de mesure

(e) Flux à prendre en considération:

pertinent

D. Calculation Based Approaches (Méthodes fondées sur le calcul)

pertinent

Veillez saisir des données dans cette rubrique

7 Calcul: Informations nécessaires pour les données à saisir dans la feuille suivante

Veillez utiliser cette feuille pour fournir les informations nécessaires aux méthodes fondées sur le calcul. Les renseignements fournis ici servent de référence pour les informations détaillées qui seront demandées dans la feuille suivante (E_SourceStreams). En particulier, la liste des instruments de mesure est nécessaire pour la surveillance des données d'activité, et la liste des sources d'informations pour les valeurs par défaut des facteurs de calcul conformément à l'article 31; les méthodes d'analyse seront citées dans des études de cas et sont nécessaires pour les facteurs de calcul.

(a) Description de la méthode fondée sur le calcul utilisée pour la surveillance des émissions de CO2 dans votre installation, le cas échéant:

Veillez décrire de façon concise dans la zone de texte ci-dessous la méthode de calcul, formules comprises, utilisée pour déterminer les émissions annuelles de CO2 de votre installation. Si la description est trop complexe (utilisation de formules complexes, par exemple), vous pouvez fournir cette description dans un document séparé, dans un format de fichier acceptable par l'AC. Veillez dans ce cas fournir la référence de ce fichier en indiquant le nom de fichier et la date. La description doit contenir les liens qui sont nécessaires pour comprendre la manière dont les informations fournies dans les autres parties du présent modèle sont utilisées pour calculer les émissions. Elle peut être aussi synthétique que l'exemple donné.

En principe, la méthode de calcul utilisée dans cette installation est appliquée conformément à la séquence suivante:
 On doit, selon l'article 24 du règlement 601/2012, calculer les émissions de combustion pour chaque flux, en appliquant la formule suivante : E = quantité de combustibles consommée en TJ X pouvoir calorifique inférieur (PCI) X facteur d'émission correspondant, exprimé en tonnes de CO2 par térajoules (T CO2/TJ) en accord avec l'utilisation du PCI, et par le facteur d'oxydation
 Les données d'activité peuvent être exprimées en kWh ou téra Wh , notamment en cas de combustible gaz naturel.

Dans le cas des combustibles solides, le mesurage par lot est appliqué conformément à l'article 27, paragraphe 2. Pour tous les autres flux, la surveillance est effectuée par mesure continue. Tous les détails relatifs aux flux (détermination des données d'activité, détermination des facteurs de calcul) figurent dans d'autres rubriques du présent plan de surveillance.

Les émissions de CO2 sont calculées selon la formule de la « méthode standard » indiquée au paragraphe 4.3.1 du Document d'orientation MRR n° 1, version du 16 juillet 2012 intitulé « Règlement relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions - Orientations générales pour les installations » :

Em = DA x FE x FO
 Où :
 - Em : Émissions [t CO2]
 - DA : Données d'activité [TJ] = consommation de fioul lourd en m3* 1 (masse volumique fuel lourd) * 40.10-3 TJ/t (PCI fioul lourd)
 - FE : Facteur d'émission [t CO2/TJ] = 78 pour le fioul lourd (d'après l'annexe de l'arrêté du 31/10/12)
 - FO : Facteur d'oxydation [adimensionnel] = 1 (d'après l'annexe de l'arrêté du 31/10/12)

Titre et références du document d'évaluation des calculs d'incertitude

Vous devez présenter des éléments démontrant la conformité des niveaux appliqués, conformément à l'article 12. Veillez énumérer les références des calculs d'incertitude et/ou des schémas. Veillez noter que conformément à l'article 47, paragraphe 3, les installations à faible niveau d'émission ne sont pas tenues de remettre ce document à l'AC.

Liste des sources d'information pour les valeurs par défaut des facteurs de calcul:

Veillez énumérer toutes les sources d'information pertinentes pour la détermination des valeurs par défaut des facteurs de calcul conformément à l'article 31. Il s'agit généralement de sources statiques telles que l'inventaire national, le GIEC, l'annexe IV du MRR, manuel de chimie et physique...). Ce n'est qu'en cas de changement des valeurs par défaut d'une année sur l'autre que l'exploitant doit préciser la source autorisée applicable pour la valeur en question, à savoir une source. Cette liste sera proposée sous la forme d'une liste déroulante dans la feuille E_SourceStreams [tableau g]) pour indiquer les sources d'information correspondant aux facteurs de calcul pour. Pour afficher/masquer les exemples, cliquez sur le bouton « Exemples » dans la zone de navigation.

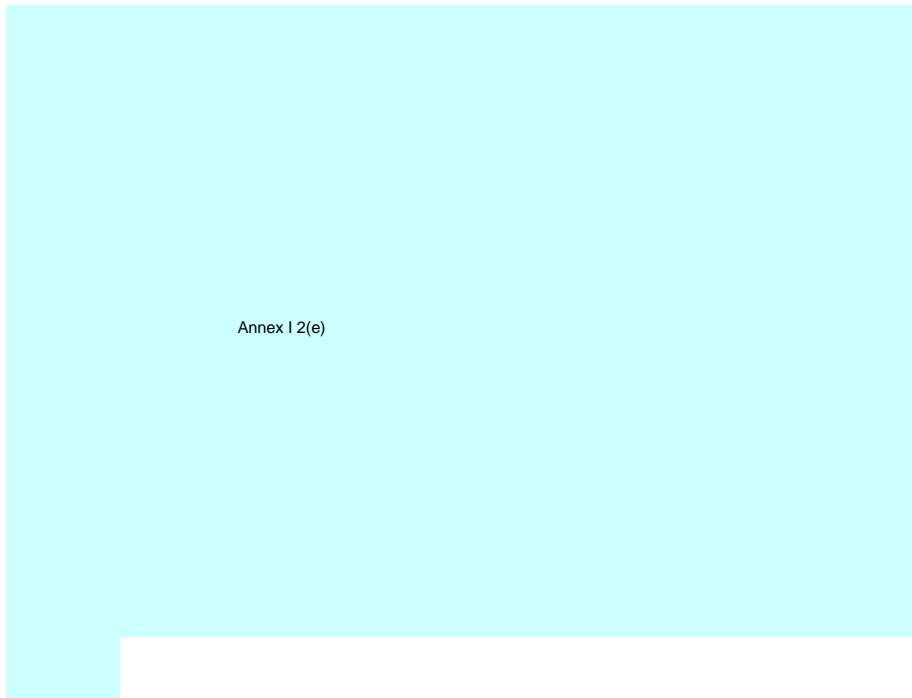
Réf. de la source	Description de la source d'information
IS01	Inventaire national des GES, mis à jour annuellement (voir http://Dummy.address.test). La valeur la plus récente publiée en 2011 est utilisée.
IS02	Annexe de l'arrêté du 31 octobre 2012 (facteurs d'émission nationaux)
IS1	Arrêté du 31/10/12 relatif à la vérification et à la quantification des émissions déclarées dans le cadre du SEQE3
IS2	Règlement 601/2012 de la commission du 21 juin 2012 = MRR
IS3	
IS4	
IS7	
IS8	
IS9	
IS10	
IS11	
IS12	
IS13	
IS14	
IS15	

(c)

(d)



Cliquez sur « + » pour ajouter d'autres sources d'information



(i)

Annex I 2(e)

E. Source Streams (Flux)

pertinent

Veillez saisir des données dans cette rubrique

8 Niveaux appliqués pour les données d'activité et les facteurs de calcul

Veillez noter que le texte explicatif ne s'affiche que pour le premier flux.
 Si vous souhaitez afficher les données pour d'autres flux, veuillez cliquer sur les signes «+» à gauche (fonction de groupement de données).
 Pour ajouter d'autres flux, veuillez passer à la rubrique 6 e) sur la feuille C--InstallationDescription, et utiliser la macro qui s'y trouve.
 Pour afficher/masquer les exemples, cliquez sur le bouton «Exemples» dans la zone de navigation.
 L'exemple est intégré dans le premier flux.

F1 Flux 1:

Type de flux:
 Méthode applicable en vertu du MRR:
 Paramètre auquel s'applique l'incertitude:

Fioul lourd	Mineure
Combustion: Autres combustibles gazeux & liquides	
Méthode standard: Combustible, article 24, paragraphe 1	
Quantité de combustible [t] ou [Nm3]	

Exemple de flux:

Type de flux:
 Méthode applicable en vertu du MRR:
 Paramètre auquel s'applique l'incertitude:

Fioul lourd	Flux majeur
Combustion: Autres combustibles gazeux & liquides	
Méthode standard: Combustible, article 24, paragraphe 1	
Quantité de combustible [t] ou [Nm3]	

*Le nom du flux, le type de flux et la catégorie s'afficheront automatiquement en fonction des données que vous avez saisies à la rubrique 6 e) de la feuille C_InstallationDescription
 Si vous n'avez pas classé le flux dans une catégorie (majeur, mineur, de minimis) à ce moment-là, veuillez utiliser la catégorie qui s'affiche automatiquement dans la présente rubrique. En pareil cas, le modèle ne peut pas indiquer correctement ci-dessous quels sont les niveaux à appliquer. Par conséquent, veuillez vous assurer de bien choisir une catégorie dans la rubrique susmentionnée.*

Étant donné que le type de flux peut être clairement attribué à une méthode de surveillance applicable conformément au MRR (article 24 et 25) et aux paramètres auxquels s'applique l'incertitude des données d'activité (Annexe II), cette information est fournie automatiquement, sur la base du MRR.

Assistance automatique pour les niveaux applicables:

Dans les rubriques c) et f), ci-après, les niveaux requis pour les données d'activité et les facteurs de calcul s'affichent dans les champs verts en fonction des données que vous avez saisies aux rubriques 5 d), 5 e), 6 e) et 6 f). Il s'agit des niveaux minimaux pour des flux majeurs dans des installations de catégorie C. Toutefois, des niveaux plus bas peuvent être admis. Des conseils appropriés s'affichent dans l'encadré vert ci-dessous, en fonction des points suivants:

- des exigences allégées s'appliquent aux installations à faible niveau d'émission, conformément à l'article 47, paragraphe 2;
- catégorie de l'installation (A, B ou C) conformément à l'article 19;
- des exigences allégées s'appliquent aux flux mineurs et aux flux de minimis, conformément à la classification établie à l'article 19, paragraphe 3.

Le présent message concernant les niveaux applicables vaut pour les données d'activité et pour tous les facteurs de calcul.

Article 47, paragraphe 6, Installation à faible niveau d'émission (petit émetteur): pour tous les flux, l'exploitant peut appliquer au minimum le niveau 1 pour déterminer le niveau d'activité et les facteurs de calcul, à moins qu'un niveau de précision plus élevé puisse être obtenu sans effort supplémentaire de sa part, sans avoir à démontrer que l'application de niveaux plus élevés n'est pas techniquement possible ou risque d'entraîner des coûts excessifs.

Exemple de données:

Article 26, paragraphe 1: Les niveaux minimaux affichés ci-dessous sont applicables au minimum. Vous pouvez toutefois descendre jusqu'à deux niveaux en dessous (le niveau 1 étant un minimum) si vous parvenez à démontrer de manière concluante à l'autorité compétente que le niveau prescrit conformément au premier alinéa n'est pas techniquement réalisable ou risque d'entraîner des coûts excessifs.

Données d'activité:

(a) Méthode de détermination des données d'activité:

i. Méthode de détermination:

continue
continue

Conformément à l'article 27, paragraphe 1, les données d'activité d'un flux peuvent être déterminées a) par mesurage en continu au niveau du procédé responsable des émissions, ou b) par cumul des quantités livrées séparément, compte tenu des variations des stocks (mesurage par lot).

Référence de la procédure utilisée pour déterminer les stocks à la fin de l'année:



Cette rubrique n'est pertinente que si vous avez choisi «Lot» comme méthode de détermination. Veuillez indiquer la référence de la procédure décrite à la rubrique 7 j)

Les exploitants d'installations à faible niveau d'émission [rubrique 5 e)] ne sont pas tenus d'inclure la détermination des stocks dans leur évaluation de l'incertitude

ii. Instrument contrôlé par:

Exploitant
Exploitant

Veillez choisir «Exploitant» si l'instrument de mesure se trouve sous votre propre contrôle et «Partenaire commercial» s'il n'est pas sous votre contrôle..

Si plusieurs instruments sont concernés, veuillez choisir «Partenaire commercial» si tel est le cas pour au moins un des instruments utilisés pour ce flux. Dans ce cas, utiliser la zone de texte au point b) ci-dessous pour indiquer quels instruments sont sous le contrôle de l'exploitant et lesquels sont sous le contrôle du partenaire commercial.

a. Veuillez confirmer que les conditions énoncées à l'article 29, paragraphe 1 sont satisfaites:



Ce point n'est pertinent que si vous n'êtes pas le propriétaire de l'instrument de mesure.

Conformément à l'article 29, paragraphe 1, vous n'êtes autorisés à recourir à des instruments qui ne sont pas placés sous votre contrôle que si ces instruments permettent d'appliquer un niveau au moins aussi élevé que vos propres instruments, qu'ils donnent des résultats plus fiables et qu'ils présentent un moindre risque de carence de contrôle.

b. Utilisez-vous des factures pour déterminer la quantité de ce combustible ou de cette matière ?



Ce point n'est pertinent que si vous n'êtes pas le propriétaire de l'instrument de mesure.

c. Veuillez confirmer que le partenaire commercial et l'exploitant sont indépendants:



Ce point n'est pertinent que si vous n'êtes pas le propriétaire de l'instrument de mesure.

Conformément à l'article 29, paragraphe 1, point a), vous ne pouvez recourir aux factures que si les partenaires commerciaux sont indépendants.

(b) Instruments de mesure utilisés:

jauge cuve			
MIO1	MIO3		

Veillez sélectionner ici un ou plusieurs des instruments que vous avez définis à la rubrique 7 b).

Si plus de 5 instruments de mesure sont utilisés pour ce flux, par exemple si la compensation p/T est réalisée à l'aide d'un instrument distinct, veuillez utiliser la zone de texte ci-dessous pour compléter la description.

Commentaire/Description de la méthode, lorsque plusieurs instruments sont utilisés:

Veillez expliquer pourquoi et comment plusieurs instruments sont nécessaires, le cas échéant. Par exemple, il se peut qu'un instrument soit nécessaire pour soustraire une partie du combustible qui ne relève pas du SEQE. Des instruments de pesage peuvent être utilisés en remplacement, ou à des fins de corroboration, etc.

(c) Niveaux requis pour les données d'activité:	2	L'incertitude ne doit pas dépasser ± 5,0%
(d) Niveau utilisé pour les données d'activité:	1	L'incertitude ne doit pas dépasser ± 7,5%
(e) Incertitude constatée:		Remarque: données sur la jauge

Exemple de données:

(c) Niveaux requis pour les données d'activité:	2	L'incertitude ne doit pas dépasser + 5,0%
(d) Niveau utilisé pour les données d'activité:	3	L'incertitude ne doit pas dépasser + 2,5%
(e) Incertitude constatée:	2,25%	Remarque: Couvert par le contrôle métrologique légal national --> MPE (erreur maximale tolérée)

En ce qui concerne le niveau requis et le niveau utilisé, veuillez indiquer ici l'incertitude constatée en service sur l'ensemble de la période de déclaration.

En général, cette valeur doit résulter d'une évaluation de l'incertitude [voir rubrique 7 c)]. Toutefois, l'article 28, paragraphes 2 et 3, et l'article 29, paragraphe 2, autorisent plusieurs simplifications:

- vous pouvez utiliser l'erreur maximale tolérée spécifiée pour l'instrument de mesure en service ou, si elle est inférieure, l'incertitude associée à l'étalonnage multipliée par un facteur de correction prudent pour tenir compte de l'effet de l'incertitude en service, pour autant que les instruments de mesure soient installés dans un environnement adapté à leurs caractéristiques de fonctionnement, ou
- vous pouvez utiliser l'erreur maximale tolérée en service en tant qu'incertitude constatée pour autant que l'instrument de mesure soit soumis au contrôle métrologique légal national.

Veuillez utiliser la zone de texte [point h) ci-dessous] pour décrire la manière dont est déterminée l'incertitude sur l'ensemble de la période.

Pour de plus amples indications, veuillez consulter les articles 28 et 29 du MRR et la rubrique 5.3 du document d'orientation n°1.

Facteurs de calcul:

Conformément à l'article 30, paragraphe 1, les facteurs de calcul peuvent être déterminés soit sous la forme de valeurs par défaut soit sur la base d'analyse de laboratoire. Ce choix est déterminé par le niveau applicable.

Les catégories de niveaux suivantes sont utilisées à titre indicatif (conformément au document d'orientation n°1):

Valeurs par défaut de type I : Il s'agit soit des facteurs standard énumérés à l'annexe VI (c.-à-d. en principe les valeurs du GIEC) soit d'autres constantes conformément à l'article 31, paragraphe 1, points d) ou e), c.-à-d. des valeurs garanties par le fournisseur ou résultant d'analyses réalisées antérieurement mais toujours valables.

Valeurs par défaut de type II : Il s'agit des facteurs d'émission spécifiques par pays conformément à l'article 31, paragraphe 1, points b) et c), c.-à-d. des valeurs utilisées pour l'inventaire national de GES, d'autres valeurs publiées par l'AC pour les types de flux plus spécifiques, ou d'autres valeurs de la littérature approuvées par l'autorité compétente.

Variables représentatives : Il s'agit de méthodes basées sur des corrélations empiriques établies au moins une fois par an conformément aux exigences applicables pour les analyses de laboratoire. Toutefois, ces analyses n'étant effectuées qu'une fois par an, ce niveau correspond donc à un niveau inférieur aux analyses complètes. Les corrélations avec variables représentatives peuvent reposer sur:

- la mesure de la densité de certaines huiles ou de certains gaz, notamment ceux couramment utilisés dans l'industrie du raffinage ou la sidérurgie, ou
- le pouvoir calorifique inférieur de certains types de charbons.

Données d'achat : Le pouvoir calorifique inférieur peut être déterminé d'après les données d'achat communiquées par le fournisseur de combustible, à condition que cette détermination ait été réalisée conformément aux normes nationales ou internationales reconnues (applicable uniquement dans le cas des combustibles marchands).

Analyses de laboratoire : Dans ce cas, les dispositions des articles 32 à 35 relatives aux analyses sont intégralement applicables.

Fraction issue de la biomasse de type I : Une des méthodes suivantes, considérées comme équivalentes, est appliquée :

- utilisation d'une valeur par défaut ou d'une méthode d'estimation publiée par la Commission conformément à l'article 39, paragraphe 2;
- utilisation d'une valeur déterminée conformément à l'article 39, paragraphe 2, deuxième alinéa, c.-à-d. en considérant que la matière est totalement fossile (BF=0), ou utilisation d'une méthode d'estimation approuvée par l'autorité compétente.
- Application de l'article 39, paragraphe 3, dans le cas des réseaux de gaz naturel dans lesquels du biogaz est injecté, c.-à-d. utilisation d'un système de garantie d'origine établi conformément à l'article 2, point j) et à l'article 15 de la directive 2009/28/CE [directive sur les sources d'énergie renouvelables].

Fraction issue de la biomasse de type II : La fraction issue de la biomasse est déterminée conformément à l'article 39, paragraphe 1, c.-à-d. par des analyses de laboratoire. Dans ce cas, la norme applicable et les méthodes d'analyse qu'elle préconise doivent être expressément approuvées par l'autorité compétente.

Remarque:

Les niveaux requis dans le tableau ci-dessous correspondent toujours à des flux majeurs. Veuillez vous reporter aux informations figurant dans la zone de texte de l'en-tête de ce flux si des niveaux inférieurs sont autorisés.

Conformément à l'article 26, paragraphe 4, pour le facteur d'oxydation et le facteur de conversion, l'exploitant applique, au minimum, les niveaux les plus bas indiqués à l'annexe II.

(f) Niveaux appliqués pour les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau requis	niveau appliqué	texte intégral pour le niveau appliqué
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)	2a/2b	2a	Valeurs par défaut de type II :
ii. Facteur d'émission (préliminaire)	2a/2b	2a	Valeurs par défaut de type II :
iii. Facteur d'oxydation	1	1	Valeur par défaut OF=1
iv. Facteur de conversion	s.o.		
v. Teneur en carbone	s.o.		
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)	s.o.		

Exemple de données:

Facteur de calcul	niveau requis	niveau appliqué	texte intégral pour le niveau appliqué
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)	2a/2b	3	Analyses de laboratoire
ii. Facteur d'émission (préliminaire)	2a/2b	2a	Valeurs par défaut de type II :
iii. Facteur d'oxydation	1	1	Valeur par défaut OF=1
iv. Facteur de conversion	s.o.		
v. Teneur en carbone	s.o.		
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)	s.o.		

En fonction du niveau choisi (valeurs par défaut ou analyse de laboratoire), vous êtes invités à fournir les informations suivantes pour chaque facteur de calcul, suivant le cas:

Dans le cas d'une valeur par défaut, veuillez indiquer la valeur, l'unité et la source de la littérature au moyen d'une référence au tableau 7 d) de la feuille précédente. Cette valeur doit rendre compte de la valeur constante au moment de la notification du plan de surveillance.

Dans le cas d'une analyse de laboratoire, veuillez indiquer la méthode/le laboratoire d'analyse au moyen d'une référence au tableau 7 e) de la feuille précédente, la référence de votre plan d'échantillonnage et la fréquence d'analyse à appliquer.

(g) Précisions sur les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau appliqué	valeur par défaut	Unité	Réf. la source	Réf. de l'analyse	Réf. de l'échantillonnage	Fréquence d'analyse
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)	2a	40	GJ/t	IS1: Arrêté du			
ii. Facteur d'émission (préliminaire)	2a	78	tCO2/TJ	IS1: Arrêté du			
iii. Facteur d'oxydation	1	1		IS1: Arrêté du			
iv. Facteur de conversion							
v. Teneur en carbone							
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)							

Exemple de données:

En fonction du niveau choisi (valeurs par défaut ou analyse de laboratoire)	niveau appliqué	valeur par défaut	Unité	Réf. la source	Réf. de l'analyse	Réf. de l'échantillonnage	Fréquence d'analyse
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)	3				L1	NCV_Sample	Toutes les semaines
ii. Facteur d'émission (préliminaire)	2a	74.1	t CO2 / TJ	IS5: IPCC			
iii. Facteur d'oxydation	1	100	%	IS1: MRR			
iv. Facteur de conversion							
v. Teneur en carbone							
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)							

Remarques et explications:

(h) Remarques:

Veillez faire part de vos remarques éventuelles ci-dessous. Des explications peuvent s'avérer nécessaires, par exemple pour la méthode d'estimation de la biomasse, la méthode des variables

La consommation de fioul lourd est issue d'un relevé quotidien du niveau de la cuve. Un contrôle de cohérence est réalisé en comparant cette donnée à la consommation théorique basée sur les données de production de la centrale.

(i) Justification lorsque les niveaux requis ne sont pas appliqués:

Si un des niveaux requis conformément à l'article 26 n'est pas appliqué pour les données d'activité ou pour un des facteurs de calcul, veuillez fournir une justification ci-dessous.

Lorsqu'un plan d'amélioration est requis conformément à l'article 26, il doit être soumis avec le présent plan de surveillance et sa référence communiquée ci-dessous. Lorsque la justification s'appuie sur des coûts excessifs conformément à l'article 18, le calcul doit être communiqué avec le présent plan de surveillance et ses références doivent figurer dans la justification ci-dessous.

F2 Flux 2:

Type de flux:

Méthode applicable en vertu du MRR:

Paramètre auquel s'applique l'incertitude:

Assistance automatique pour les niveaux applicables:

Données d'activité:

(a) Méthode de détermination des données d'activité:

i. Méthode de détermination:

Référence de la procédure utilisée pour déterminer les stocks à la fin de l'année:

ii. Instrument contrôlé par:

a. Veuillez confirmer que les conditions énoncées à l'article 29, paragraphe 1 sont satisfaites:

b. Utilisez-vous des factures pour déterminer la quantité de ce combustible ou de cette matière ?

c. Veuillez confirmer que le partenaire commercial et l'exploitant sont indépendants:

(b) Instruments de mesure utilisés:

Commentaire/Description de la méthode, lorsque plusieurs instruments sont utilisés:

(c) Niveaux requis pour les données d'activité:

(d) Niveau utilisé pour les données d'activité:

(e) Incertitude constatée:

Remarque:

Facteurs de calcul:

(f) Niveaux appliqués pour les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau requis	niveau appliqué	texte intégral pour le niveau appliqué
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)			
ii. Facteur d'émission (préliminaire)			
iii. Facteur d'oxydation			
iv. Facteur de conversion			
v. Teneur en carbone			
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)			

(g) Précisions sur les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau appliqué	valeur par défaut	Unité	Réf. la source	Réf. de l'analyse	Réf. de l'échantillonnage	Fréquence d'analyse
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)							
ii. Facteur d'émission (préliminaire)							
iii. Facteur d'oxydation							
iv. Facteur de conversion							
v. Teneur en carbone							
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)							

Remarques et explications:

(h) Remarques:

(i) Justification lorsque les niveaux requis ne sont pas appliqués:

F3 Flux 3:

Type de flux:

Méthode applicable en vertu du MRR:
 Paramètre auquel s'applique l'incertitude:

Assistance automatique pour les niveaux applicables:

Données d'activité:

(a) Méthode de détermination des données d'activité:

- i. Méthode de détermination:
 Référence de la procédure utilisée pour déterminer les stocks à la fin de l'année:
- ii. Instrument contrôlé par:
 - a. Veuillez confirmer que les conditions énoncées à l'article 29, paragraphe 1 sont satisfaites:
 - b. Utilisez-vous des factures pour déterminer la quantité de ce combustible ou de cette matière ?
 - c. Veuillez confirmer que le partenaire commercial et l'exploitant sont indépendants:

(b) Instruments de mesure utilisés:

Commentaire/Description de la méthode, lorsque plusieurs instruments sont utilisés:

- (c) Niveaux requis pour les données d'activité:
- (d) Niveau utilisé pour les données d'activité:
- (e) Incertitude constatée: Remarque:

Facteurs de calcul:

(f) Niveaux appliqués pour les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau requis	niveau appliqué	texte intégral pour le niveau appliqué
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ii. Facteur d'émission (préliminaire)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
iii. Facteur d'oxydation	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
iv. Facteur de conversion	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
v. Teneur en carbone	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(g) Précisions sur les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau appliqué	valeur par défaut	Unité	Réf. la source	Réf. de l'analyse	Réf. de l'échantillonnage	Fréquence d'analyse
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)							
ii. Facteur d'émission (préliminaire)							
iii. Facteur d'oxydation							
iv. Facteur de conversion							
v. Teneur en carbone							
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)							

Remarques et explications:

(h) Remarques:

(i) Justification lorsque les niveaux requis ne sont pas appliqués:

F4 Flux 4:

Type de flux:
 Méthode applicable en vertu du MRR:
 Paramètre auquel s'applique l'incertitude:

Assistance automatique pour les niveaux applicables:

Données d'activité:

(a) Méthode de détermination des données d'activité:

- i. Méthode de détermination:
 Référence de la procédure utilisée pour déterminer les stocks à la fin de l'année:
- ii. Instrument contrôlé par:
 - a. Veuillez confirmer que les conditions énoncées à l'article 29, paragraphe 1 sont satisfaites:
 - b. Utilisez-vous des factures pour déterminer la quantité de ce combustible ou de cette matière ?
 - c. Veuillez confirmer que le partenaire commercial et l'exploitant sont indépendants:

(b) Instruments de mesure utilisés:

Commentaire/Description de la méthode, lorsque plusieurs instruments sont utilisés:

--

- (c) Niveaux requis pour les données d'activité:
- (d) Niveau utilisé pour les données d'activité:
- (e) Incertitude constatée:

 Remarque:

Facteurs de calcul:

- (f) Niveaux appliqués pour les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau requis	niveau appliqué	texte intégral pour le niveau appliqué
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)			
ii. Facteur d'émission (préliminaire)			
iii. Facteur d'oxydation			
iv. Facteur de conversion			
v. Teneur en carbone			
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)			

- (g) Précisions sur les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau appliqué	valeur par défaut	Unité	Réf. la source	Réf. de l'analyse	Réf. de l'échantillonnage	Fréquence d'analyse
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)							
ii. Facteur d'émission (préliminaire)							
iii. Facteur d'oxydation							
iv. Facteur de conversion							
v. Teneur en carbone							
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)							

Remarques et explications:

- (h) Remarques:

--

- (i) Justification lorsque les niveaux requis ne sont pas appliqués:

--

F5 Flux 5:

Type de flux:		
Méthode applicable en vertu du MRR:		
Paramètre auquel s'applique l'incertitude:		

Assistance automatique pour les niveaux applicables:

--

Données d'activité:

- (a) Méthode de détermination des données d'activité:

- i. Méthode de détermination:
- Référence de la procédure utilisée pour déterminer les stocks à la fin de l'année:
- ii. Instrument contrôlé par:

 - a. Veuillez confirmer que les conditions énoncées à l'article 29, paragraphe 1 sont satisfaites:
 - b. Utilisez-vous des factures pour déterminer la quantité de ce combustible ou de cette matière ?
 - c. Veuillez confirmer que le partenaire commercial et l'exploitant sont indépendants:

- (b) Instruments de mesure utilisés:

Commentaire/Description de la méthode, lorsque plusieurs instruments sont utilisés:

--

- (c) Niveaux requis pour les données d'activité:
- (d) Niveau utilisé pour les données d'activité:
- (e) Incertitude constatée:

 Remarque:

Facteurs de calcul:

- (f) Niveaux appliqués pour les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau requis	niveau appliqué	texte intégral pour le niveau appliqué
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)			
ii. Facteur d'émission (préliminaire)			
iii. Facteur d'oxydation			
iv. Facteur de conversion			
v. Teneur en carbone			
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)			

- (g) Précisions sur les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau appliqué	valeur par défaut	Unité	Réf. la source	Réf. de l'analyse	Réf. de l'échantillonnage	Fréquence d'analyse

i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)							
ii. Facteur d'émission (préliminaire)							
iii. Facteur d'oxydation							
iv. Facteur de conversion							
v. Teneur en carbone							
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)							

Remarques et explications:

(h) Remarques:

(i) Justification lorsque les niveaux requis ne sont pas appliqués:

F6 Flux 6:

Type de flux:	
Méthode applicable en vertu du MRR:	
Paramètre auquel s'applique l'incertitude:	

Assistance automatique pour les niveaux applicables:

Données d'activité:

(a) Méthode de détermination des données d'activité:

i. Méthode de détermination:
 Référence de la procédure utilisée pour déterminer les stocks à la fin de l'année:

ii. Instrument contrôlé par:

a. Veuillez confirmer que les conditions énoncées à l'article 29, paragraphe 1 sont satisfaites:

b. Utilisez-vous des factures pour déterminer la quantité de ce combustible ou de cette matière ?

c. Veuillez confirmer que le partenaire commercial et l'exploitant sont indépendants:

(b) Instruments de mesure utilisés:

--	--	--	--	--

Commentaire/Description de la méthode, lorsque plusieurs instruments sont utilisés:

(c) Niveaux requis pour les données d'activité:

(d) Niveau utilisé pour les données d'activité:

(e) Incertitude constatée:

Remarque:			

Facteurs de calcul:

(f) Niveaux appliqués pour les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau requis	niveau appliqué	texte intégral pour le niveau appliqué
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)			
ii. Facteur d'émission (préliminaire)			
iii. Facteur d'oxydation			
iv. Facteur de conversion			
v. Teneur en carbone			
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)			

(g) Précisions sur les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau appliqué	valeur par défaut	Unité	Réf. la source	Réf. de l'analyse	Réf. de l'échantillonnage	Fréquence d'analyse
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)							
ii. Facteur d'émission (préliminaire)							
iii. Facteur d'oxydation							
iv. Facteur de conversion							
v. Teneur en carbone							
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)							

Remarques et explications:

(h) Remarques:

(i) Justification lorsque les niveaux requis ne sont pas appliqués:

F7 Flux 7:

Type de flux:	
Méthode applicable en vertu du MRR:	

Paramètre auquel s'applique l'incertitude:

Assistance automatique pour les niveaux applicables:

Données d'activité:

(a) Méthode de détermination des données d'activité:

- i. Méthode de détermination:
 Référence de la procédure utilisée pour déterminer les stocks à la fin de l'année:
- ii. Instrument contrôlé par:
 - a. Veuillez confirmer que les conditions énoncées à l'article 29, paragraphe 1 sont satisfaites:
 - b. Utilisez-vous des factures pour déterminer la quantité de ce combustible ou de cette matière ?
 - c. Veuillez confirmer que le partenaire commercial et l'exploitant sont indépendants:

(b) Instruments de mesure utilisés:

Commentaire/Description de la méthode, lorsque plusieurs instruments sont utilisés:

- (c) Niveaux requis pour les données d'activité:**
- (d) Niveau utilisé pour les données d'activité:**
- (e) Incertitude constatée:** Remarque:

Facteurs de calcul:

(f) Niveaux appliqués pour les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau requis	niveau appliqué	texte intégral pour le niveau appliqué
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)			
ii. Facteur d'émission (préliminaire)			
iii. Facteur d'oxydation			
iv. Facteur de conversion			
v. Teneur en carbone			
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)			

(g) Précisions sur les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau appliqué	valeur par défaut	Unité	Réf. la source	Réf. de l'analyse	Réf. de l'échantillonnage	Fréquence d'analyse
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)							
ii. Facteur d'émission (préliminaire)							
iii. Facteur d'oxydation							
iv. Facteur de conversion							
v. Teneur en carbone							
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)							

Remarques et explications:

(h) Remarques:

(i) Justification lorsque les niveaux requis ne sont pas appliqués:

F8 Flux 8:

Type de flux:
 Méthode applicable en vertu du MRR:
 Paramètre auquel s'applique l'incertitude:

Assistance automatique pour les niveaux applicables:

Données d'activité:

(a) Méthode de détermination des données d'activité:

- i. Méthode de détermination:
 Référence de la procédure utilisée pour déterminer les stocks à la fin de l'année:
- ii. Instrument contrôlé par:
 - a. Veuillez confirmer que les conditions énoncées à l'article 29, paragraphe 1 sont satisfaites:
 - b. Utilisez-vous des factures pour déterminer la quantité de ce combustible ou de cette matière ?
 - c. Veuillez confirmer que le partenaire commercial et l'exploitant sont indépendants:

(b) Instruments de mesure utilisés:

Commentaire/Description de la méthode, lorsque plusieurs instruments sont utilisés:

- (c) Niveaux requis pour les données d'activité:

--	--
- (d) Niveau utilisé pour les données d'activité:

--	--
- (e) Incertitude constatée:

	Remarque: <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 300px; height: 15px;"></td></tr></table>	

Facteurs de calcul:

(f) Niveaux appliqués pour les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau requis	niveau appliqué	texte intégral pour le niveau appliqué
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)			
ii. Facteur d'émission (préliminaire)			
iii. Facteur d'oxydation			
iv. Facteur de conversion			
v. Teneur en carbone			
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)			

(g) Précisions sur les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau appliqué	valeur par défaut	Unité	Réf. la source	Réf. de l'analyse	Réf. de l'échantillonnage	Fréquence d'analyse
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)							
ii. Facteur d'émission (préliminaire)							
iii. Facteur d'oxydation							
iv. Facteur de conversion							
v. Teneur en carbone							
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)							

Remarques et explications:

(h) Remarques:

(i) Justification lorsque les niveaux requis ne sont pas appliqués:

F9 Flux 9:

Type de flux:	
Méthode applicable en vertu du MRR:	
Paramètre auquel s'applique l'incertitude:	

Assistance automatique pour les niveaux applicables:

Données d'activité:

(a) Méthode de détermination des données d'activité:

- i. Méthode de détermination:

--

 Référence de la procédure utilisée pour déterminer les stocks à la fin de l'année:

--
- ii. Instrument contrôlé par:

--

 - a. Veuillez confirmer que les conditions énoncées à l'article 29, paragraphe 1 sont satisfaites:

--
 - b. Utilisez-vous des factures pour déterminer la quantité de ce combustible ou de cette matière ?

--
 - c. Veuillez confirmer que le partenaire commercial et l'exploitant sont indépendants:

--

(b) Instruments de mesure utilisés:

--	--	--	--	--

Commentaire/Description de la méthode, lorsque plusieurs instruments sont utilisés:

- (c) Niveaux requis pour les données d'activité:

--	--
- (d) Niveau utilisé pour les données d'activité:

--	--
- (e) Incertitude constatée:

	Remarque: <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 300px; height: 15px;"></td></tr></table>	

Facteurs de calcul:

(f) Niveaux appliqués pour les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau requis	niveau appliqué	texte intégral pour le niveau appliqué
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)			
ii. Facteur d'émission (préliminaire)			
iii. Facteur d'oxydation			
iv. Facteur de conversion			
v. Teneur en carbone			
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)			

(g) Précisions sur les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau appliqué	valeur par défaut	Unité	Réf. la source	Réf. de l'analyse	Réf. de l'échantillonnage	Fréquence d'analyse
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)							

ii. Facteur d'émission (préliminaire)							
iii. Facteur d'oxydation							
iv. Facteur de conversion							
v. Teneur en carbone							
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)							

Remarques et explications:

(h) Remarques:

(i) Justification lorsque les niveaux requis ne sont pas appliqués:

F10 Flux 10:

Type de flux:	
Méthode applicable en vertu du MRR:	
Paramètre auquel s'applique l'incertitude:	

Assistance automatique pour les niveaux applicables:

Données d'activité:

(a) Méthode de détermination des données d'activité:

i. Méthode de détermination:
 Référence de la procédure utilisée pour déterminer les stocks à la fin de l'année:

ii. Instrument contrôlé par:

a. Veuillez confirmer que les conditions énoncées à l'article 29, paragraphe 1 sont satisfaites:

b. Utilisez-vous des factures pour déterminer la quantité de ce combustible ou de cette matière ?

c. Veuillez confirmer que le partenaire commercial et l'exploitant sont indépendants:

(b) Instruments de mesure utilisés:

--	--

Commentaire/Description de la méthode, lorsque plusieurs instruments sont utilisés:

(c) Niveaux requis pour les données d'activité:

(d) Niveau utilisé pour les données d'activité:

(e) Incertitude constatée:

	Remarque:
--	---

Facteurs de calcul:

(f) Niveaux appliqués pour les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau requis	niveau appliqué	texte intégral pour le niveau appliqué
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)			
ii. Facteur d'émission (préliminaire)			
iii. Facteur d'oxydation			
iv. Facteur de conversion			
v. Teneur en carbone			
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)			

(g) Précisions sur les facteurs de calcul:

Facteur de calcul	niveau appliqué	valeur par défaut	Unité	Réf. la source	Réf. de l'analyse	Réf. de l'échantillonnage	Fréquence d'analyse
i. Pouvoir calorifique inférieur (PCI)							
ii. Facteur d'émission (préliminaire)							
iii. Facteur d'oxydation							
iv. Facteur de conversion							
v. Teneur en carbone							
vi. Fraction issue de la biomasse (le cas échéant)							

Remarques et explications:

(h) Remarques:

(i) Justification lorsque les niveaux requis ne sont pas appliqués:

J. Determination of transferred or inherent CO2 (Determination du CO2 intrinsèque ou du CO2 transféré)

non pertinent

<<< Cliquer ici pour passer à la feuille suivante >>>

17 Détermination du CO2 intrinsèque et du CO2 transféré

Remarque: Cette rubrique doit être remplie en cas de transfert de CO2 intrinsèque en tant que composant d'un combustible conformément à l'article 48 du MRR ou de transfert de CO2 conformément à l'article 49 du MRR. En outre, cette feuille permet de fournir les informations requises lorsque des activités de captage, de transport en pipeline et de stockage géologique du CO2 visées à l'annexe I de la directive SEQUE UE sont menées. Les informations concernant les points de mesure et les instruments de mesure doivent être fournies sur la feuille F_MeasurementBasedApproaches.

(a) Veuillez fournir une description détaillée de la méthode de surveillance utilisée pour déterminer le CO2 intrinsèque ou transféré.

Veillez décrire de façon concise dans la zone de texte ci-dessous la méthode de surveillance utilisée, formules comprises, pour déterminer les émissions annuelles de CO2 ou de CO2(e) de La description doit couvrir en particulier les quantités de CO2 à ajouter du fait de la réception de CO2 transféré ou à déduire du fait du transfert en dehors de l'installation, suivant le cas. Veillez vous assurer que ce calcul est conforme aux dispositions de l'article 48 et 49 du MRR.

Si la description est trop complexe (utilisation de formules complexes, par exemple) ou si elle nécessite un schéma, vous pouvez fournir cette description dans un document séparé, dans un format de fichier acceptable par l'AC. Veillez dans ce cas fournir la référence de ce fichier en indiquant le nom de fichier et la date.

La description doit contenir les liens qui sont nécessaires pour comprendre la manière dont les informations fournies dans les autres parties du présent modèle sont utilisées pour calculer les émissions. Ces données peuvent être aussi synthétiques que dans l'exemple donné dans la feuille D- CalculationBasedApproaches, rubrique 7 a).

(b) Veuillez fournir des précisions sur l'installation réceptrice et l'installation qui transfère.

Veillez indiquer ici, pour chaque installation (ou autre entité) qui vous transfère ou à laquelle vous transférez du CO2 intrinsèque ou transféré, les informations suivantes:

Dénomination de l'installation	<i>Indiquez ici le nom de l'installation ou de l'entité hors SEQUE à partir de laquelle ou vers laquelle le CO2 est transféré. Dans la mesure du possible, utilisez le nom utilisé par l'autorité compétente et dans le registre.</i>
Nom de l'exploitant	<i>Nom de l'exploitant de cette installation ou entité hors SEQUE</i>
Identificateur unique	<i>Pour les installations relevant du SEQUE de l'UE, donnez l'identificateur unique de l'installation qui est utilisé par le système de registres. En cas de doute, prenez contact avec l'autorité compétente pour connaître le format correct de l'identificateur unique.</i>
Type de transfert	<i>Choisissez dans la liste déroulante ci-dessous un transfert en provenance ou à destination d'une installation ou d'une entité hors SEQUE et indiquez s'il s'agit de CO2 intrinsèque (article 48) ou de CO2 transféré (article 49) au sens du MRR.</i>
Méthode de mesure	<i>En vertu de l'article 48, paragraphe 3, vous pouvez déterminer le CO2 transféré ou le CO2 intrinsèque soit à l'aide de vos propres instruments, soit en recourant aux mesures de l'autre installation, ou bien vous pouvez utiliser les deux méthodes et faire la moyenne des résultats obtenus. Veillez préciser ici la méthode utilisée.</i>

Remarque: Les données détaillées concernant la méthode de mesure continue, les points de mesure et les instruments de mesure doivent être saisies dans la feuille F_MeasurementBasedApproaches.

Réf. du transfert	Dénomination de l'installation:	Nom de l'exploitant	Identificateur unique de l'installation	Type de transfert	Méthode de mesure
TR1					
TR2					
TR3					
TR4					
TR5					



Cliquez sur « + » pour ajouter d'autres installations

(c) Lorsqu'une partie du CO2 transféré est issu de la biomasse, ou lorsqu'une installation ne relève que partiellement de la directive SEQUE UE, veuillez détailler la procédure écrite utilisée pour déduire la quantité de CO2 transféré qui ne provient pas de carbone fossile utilisé dans le cadre d'activités relevant de la directive SEQUE UE.

Intitulé de la procédure	
Référence de la procédure	
Références du schéma (le cas échéant)	
Description succincte de la procédure	
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	
Lieu d'archivage	
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	

18 Informations concernant les pipelines utilisés pour le transport du CO2

(a) **Veuillez indiquer la méthode de surveillance choisie pour votre réseau de transport:**
 Conformément à l'annexe IV, rubrique 22.B du MRR, vous pouvez choisir une des deux méthodes suivantes: la méthode A consiste en un bilan massique (fondé sur la mesure) de tout le CO2 émis, entrant ou sortant du réseau, tandis que la méthode B consiste à déterminer les émissions fugitives et les émissions de purge, ainsi que les fuites et les émissions propres aux installations

(b) **Le cas échéant, veuillez donner la référence de l'analyse d'incertitude:**
 Si vous avez choisi la méthode B, vous devez fournir des éléments démontrant que l'incertitude globale associée aux émissions de l'ensemble du réseau de transport ne dépasse pas 7,5 % et que la méthode B donne des résultats plus fiables. Veuillez indiquer ici la référence du document joint.

(c) **Le cas échéant, veuillez décrire les équipements de mesure de la température et de la pression utilisés au sein du réseau de transport;**
 Veuillez énumérer tous les équipements utilisés pour mesurer la température et la pression dans le réseau de transport lors de la détermination des émissions dues à des fuites conformément à l'annexe IV, section 22 du MRR.

Référence:	Localisation	Type d'instrument de mesure	Référence de l'instrument
ND1			
ND2			
ND3			
ND4			
ND5			
ND6			
ND7			
ND8			
ND9			
ND10			

Cliquez sur « + » pour ajouter d'autres instruments de mesure

(d) **Référence d'une description plus détaillée, le cas échéant:**
 Si nécessaire, vous pouvez fournir la liste du point c) et une description plus détaillée dans un document à part, dans un format de fichier acceptable pour l'AC. Dans ce cas, veuillez donner la référence du fichier ici, sous la forme du nom de fichier et de la date.

(e) **Le cas échéant, veuillez détailler la procédure écrite utilisée pour la prévention, la détection et la quantification des fuites dans les réseaux de transport.**

Intitulé de la procédure	
Référence de la procédure	
Références du schéma (le cas échéant):	
Description succincte de la procédure	
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	
Lieu d'archivage	
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	

(f) **Dans le cas des réseaux de transport, veuillez détailler la procédure écrite garantissant que le CO2 n'est transféré que vers des installations disposant d'une autorisation valable d'émettre des gaz à effet de serre ou dans lesquelles toute émission de CO2 est effectivement surveillée et prise en compte conformément à l'article 49.**

Intitulé de la procédure	
Référence de la procédure	
Références du schéma (le cas échéant):	
Description succincte de la procédure	
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	
Lieu d'archivage	
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	

(g) **Si la méthode B est appliquée pour les systèmes de pipeline, veuillez décrire ici la procédure utilisée pour valider le résultat de la méthode B par la méthode A au moins une fois par an:**

Intitulé de la procédure	
Référence de la procédure	
Références du schéma (le cas échéant):	
Description succincte de la procédure	
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	
Lieu d'archivage	
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	

Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	
---	--

(h) Si la méthode B est appliquée, décrivez ici la procédure utilisée pour déterminer les émissions fugitives:

Intitulé de la procédure	
Référence de la procédure	
Références du schéma (le cas échéant):	
Description succincte de la procédure	
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	
Lieu d'archivage	
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	

(i) Si la méthode B est appliquée, décrivez ici la procédure utilisée pour déterminer les émissions de purge:

Intitulé de la procédure	
Référence de la procédure	
Références du schéma (le cas échéant):	
Description succincte de la procédure	
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	
Lieu d'archivage	
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	

19 Informations concernant les installations de stockage géologique du CO2

Remarque: Dans le cas du stockage géologique du CO2, les émissions à partir du complexe de stockage ainsi que le dégagement de CO2 dans la colonne d'eau ne doivent faire l'objet d'une surveillance que lorsqu'une fuite est détectée. Si aucune fuite n'est détectée, le plan de surveillance peut ne pas prévoir de dispositions particulières de surveillance. Il est par conséquent essentiel qu'une procédure soit en place pour permettre une réaction immédiate lorsqu'une fuite est détectée. En pareil cas, le plan de surveillance doit être mis à jour dans les meilleurs délais. Veuillez détailler la procédure utilisée pour l'évaluation régulière du plan de surveillance en vue d'apprécier sa pertinence. À cet effet, veuillez utiliser le point 19 c) de la feuille K_ManagementControl.

(a) Le cas échéant, veuillez détailler la procédure écrite décrivant les méthodes de quantification des émissions ou des dégagements de CO2 dans la colonne d'eau susceptibles de résulter de fuites, ainsi que les méthodes de quantification appliquées et éventuellement adaptées pour les émissions réelles ou les dégagements réels de CO2 dans la colonne d'eau dus à des fuites, conformément aux prescriptions de la section 23 de l'annexe IV.

Intitulé de la procédure	
Référence de la procédure	
Références du schéma (le cas échéant):	
Description succincte de la procédure	
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	
Lieu d'archivage	
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	

(b) Veuillez décrire ici la méthode et la procédure utilisée pour déterminer toute émission fugitive ou émission de purge provenant notamment de sites où se déroulent des opérations de récupération assistée des hydrocarbures. Si des méthodes fondées sur la mesure conformément aux articles 41 à 46 ne sont pas appliquées, il y a lieu de fournir une justification concernant les coûts excessifs.

Intitulé de la procédure	
Référence de la procédure	
Références du schéma (le cas échéant):	
Description succincte de la procédure	
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	
Lieu d'archivage	
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	

Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	
---	--

(c) **Décrivez ici la procédure utilisée pour déterminer l'incertitude associée aux émissions résultant de fuites, le cas échéant, en vue de corriger le chiffre des émissions conformément à la section 23, point B.3. de l'annexe IV du MRR.**

Intitulé de la procédure	
Référence de la procédure	
Références du schéma (le cas échéant):	
Description succincte de la procédure	
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	
Lieu d'archivage	
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	



Cliquez sur « + » pour ajouter d'autres procédures

K. Management & Control (Gestion et contrôle)

pertinent

Cette feuille concerne tous les types d'installations

Veillez saisir des données dans cette rubrique

20 Gestion

- (a) **Veillez décrire les responsabilités en matière de surveillance et de déclaration des émissions de l'installation, conformément à l'article 61 du**
*Veillez indiquer les intitulés de poste/emplois et résumer brièvement le rôle du titulaire en ce qui concerne la surveillance et la déclaration. Seuls les postes à responsabilités générales et les autres fonctions clés doivent être énumérés (n'indiquez pas les responsabilités déléguées).
 Vous pouvez joindre à cet effet un diagramme arborescent ou un organigramme.*
Si le flux de données (et le journal des modifications) est complet, toutes les responsabilités devraient être décrites dans les procédures, et il ne devrait pas être nécessaire d'ajouter d'autres personnes.

Intitulé du poste/Fonction:	Responsabilités
chef de centrale	relevé jauge cuve fioul lourd
responsable QSE	compilation des données et déclaration des émissions de CO2

- (b) **Veillez détailler la procédure utilisée pour gérer l'attribution des responsabilités en matière de surveillance et de déclaration dans l'installation, et pour gérer les compétences du personnel responsable, conformément à l'article 58, paragraphe 3, point c) du MRR.**
Cette procédure doit décrire la façon dont sont attribuées aux personnes désignées ci-dessus les responsabilités en matière de surveillance et de déclaration, la façon dont la formation et l'évaluation des performances sont assurées et la façon dont les tâches sont séparées de sorte que toutes les données utiles soient confirmées par une personne qui ne prend pas part au relevé et à la collecte de ces données.

Intitulé de la procédure	Gestion de la surveillance des émissions de CO2
Référence de la procédure	/
Références du schéma (le cas)	/
Description succincte de la procédure	La procédure précise que les personnes intervenant dans la déclaration des émissions de CO2 sont compétentes pour gérer ces problématiques (elles gèrent également les autres problématiques environnementales du site: management environnemental, ICPE,...) et que les tâches réalisées dans le cadre de la déclaration de CO2 sont séparées de sorte que les données soient confirmées par une personne qui ne prend pas part à leur relevé.
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée générée.	Service QSE
Lieu d'archivage	Dans le local archives au siège social + en version informatique : envsecu > 6000/2 ICPE> EMISSIONS CO2
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	/
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	/

- (c) **Veillez détailler la procédure utilisée pour l'évaluation régulière de la pertinence du plan de surveillance, y compris les éventuelles mesures d'amélioration de la méthode de surveillance.**

*La procédure décrite ci-dessous doit couvrir les aspects suivants:
 i- la vérification de la liste des sources d'émission et des flux afin d'en garantir l'exhaustivité et de veiller à ce que tous les changements survenus concernant la nature ou le fonctionnement de l'installation soient consignés dans le plan de surveillance;
 ii - l'évaluation du respect des seuils d'incertitude définis pour les données d'activité et les autres paramètres (le cas échéant) pour les niveaux de méthode appliqués pour
 iii - l'évaluation des éventuelles mesures d'amélioration de la méthode de surveillance appliquée.*

Intitulé de la procédure	Gestion de la surveillance des émissions de CO2
Référence de la procédure	/
Références du schéma (le cas)	/
Description succincte de la procédure	La procédure précise que le PDS est revu au moins une fois par an pour vérifier s'il doit être modifié notamment en cas de changement physique des installations (nouvelle source, suppression d'une source, diminution de l'activité...) et qu'un rapport d'amélioration doit être transmis tous les 4 ans (ou en cas de remarque de l'organisme vérificateur lors de l'audit annuel).
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	Service QSE
Lieu d'archivage	Dans le local archives au siège social + en version informatique : envsecu > 6000/2 ICPE> EMISSIONS CO2
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	/
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	/

21 Activités de gestion du flux de données

- (a) **Veillez fournir des précisions sur les procédures utilisées pour les activités de gestion du flux de données conformément à l'article 57 du MRR.**

*Lorsque plusieurs procédures sont utilisées, veuillez préciser la procédure globale qui couvre les principales étapes des activités de gestion du flux de données et fournir un schéma montrant comment sont reliées les procédures de gestion des données (veillez fournir la référence du schéma ci-dessous et le joindre à votre plan de surveillance).
 Vous avez également la possibilité de détailler des procédures supplémentaires appropriées sur une feuille séparée.*

À la rubrique «Description des étapes de traitement», veuillez indiquer chaque étape du flux de données, depuis les données primaires jusqu'aux émissions annuelles, afin de rendre compte de la succession des activités de gestion du flux de données et de leur interaction; veuillez préciser les formules et données utilisées pour déterminer les émissions à partir des données primaires. Donnez des précisions sur les systèmes électroniques de traitement et de stockage de données, ainsi que sur les autres saisies de données.

Intitulé de la procédure	Gestion de la surveillance des émissions de CO2
Référence de la procédure	/
Références du schéma (le cas)	Annexe A - Synoptique Flux Données
Description succincte de la procédure	La procédure liste les responsabilités dans le cadre de la collecte des informations nécessaire à la déclaration annuelle des émissions de CO2 ainsi que les vérifications mises en place pour en contrôler la qualité.
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	Service QSE
Lieu d'archivage	Dans le local archives au siège social + en version informatique : envsecu > 6000/2 ICPE> EMISSIONS CO2
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	/
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	/
Liste des sources de données primaires	relevé jauge cuve fioul lourd
Description des étapes de traitement pertinentes pour chaque activité spécifique de gestion du flux de données	Voir Annexe A - Synoptique Flux Données

22 Activités de contrôle

(a) Veuillez fournir des précisions sur les procédures utilisées pour évaluer les risques inhérents et les risques de carence de contrôle conformément à l'article 58 du MRR.

La brève description doit préciser comment est prévue l'évaluation des risques inhérents et des risques de carence de contrôle lors de la mise en place d'un système de contrôle

Intitulé de la procédure	Gestion de la surveillance des émissions de CO2
Référence de la procédure	/
Références du schéma (le cas échéant)	Annexe A - Synoptique Flux Données
Description succincte de la procédure	La procédure liste les vérifications/contrôles mis en place pour s'assurer de la cohérence des données.
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	Service QSE
Lieu d'archivage	Dans le local archives au siège social + en version informatique : envsecu > 6000/2 ICPE> EMISSIONS CO2
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	/
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	/

(b) Veuillez fournir des précisions sur les procédures utilisées pour l'assurance qualité de l'équipement de mesure, conformément aux articles 58 et 59 du MRR.

La brève description doit indiquer comment tous les instruments de mesure sont étalonnés et vérifiés à intervalles réguliers, le cas échéant, et quelles sont les dispositions prises en cas de non-conformité. non

Intitulé de la procédure	Gestion de la surveillance des émissions de CO2
Référence de la procédure	/
Références du schéma (le cas échéant)	/
Description succincte de la procédure	La procédure précise les vérifications qui sont réalisées sur les instruments de mesure (jauge cuve fioul lourd).
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	Service QSE
Lieu d'archivage	Dans le local archives au siège social + en version informatique : envsecu > 6000/2 ICPE> EMISSIONS CO2
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	/
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	/

(c) Veuillez fournir des précisions sur les procédures utilisées pour l'assurance qualité des systèmes informatiques utilisés pour les activités de gestion du flux de données, conformément aux articles 58 et 60 du MRR.

La brève description doit indiquer comment les systèmes informatiques sont testés et contrôlés, y compris en ce qui concerne le contrôle d'accès, la sauvegarde, la restauration

Intitulé de la procédure	Gestion de la surveillance des émissions de CO2
Référence de la procédure	/
Références du schéma (le cas échéant)	/
Description succincte de la procédure	/
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée générée.	Service informatique
Lieu d'archivage	Serveur / Local archives
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	/
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	/

(d) Veuillez fournir des précisions sur les procédures utilisées pour les analyses et la validation internes des données conformément aux articles 58 et 62 du MRR.

La brève description doit indiquer que le processus d'analyse et de validation consiste à vérifier si les données sont complètes, à comparer ces données à celles des années précédentes, à comparer la consommation de carburant déclarée aux données d'achat de ce carburant, et les facteurs indiqués par les fournisseurs de carburant aux facteurs de référence internationaux, le cas échéant; la description doit également préciser les critères de rejet des données.

Intitulé de la procédure	Gestion de la surveillance des émissions de CO2
Référence de la procédure	/
Références du schéma (le cas échéant)	Annexe A - Synoptique Flux Données
Description succincte de la procédure	La procédure liste les vérifications/contrôles mis en place pour s'assurer de la cohérence des données.
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	Service QSE
Lieu d'archivage	Dans le local archives au siège social + en version informatique : envsecu > 6000/2 ICPE> EMISSIONS CO2
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	/
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	/

(e) Veuillez fournir des précisions sur les procédures utilisées pour effectuer les corrections et prendre les mesures correctives conformément aux articles 58 et 63 du MRR.

La brève description doit indiquer quelles mesures appropriées sont prises s'il apparaît que les activités de gestion du flux de données et les activités de contrôle ne se déroulent pas de manière efficace. La procédure doit indiquer comment la validité des résultats est évaluée, comment sont déterminées les causes d'erreur et comment il est remédié aux

Intitulé de la procédure	Gestion de la surveillance des émissions de CO2
Référence de la procédure	/
Références du schéma (le cas échéant)	Annexe A - Synoptique Flux Données
Description succincte de la procédure	La procédure décrit les moyens de contrôle de la cohérence des données et les actions correctives qui en découlent en cas d'erreur.
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	Service QSE
Lieu d'archivage	Dans le local archives au siège social + en version informatique : envsecu > 6000/2 ICPE> EMISSIONS CO2
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	/
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	/

(f) Veuillez fournir des précisions sur les procédures utilisées pour contrôler les activités externalisées conformément aux articles 59 et 64 du MRR.

La brève description doit indiquer comment sont contrôlés les activités de gestion du flux de données et les activités de contrôle des activités externalisées et préciser quels contrôles sont effectués sur la qualité des données obtenues.

Intitulé de la procédure	Non concerné
--------------------------	--------------

Références du schéma (le cas)	
Description succincte de la procédure	
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée	
Lieu d'archivage	
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	
Liste des normes EN ou autres appliquées (le cas échéant)	

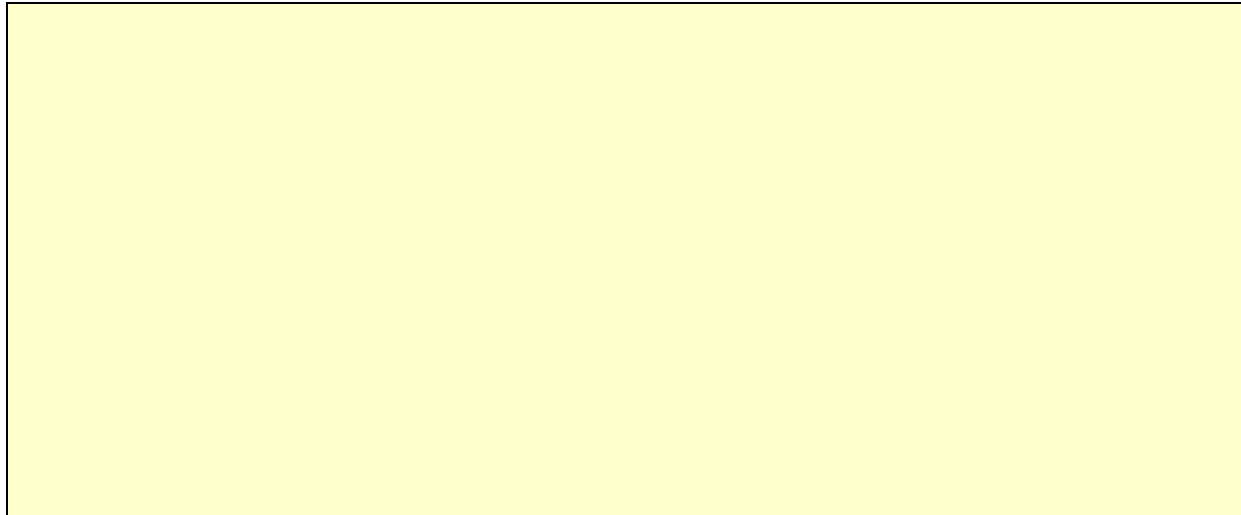


Cliquez sur « + » pour ajouter d'autres procédures

L. Member State specific further information (Informations complémentaires propres à

26 Remarques

Cadre réservé aux autres observations:



ANNEXE 8

**AVIS DU MAIRE SUR LA REMISE EN ETAT DU
TERRAIN**

**Direction Générale**

Espaces publics et cadre de vie
Direction Hygiène publique – Qualité environnementale

N / Réf. : JBP/VA - A18-021048 / D18-012109
Dossier suivi par Josiane BEAUVAIS-PAPIN
Tél. : 05 49 52 36 15
direction.hygiene.environnement@poitiers.fr

Poitiers, le 21 DEC. 2018

Le Maire

à

Monsieur le Directeur
LE FOLL TRAVAUX PUBLICS
109 RUE DES DOUVES
27500 CORNEVILLE SUR RISLE

A l'attention de Monsieur Gaylord CASTEL
Responsable QSSE



Objet : Installation temporaire - Centrale d'enrobage

Monsieur le Directeur,

Vous avez sollicité l'avis de la Collectivité sur le projet d'installation d'une centrale d'enrobage temporaire (chantier de rechargement de l'autoroute A10) que vous envisagez le long de la barrière de péage de l'échangeur numéro 29 de Poitiers Nord.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier au titre des installations classées pour l'environnement, il vous appartient effectivement de proposer à la Collectivité, les dispositions que vous mettrez en œuvre pour la remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Vous proposez une remise en état à l'identique de celui trouvé avant travaux. Par ailleurs, je prends note de votre engagement à l'arrêt de l'exploitation pour :

- évacuer et éliminer tout produit dangereux ou déchet présent sur le site
- interdire l'accès au site
- supprimer tout risque d'incendie et d'explosion
- assurer une surveillance des effets des installations sur l'environnement (suivi du taux de pollution des sols).

En effet, le site pouvant faire l'objet d'écoulements de produits nocifs pour l'environnement au cours de la durée de l'exploitation, il pourrait être demandé des travaux de dépollution avant remise en état.

Au regard de ces engagements et du contexte environnemental de ce site, la Collectivité émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
Le Conseiller municipal délégué

Patrick CORONAS

ANNEXE 9

VALEURS TOXICOLOGIQUES DE REFERENCE

Substance	N° CAS	Exposition	Atteintes sur l'organisme	VTR			Organisme	Date de construction/révision	Sujet d'étude	Incertitude (facteur de sécurité)	Commentaires	Log Kow	BCF (L/kg)	Choix Note 2014	Expertise collective nationale			
				Nom	Valeur	Unité									ANSES	Date	INERIS	Date
Dioxyde de soufre	7446-09-5	Inhalation	Système respiratoire	VR	5,00E-02	mg/m3	R422-1 du code de l'environnement	-	Non précisé	Non précisé	valeur-guide. Moyenne sur 24 heures, en l'absence de valeur annuelle	/	/	Non	/	/	/	/
Dioxyde de soufre	7446-09-5	Ingestion	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Oxydes d'azote	10102-43-9 10102-44-0	Inhalation	Poumons	VR	4,00E-02	mg/m3	R422-1 du code de l'environnement	-	Non précisé	Non précisé	Valeur guide, Dioxyde d'azote	/	/	Non	/	/	/	/
Oxydes d'azote	10102-43-9 10102-44-0	Ingestion	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Poussières	/	Inhalation	Effets sur le système respiratoire	VR	2,50E-02	mg/m3	R422-1 du code de l'environnement	-	Non précisé	Non précisé	Valeur-guide PM2,5 en moyenne annuelle	/	/	Non	/	/	/	/
Poussières	/	Inhalation	Effets sur le système respiratoire	VR	4,00E-02	mg/m3	R422-1 du code de l'environnement	-	Non précisé	Non précisé	Valeur-guide PM10 en moyenne annuelle	/	/	Non	/	/	/	/
Monoxyde de carbone	630-08-0	Inhalation	Cerveau, cœur, muscles, développement du fœtus	VR	10	mg/m3	R422-1 du code de l'environnement	-	Non précisé	Non précisé	Valeur-guide - sur 8 heures	/	/	Non	/	/	/	/
Monoxyde de carbone	630-08-0	Ingestion	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Benzène	71-43-2	Inhalation	Atteintes du système sanguin et immunitaire	RfC	3,00E-02	mg/m3	US EPA	2003	homme	300	/	2,13	Poissons : <10; Mollusque: <1	Non	/	/	/	/
Benzène	71-43-2	Inhalation	Effets sur le système immunitaire	MRL	9,60E-03	mg/m3	ATSDR	2007	homme	10	/	2,13	Poissons : <10; Mollusque: <1	Oui	/	/	/	/
Benzène	71-43-2	Inhalation	Système sanguin	REL	3,00E-03	mg/m3	OEHHA	2014	homme	200	/	2,13	Poissons : <10; Mollusque: <1	Non	/	/	/	/
Bromomethane	74-83-9	Inhalation	Epithélium olfactif	RfC	5,00E-03	mg/m3	US EPA	1992	rat	100	/	1,94	Calculé : 4,7	Oui	/	/	/	/
Bromomethane	74-83-9	Inhalation	Neurologique	MRL	2,00E-02	mg/m3	ATSDR	1992	Non précisé	100	0,005 ppm	1,94	Calculé : 4,7	Non	/	/	/	/
Bromomethane	74-83-9	Inhalation	Systèmes respiratoire et nerveux, Développement	REL	5,00E-03	mg/m3	OEHHA	2000	rat	100	même étude que l'US EPA	1,94	Calculé : 4,7	Non	/	/	/	/
Formaldehyde	50-00-0	Inhalation	Nez	MRLch	1,00E-02	mg/m3	ATSDR	1999	homme	30	/	0,35	Organismes aquatiques : pas de bioaccumulation	Non	Oui	mai-08	Non	févr-10
Formaldehyde	50-00-0	Inhalation	Nez, voies aériennes	REL	9,00E-03	mg/m3	OEHHA	2008	homme	10	/	0,35	Organismes aquatiques : pas de bioaccumulation	Oui	/	/	Oui	févr-10
Formaldehyde	50-00-0	Inhalation	Nez, yeux	(Air int.) TCA	1,20E-03	mg/m3	RIVM	2007	homme	100	*Valeur-guide pour l'environnement intérieur	0,35	Organismes aquatiques : pas de bioaccumulation	Non	/	/	/	/

Substance	N° CAS	Exposition	Atteintes sur l'organisme	VTR			Organisme	Date de construction/révision	Sujet d'étude	Incertitude (facteur de sécurité)	Commentaires	Log Kow	BCF (L/kg)	Choix Note 2014	Expertise collective nationale			
				Nom	Valeur	Unité									ANSES	Date	INERIS	Date
Xylènes	1330-20-7	Inhalation	Coordination motrice	RfC	1,00E-01	mg/m3	US-EPA	2003	Rat	300		m-xylène: 3,21 o-xylène: 3,15 p-xylène: 3,15	m-xylène: Orga aquatiques: 106 o-xylène: Orga aquatiques: 72 p-xylène: Orga aquatiques: 94	Non	/	/		
Xylènes	1330-20-7	Inhalation	Effets sur le système nerveux	MRLch	2,20E-01	mg/m3	ATSDR	2007	Homme	300		m-xylène: 3,21 o-xylène: 3,15 p-xylène: 3,15	m-xylène: Orga aquatiques: 106 o-xylène: Orga aquatiques: 72 p-xylène: Orga aquatiques: 94	Oui	/	/		
Xylènes	1330-20-7	Inhalation	Système nerveux	VG	8,70E-01	mg/m3	OMS	2000	rat	1000	Valeur guide	m-xylène: 3,21 o-xylène: 3,15 p-xylène: 3,15	m-xylène: Orga aquatiques: 106 o-xylène: Orga aquatiques: 72 p-xylène: Orga aquatiques: 94	Non	/	/		
Xylènes	1330-20-7	Inhalation	Développement	TCA	8,70E-01	mg/m3	RIVM	1999	Rat	1000		m-xylène: 3,21 o-xylène: 3,15 p-xylène: 3,15	m-xylène: Orga aquatiques: 106 o-xylène: Orga aquatiques: 72 p-xylène: Orga aquatiques: 94	Non	/	/		
Xylènes	1330-20-7	Inhalation	Système nerveux, système respiratoire	REL	7,00E-01	mg/m3	OEHHA	2003	Homme	30		m-xylène: 3,21 o-xylène: 3,15 p-xylène: 3,15	m-xylène: Orga aquatiques: 106 o-xylène: Orga aquatiques: 72 p-xylène: Orga aquatiques: 94	Non	/	/		
Chlorométhane	74-87-3	Inhalation	Système nerveux	RfC	9,00E-02	mg/m3	US EPA	2001	Souris	1000	/	0,91	Calculé : 3,16	Non	/		Non	déc-15
Chlorométhane	74-87-3	Inhalation	Neurologique	MRL	1,02E-01	mg/m3	ATSDR	1998	Souris	1000	/	0,91	Calculé : 3,16	Non	/		Non	déc-15
Chlorométhane	74-87-3	Inhalation	Neurologique	DJT	1,80E-02	mg/m3	OMS	2000	Souris	1000	/	0,91	Calculé : 3,16	Oui	/		Oui	déc-15
Ethylbenzène	100-41-4	Inhalation	Ototoxique	VTR	1,5	mg/m3	ANSES	2016	rat	75	exposition subchronique	3,15	Organismes aquatiques : 1 à 5 ; Calculé : 93	Oui	Oui	oct-16	/	
Ethylbenzène	100-41-4	Inhalation	Développement	RfC	1	mg/m3	US EPA	1991	rat, lapin	300		3,15	Organismes aquatiques : 1 à 5 ; Calculé : 94	Non	/	/		

Substance	N° CAS	Exposition	Atteintes sur l'organisme	VTR			Organisme	Date de construction/ révision	Sujet d'étude	Incertitude (facteur de sécurité)	Commentaires	Log Kow	BCF (L/kg)	Choix Note 2014	Expertise collective nationale			
				Nom	Valeur	Unité									ANSES	Date	INERIS	Date
Ethylbenzène	100-41-4	Inhalation	Système rénal	MRL	2,60E-01	mg/m3	ATSDR	2010	rat	300		3,15	Organismes aquatiques : 1 à 5 ; Calculé : 94	Non	/		/	
Ethylbenzène	100-41-4	Inhalation	Augmentation du poids des organes	VG	22	mg/m3	OMS	1996	Non précisé	100	Valeur-guide	3,15	Organismes aquatiques : 1 à 5 ; Calculé : 94	Non	/		/	
Ethylbenzène	100-41-4	Inhalation	Foie et reins	TCA	0,77	mg/m3	RIVM	2000	rat, souris	100		3,15	Organismes aquatiques : 1 à 5 ; Calculé : 94	Non	/		/	
Ethylbenzène	100-41-4	Inhalation	Reins, poids corporel, foie, glande pituitaire (croissance et métabolisme)	REL	2	mg/m3	OEHHA	2003	rat, souris	30		3,15	Organismes aquatiques : 1 à 5 ; Calculé : 94	Non	/		/	
Dichlorométhane	75-09-2	Inhalation	Système hépatique	RfC	6,00E-01	mg/ m3	US EPA	2011	rat	30		1,3	Poissons: 6,4 à 40 Crustacés : 5 à 8	Oui	/		/	
Dichlorométhane	75-09-2	Inhalation	Système hépatique	MRL	1,1	mg/m3	ATSDR	2000	rat	30		1,3	Poissons: 6,4 à 40 Crustacés : 5 à 8	Non	/		Oui	2011
Dichlorométhane	75-09-2	Inhalation	Système hépatique	VG	3	mg/m3	OMS	1999	Non précisé	Non précisé	Valeur guide	1,3	Poissons: 6,4 à 40 Crustacés : 5 à 8	Non	/		Non	2011
Dichlorométhane	75-09-2	Inhalation	Effet sur le système nerveux central	TCA	3	mg/m3	RIVM	1999	homme	10		1,3	Poissons: 6,4 à 40 Crustacés : 5 à 8	Non	/		Non	2011
Dichlorométhane	75-09-2	Inhalation	Système cardiovasculaire et nerveux	REL	4,00E-01	mg/m3	OEHHA	2003	homme	100		1,3	Poissons: 6,4 à 40 Crustacés : 5 à 8	Non	/		Non	2011
Triméthylbenzène	2551-13-7	Inhalation	Neurologique	RfC	6,00E-02	mg/ m3	US EPA	2016	Rat	300	Mélange d'isomères Basé sur le 1,2,4 triméthylbenzène	/	/	Oui	/		/	
Naphtalène	91-20-3	Inhalation	Nez et poumons	VTR	3,70E-02	mg/ m3	ANSES	2013	rat	250		3,7	Poissons: 168 à 427 ; Mollusques : 27 à 62	Oui	Oui	oct-13	Oui	2014
Naphtalène	91-20-3	Inhalation	Nez	RfC	3,00E-03	mg/m3	US-EPA	1998	Souris	3000		3,7	Poissons: 168 à 427 ; Mollusques : 27 à 62	Non	/		Non	2014
Naphtalène	91-20-3	Inhalation	Nez et poumons	MRLch	3,50E-03	mg/m3	ATSDR	2005	Rat, souris	300		3,7	Poissons: 168 à 427 ; Mollusques : 27 à 62	Non	/		Non	2014
Naphtalène	91-20-3	Inhalation	Nez et poumons	REL	9,00E-03	mg/m3	OEHHA	2003	Souris	1000		3,7	Poissons: 168 à 427 ; Mollusques : 27 à 62	Non	/		Non	2014
Naphtalène	91-20-3	Inhalation	Nez	(Air int.) TCA	2,50E-02	mg/m3	RIVM	2007	rat, souris	100	Valeur-guide pour l'environnement intérieur	3,7	Poissons: 168 à 427 ; Mollusques : 27 à 62	Non	/		/	
Naphtalène	91-20-3	Ingestion	Poids	RfD	2,00E-02	mg/kg/j	US-EPA	1998	Rat	3000		3,7	Poissons: 168 à 427 ; Mollusques : 27 à 62	Oui	/		Oui	2014
Naphtalène	91-20-3	Ingestion	Poids	DJT	2,00E-02	mg/kg/j	Santé Canada	2010	Rat	3000		3,7	Poissons: 168 à 427 ; Mollusques : 27 à 62	Non	/		Non	2014
Naphtalène	91-20-3	Ingestion	Non précisé	TDI	4,00E-02	mg/kg/j	RIVM	2001	Non précisé	Non précisé		3,7	Poissons: 168 à 427 ; Mollusques : 27 à 62	Non	/		Non	mars-11

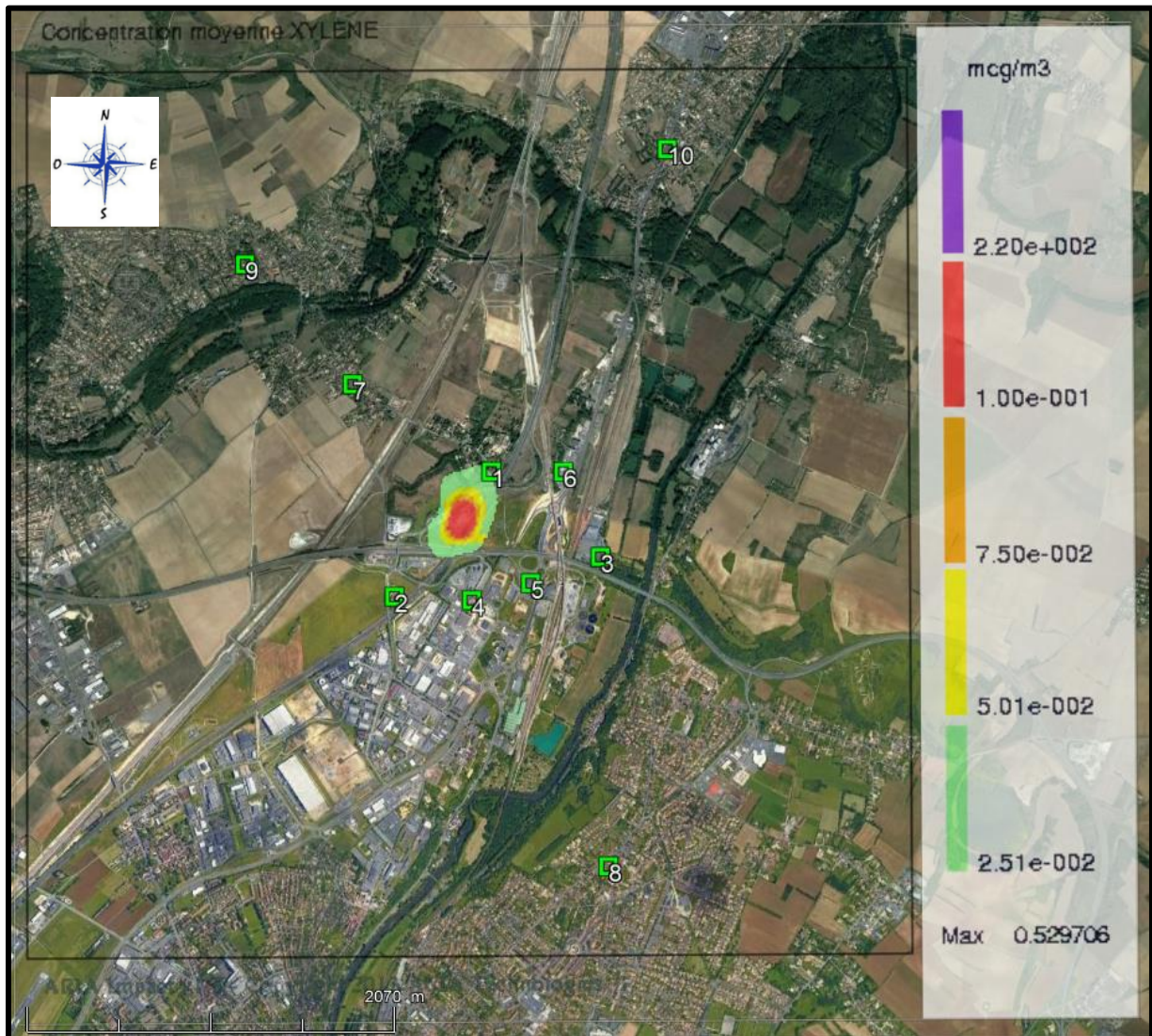
Substance	N° CAS	Exposition	Atteintes sur l'organisme	ERU			Organisme	Date de construction / révision	Sujet d'étude	Classification			Commentaires	Choix Note 2014	Expertise collective nationale			
				Nom	Valeur	Unité				US EPA	IARC	Union européenne			ANSES	Date	INERIS	Date
Dioxyde de soufre	7446-09-5	Inhalation	/	/	/	/	/	/	/	/	3	/	/	/	/	/	/	
Dioxyde de soufre	7446-09-5	Ingestion	/	/	/	/	/	/	/	/	3	/	/	/	/	/	/	
Oxydes d'azote	10102-43-9 10102-44-0	Inhalation	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Oxydes d'azote	10102-43-9 10102-44-0	Ingestion	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Poussières	/	Inhalation	/	/	/	/	/	/	/	/	1	/	/	/	/	/	/	
Poussières	/	Ingestion	/	/	/	/	/	/	/	/	1	/	/	/	/	/	/	
Monoxyde de carbone	630-08-0	Inhalation	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Monoxyde de carbone	630-08-0	Ingestion	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Benzène	71-43-2	Inhalation	Leucémie	ERUi	2,60E-05	(µg/m3)-1	ANSES	2013	homme	A	1	C1A	Oui	Oui	juil-14	/	/	
Benzène	71-43-2	Inhalation	Leucémie	ERUi	2,2E-6 à 7,8E-6	(µg/m3)-1	US EPA	1998	homme	A	1	C1A	Non	/	/	/	/	
Benzène	71-43-2	Inhalation	Leucémie	ERUi	7,50E-06	(µg/m3)-1	OMS	2000	homme	A	1	C1A	Non	/	/	/	/	
Benzène	71-43-2	Inhalation	Leucémie	ERUi	3,30E-06	(µg/m3)-1	Health Canada	1991	homme	A	1	C1A	Non	/	/	/	/	
Benzène	71-43-2	Inhalation	Leucémie	ERUi	5,00E-06	(µg/m3)-1	RIVM	2001	homme	A	1	C1A	Non	/	/	/	/	
Benzène	71-43-2	Inhalation	Leucémie	ERUi	2,90E-05	(µg/m3)-1	OEHHA	2002	animal	A	1	C1A	Non	/	/	/	/	
Bromomethane	74-83-9	Inhalation	/	/	/	/	/	/	/	D	3	M2	/	/	/	/	/	
Formaldehyde	50-00-0	Inhalation	Cancer du nez	ERUi	1,30E-05	(µg/m3)-1	US EPA	1991	rat	B1	1	C2	Non	Non	mai-08	Non	févr-10	
Formaldehyde	50-00-0	Inhalation	Non précisé	ERUi	6,00E-06	(µg/m3)-1	OEHHA	2008	homme	B1	1	C2	Non	Non	mai-08	Non	févr-10	
Formaldehyde	50-00-0	Inhalation	Cancer du nez	ERUi	5,30E-06	(µg/m3)-1	Health Canada	2000	rat	B1	1	C2	Oui	Non	mai-08	Oui	févr-10	
Xylènes	1330-20-7	Inhalation	/	/	/	/	/	/	/	/	3	/	/	/	/	/	/	
Chlorométhane	74-87-3	Inhalation	/	/	/	/	/	/	/	/	3	C2	/	/	/	/	/	
Ethylbenzène	100-41-4	Inhalation	Cancer des reins	ERUi	2,50E-06	(µg/m3)-1	OEHHA	2007	rat	D	2B	/	Oui	/	/	/	/	
Dichlorométhane	75-09-2	Inhalation	Cancer des poumons	ERUi	1,00E-06	(µg/m3)-1	OEHHA	1987	rats	B2	2A	C2	Non	/	/	Oui	2011	
Dichlorométhane	75-09-2	Inhalation	Cancer des poumons	ERUi	2,27E-08	(µg/m3)-1	Health Canada	1993	souris	B2	2A	C2	Non	/	/	Non	2011	
Dichlorométhane	75-09-2	Inhalation	Cancers des poumons et du foie	ERUi	1,00E-08	(µg/m3)-1	US EPA	2011	souris	B2	2A	C2	Oui	/	/	/	/	
Triméthylbenzène	25551-13-7	Inhalation	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Naphtalène	91-20-3	Inhalation	Cancer du nez	ERUi	5,60E-06	(µg/m3)-1	ANSES	2013	rat	C	2B	C2	Oui	Oui	oct-13	Oui	déc-15	
Naphtalène	91-20-3	Inhalation	Cancer du nez et des poumons	ERUi	3,40E-05	(µg/m3)-1	OEHHA	2011	rat	C	2B	C2	Non	/	/	Non	déc-15	
Naphtalène	91-20-3	Ingestion	Cancer du nez et des poumons	ERUo	1,20E-01	(mg/kg/j)-1	OEHHA	2011	rat	C	2B	C2	Oui	/	/	Oui	déc-15	
Benzo[a]pyrène	50-32-8	Inhalation	Cancer du scrotum, de la peau, de la vessie et des voies nasales	ERUi	8,70E-02	(µg/m3)-1	OMS	2000	homme	A	1	C1B	VTR exprimée pour un mélange de HAP contenant du BaP	Non	/	/	/	
Benzo[a]pyrène	50-32-8	Inhalation	Cancer du tractus respiratoire supérieur	ERUi	3,10E-05	(µg/m3)-1	Health Canada	1993	hamster	A	1	C1B	Non	/	/	/	/	
Benzo[a]pyrène	50-32-8	Inhalation	Cancer du tractus respiratoire supérieur	ERUi	1,10E-03	(µg/m3)-1	OEHHA	2002	hamster	A	1	C1B	Non	/	/	/	/	

Substance	N° CAS	Exposition	Atteintes sur l'organisme	ERU			Organisme	Date de construction / révision	Sujet d'étude	Classification			Commentaires	Choix Note 2014	Expertise collective nationale			
				Nom	Valeur	Unité				US EPA	IARC	Union européenne			ANSES	Date	INERIS	Date
Benzo[a]pyrène	50-32-8	Inhalation	Cancer du tractus respiratoire supérieur, gastrointestinal	ERUi	6,00E-04	(µg/m3)-1	US EPA	2017	hamster	A	1	C1B		Oui	/		/	
Benzo[a]pyrène	50-32-8	Ingestion	Cancer de la trachée, l'estomac et de l'œsophage	ERUo	7,3	(mg/kg/j)-1	US EPA	1994	rat et souris	A	1	C1B		Non	/		/	
Benzo[a]pyrène	50-32-8	Ingestion	Cancer de l'estomac et des poumons	ERUo	12	(mg/kg/j)-1	OEHHA	2002	rat	A	1	C1B		Non	/		/	
Benzo[a]pyrène	50-32-8	Ingestion	Cancer généralisé (foie, estomac,...)	ERUo	2,00E-01	(mg/kg/j)-1	RIVM	2001	rat	A	1	C1B		Non	/		/	
Benzo[a]pyrène	50-32-8	Ingestion	Cancer du système gastrointestinal	ERUo	1,00E+00	(mg/kg/j)-1	US EPA	2017	Souris	A	1	C1B		Oui	/		/	

ANNEXE 10

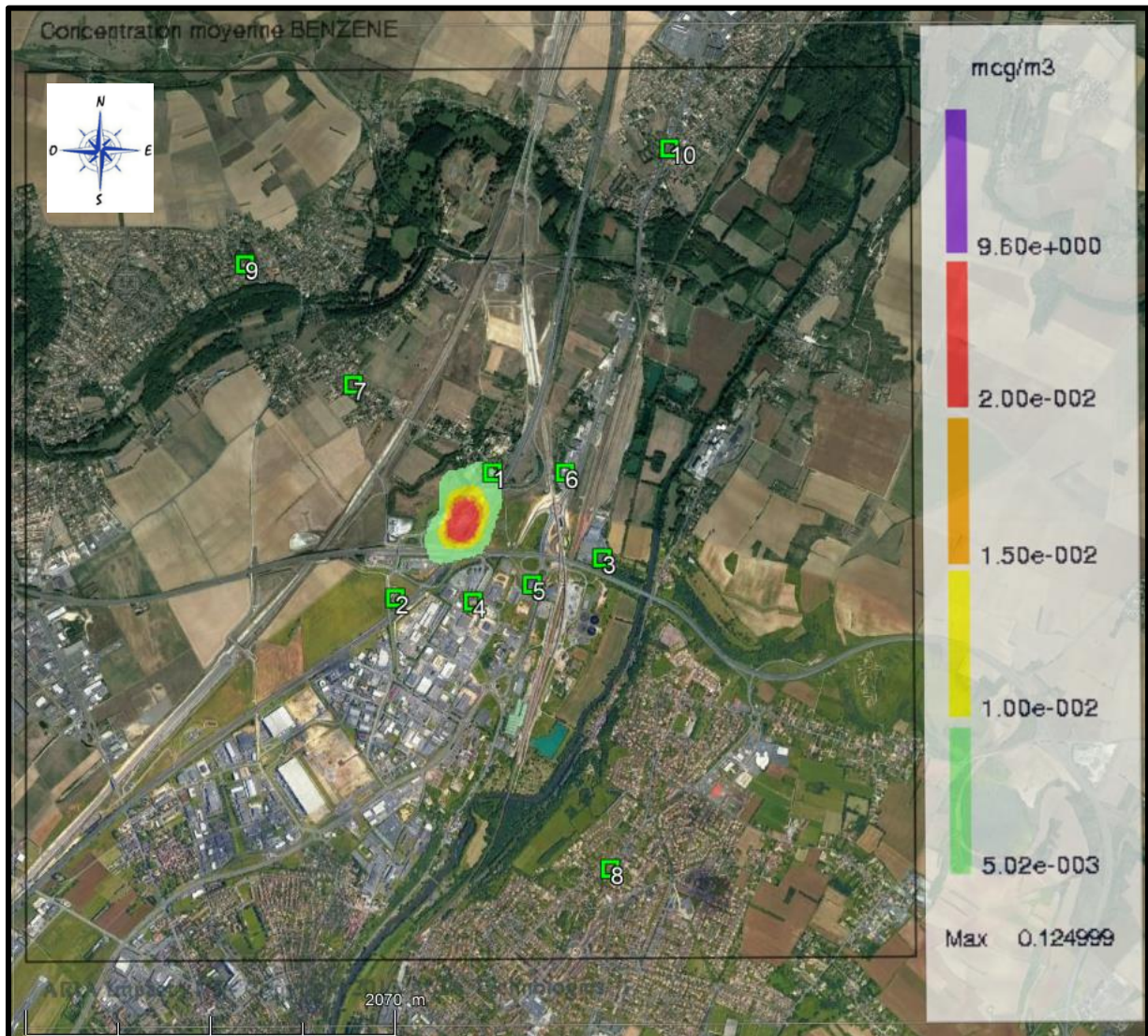
CARTES DE DISPERSION ATMOSPHERIQUE

Xylène – CMA - $\mu\text{g}/\text{m}^3$



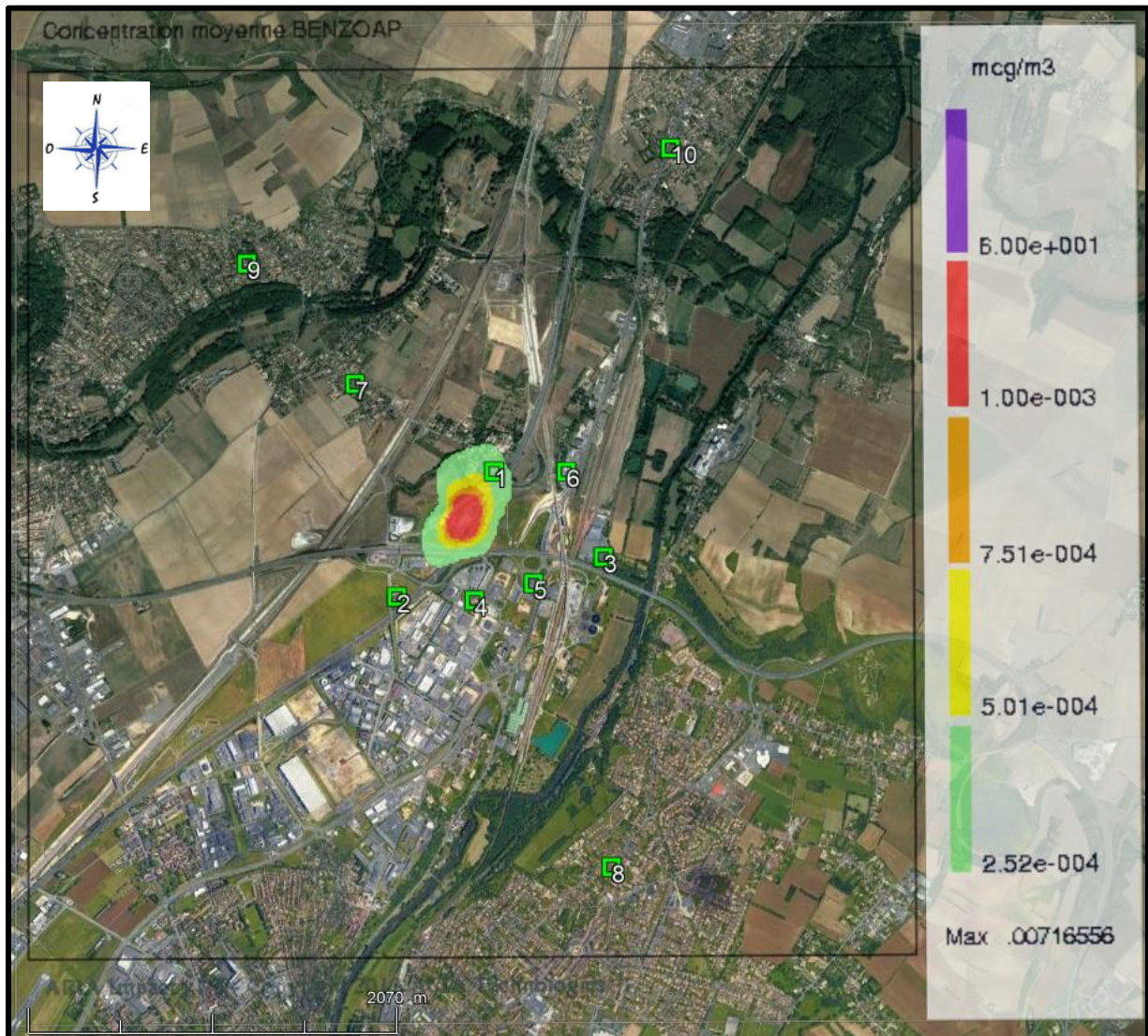
Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Benzène – CMA - $\mu\text{g}/\text{m}^3$



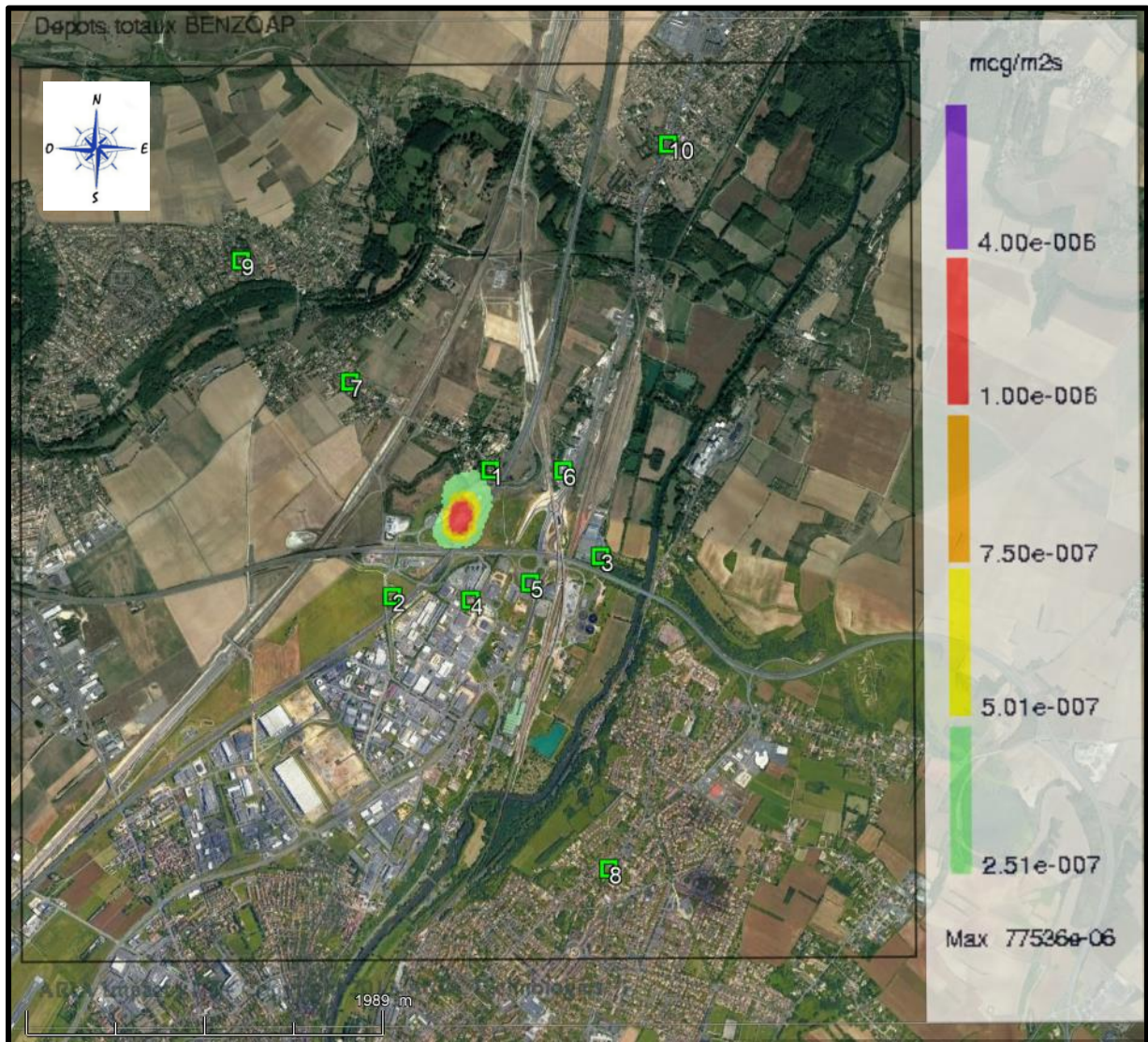
Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Benzo[a]pyrène – CMA - $\mu\text{g}/\text{m}^3$



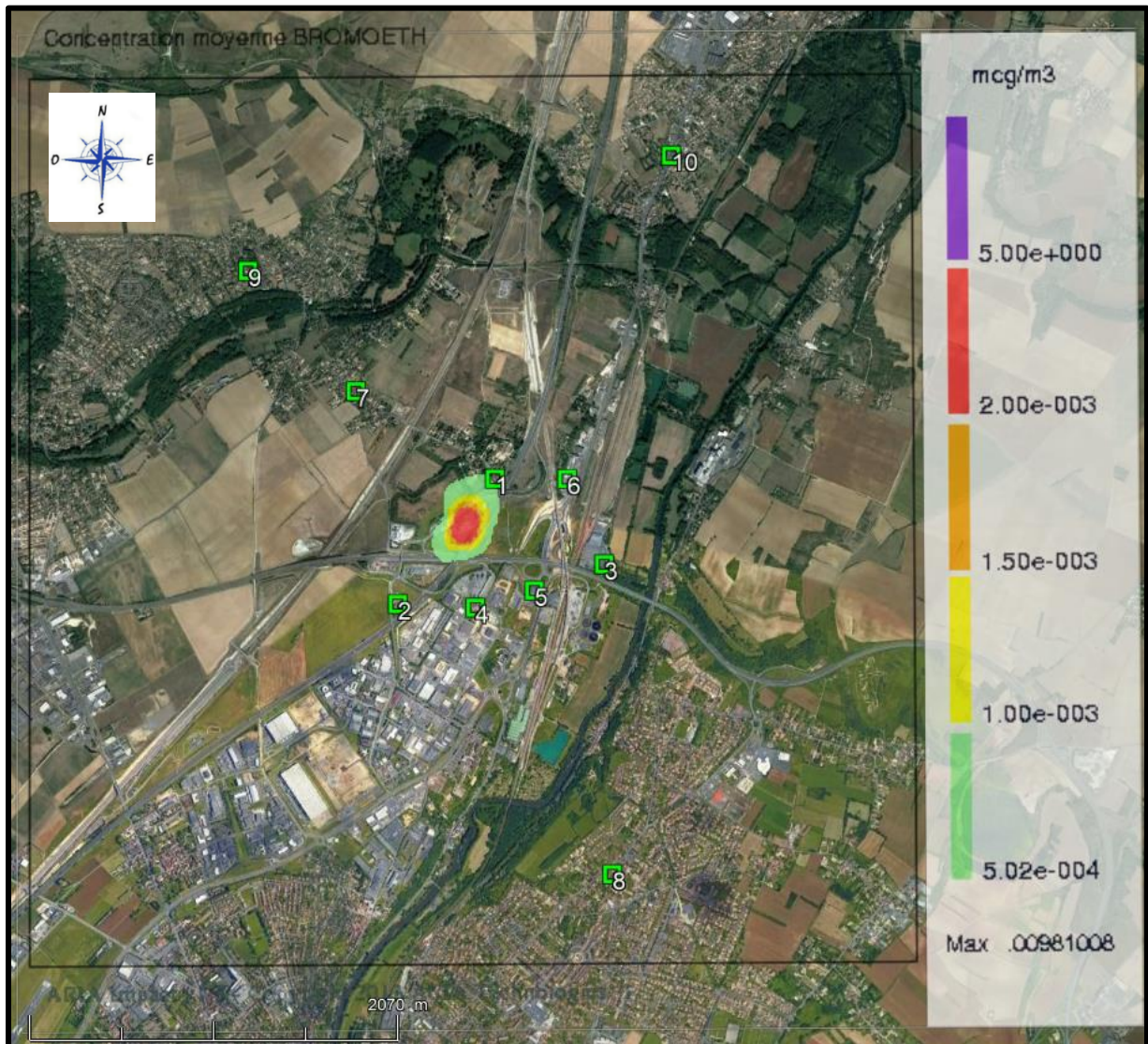
Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Benzo[a]pyrène – Dépôts totaux - $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{s}$



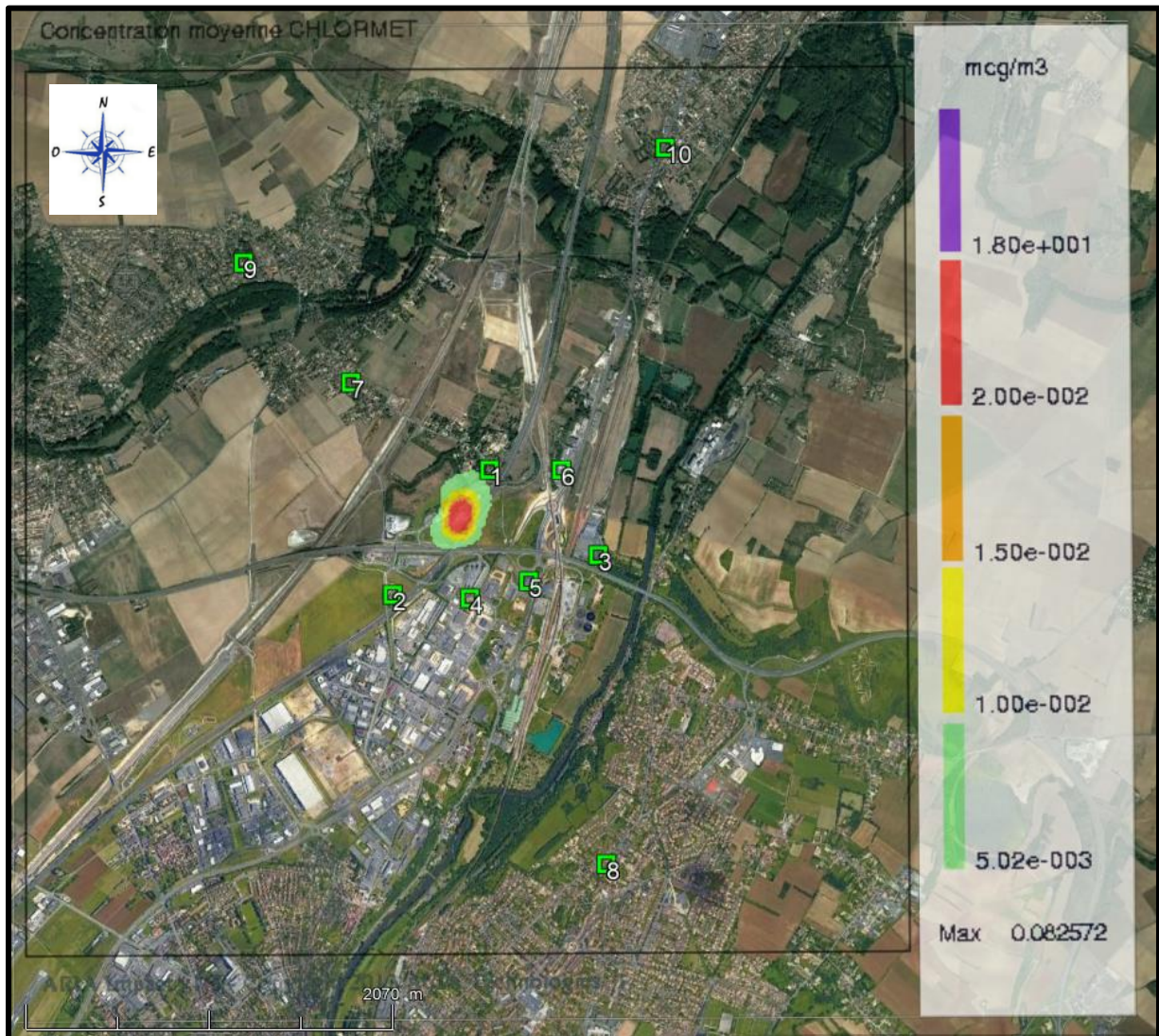
Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Bromoéthane – CMA - $\mu\text{g}/\text{m}^3$



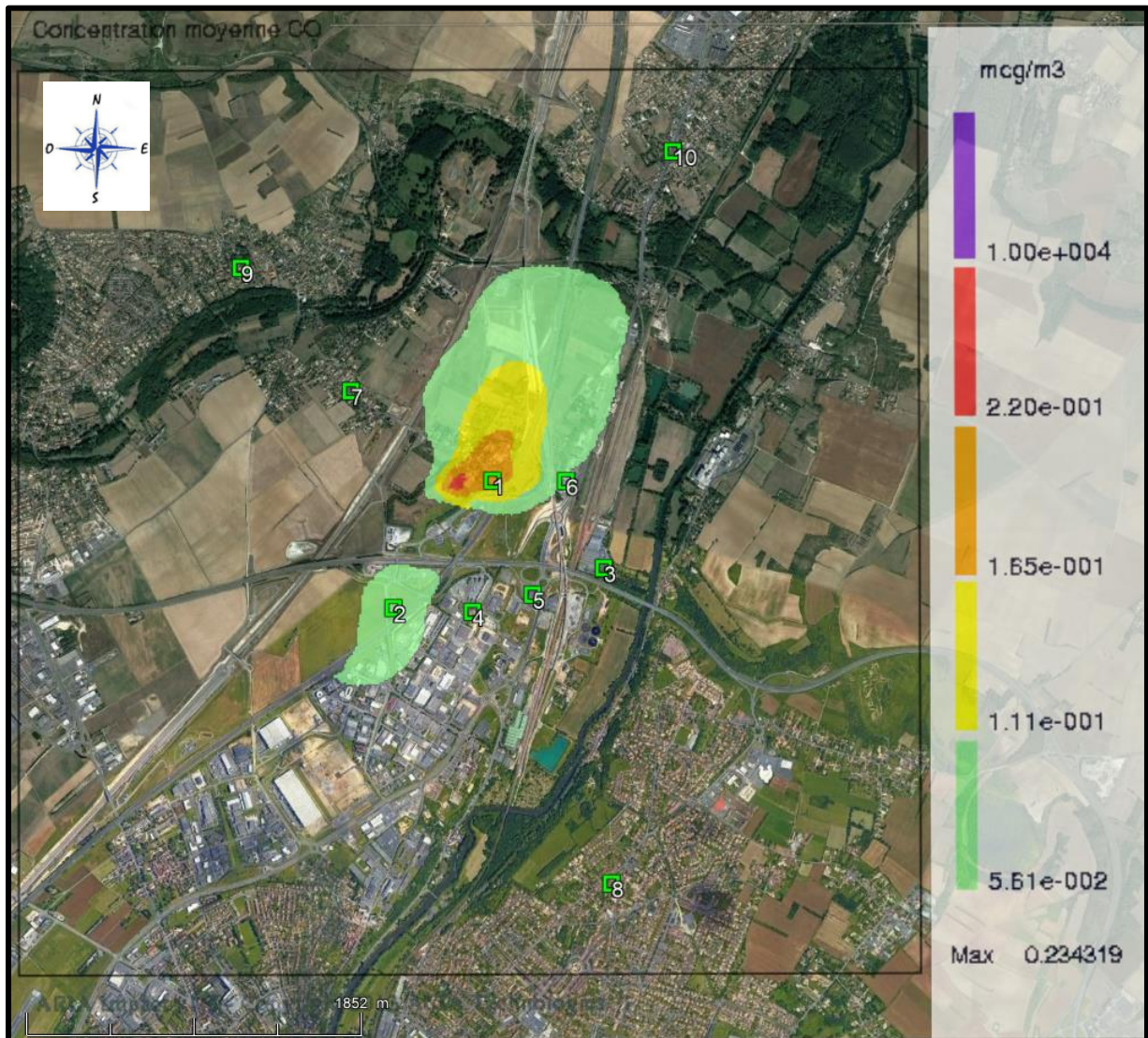
Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Chlorométhane – CMA - $\mu\text{g}/\text{m}^3$



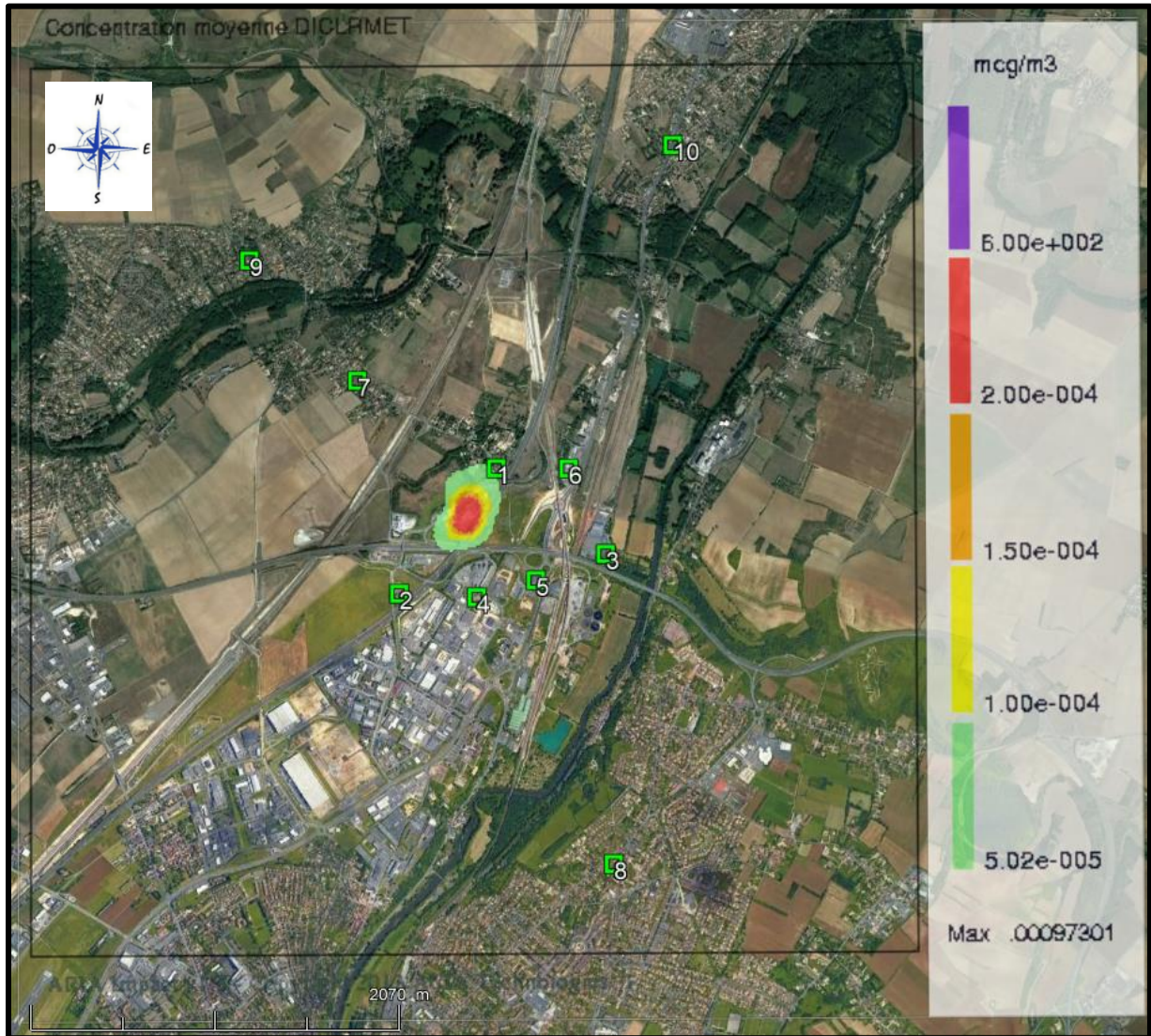
Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Monoxyde de carbone – CMA - $\mu\text{g}/\text{m}^3$



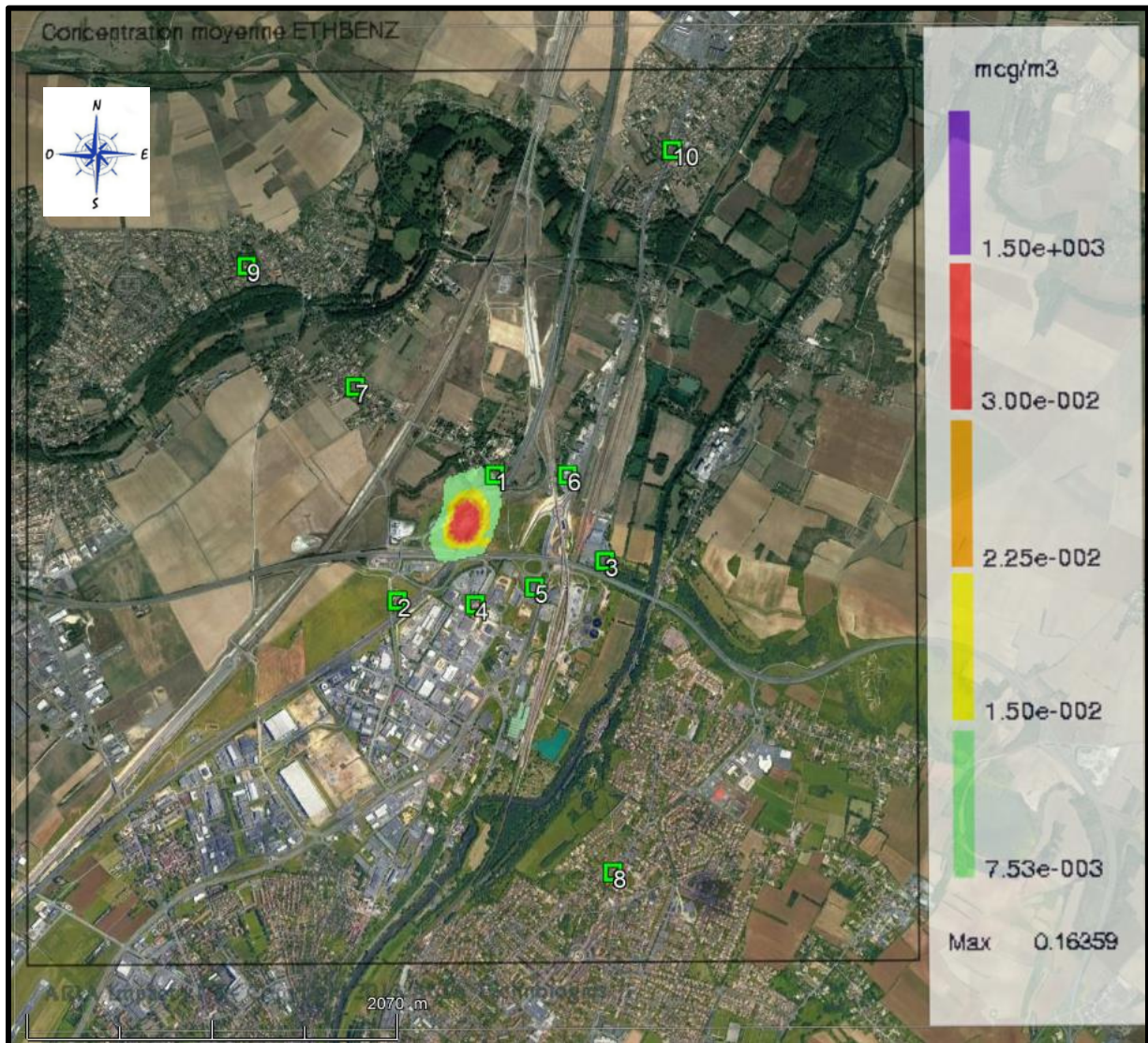
Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Dichlorométhane – CMA - $\mu\text{g}/\text{m}^3$



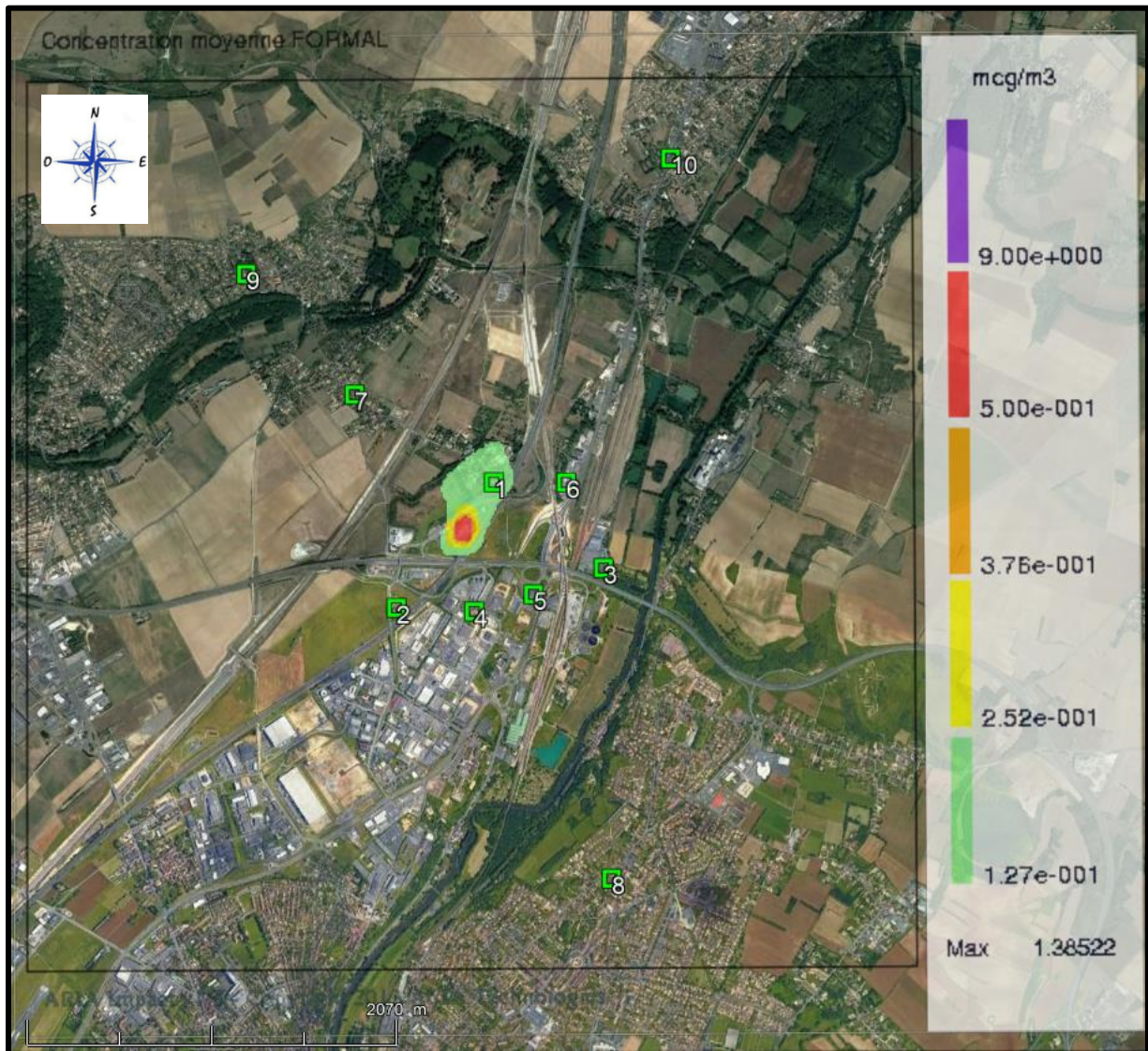
Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Ethylbenzène – CMA - $\mu\text{g}/\text{m}^3$



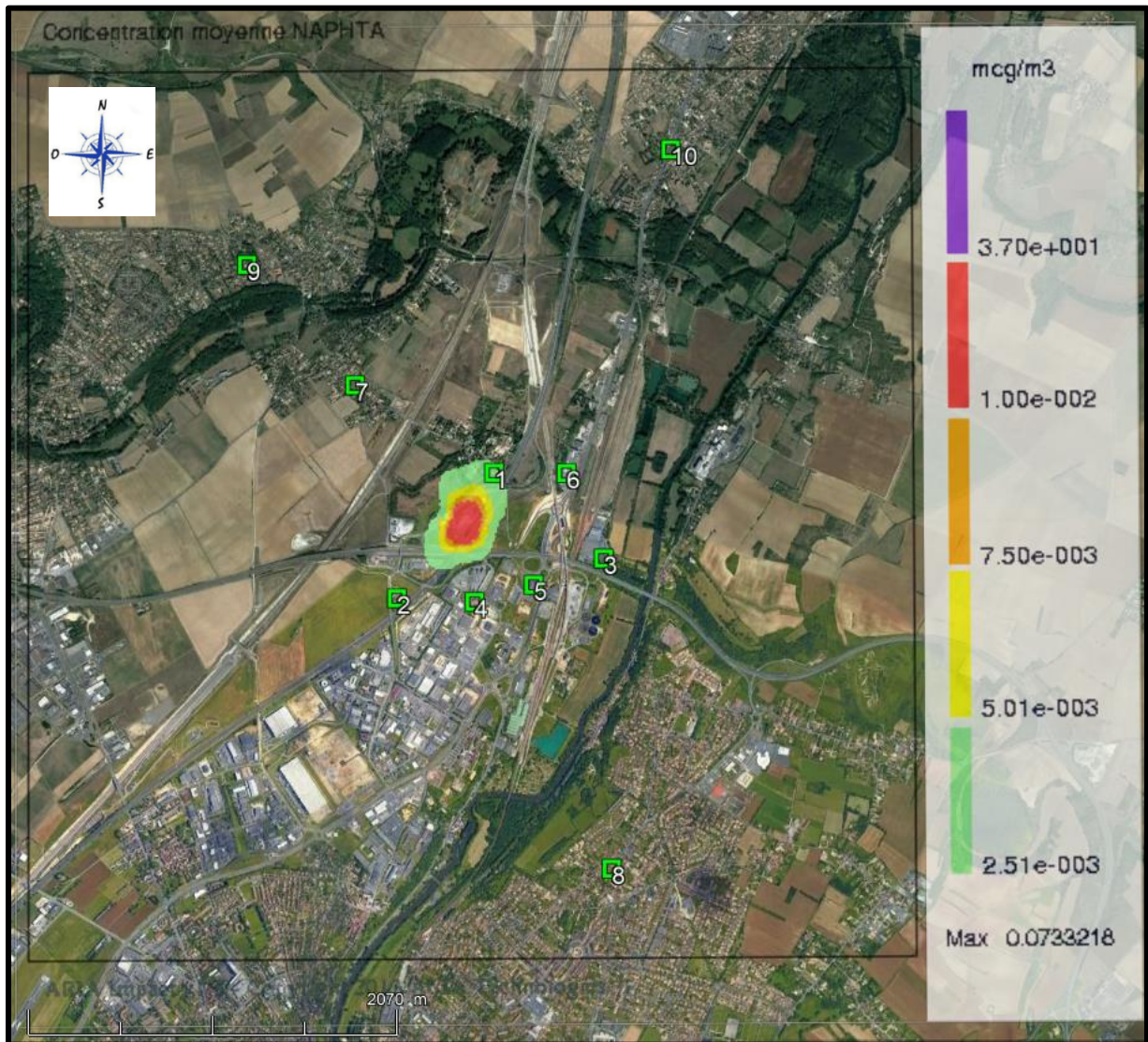
Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Formaldéhyde – CMA - $\mu\text{g}/\text{m}^3$



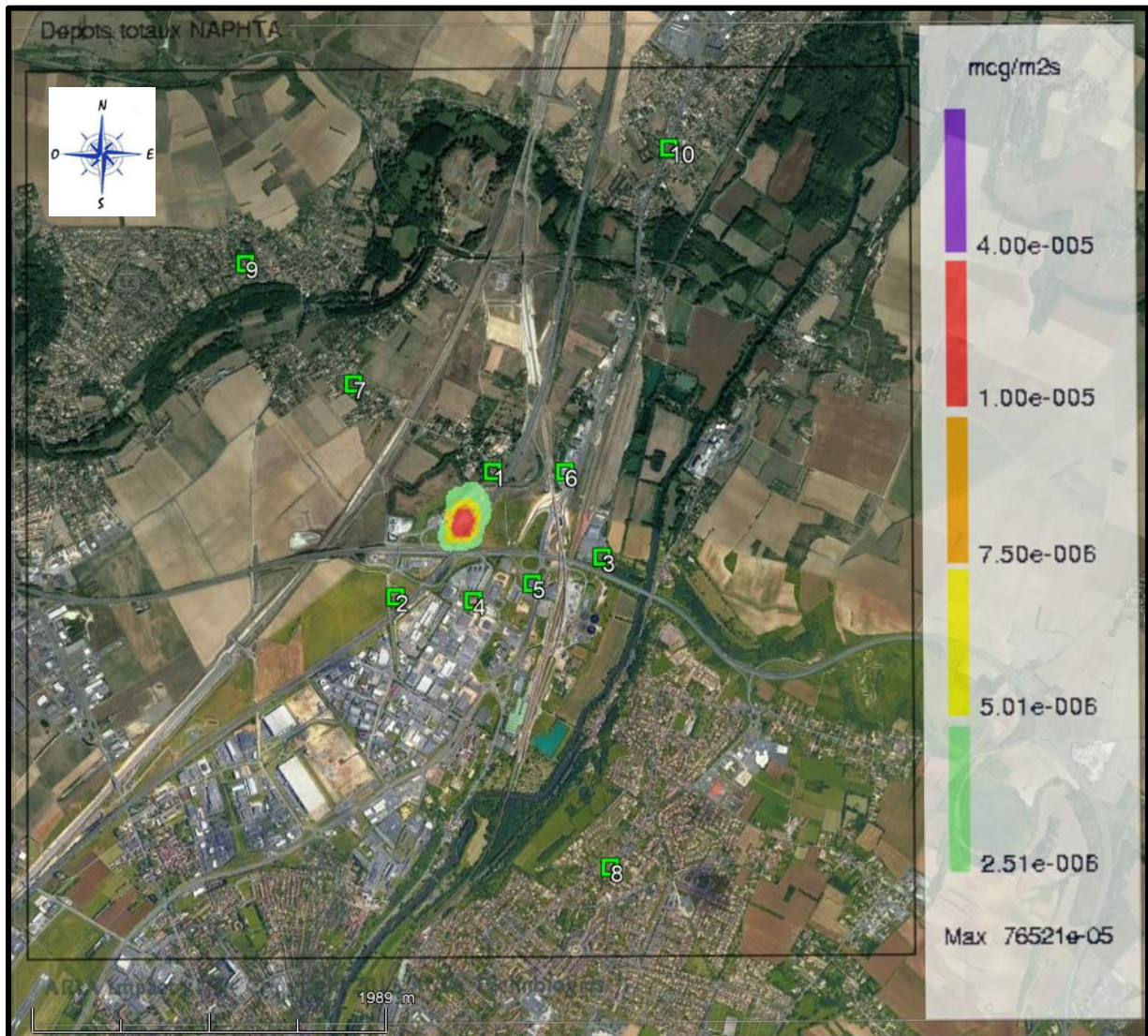
Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Naphtalène – CMA - $\mu\text{g}/\text{m}^3$



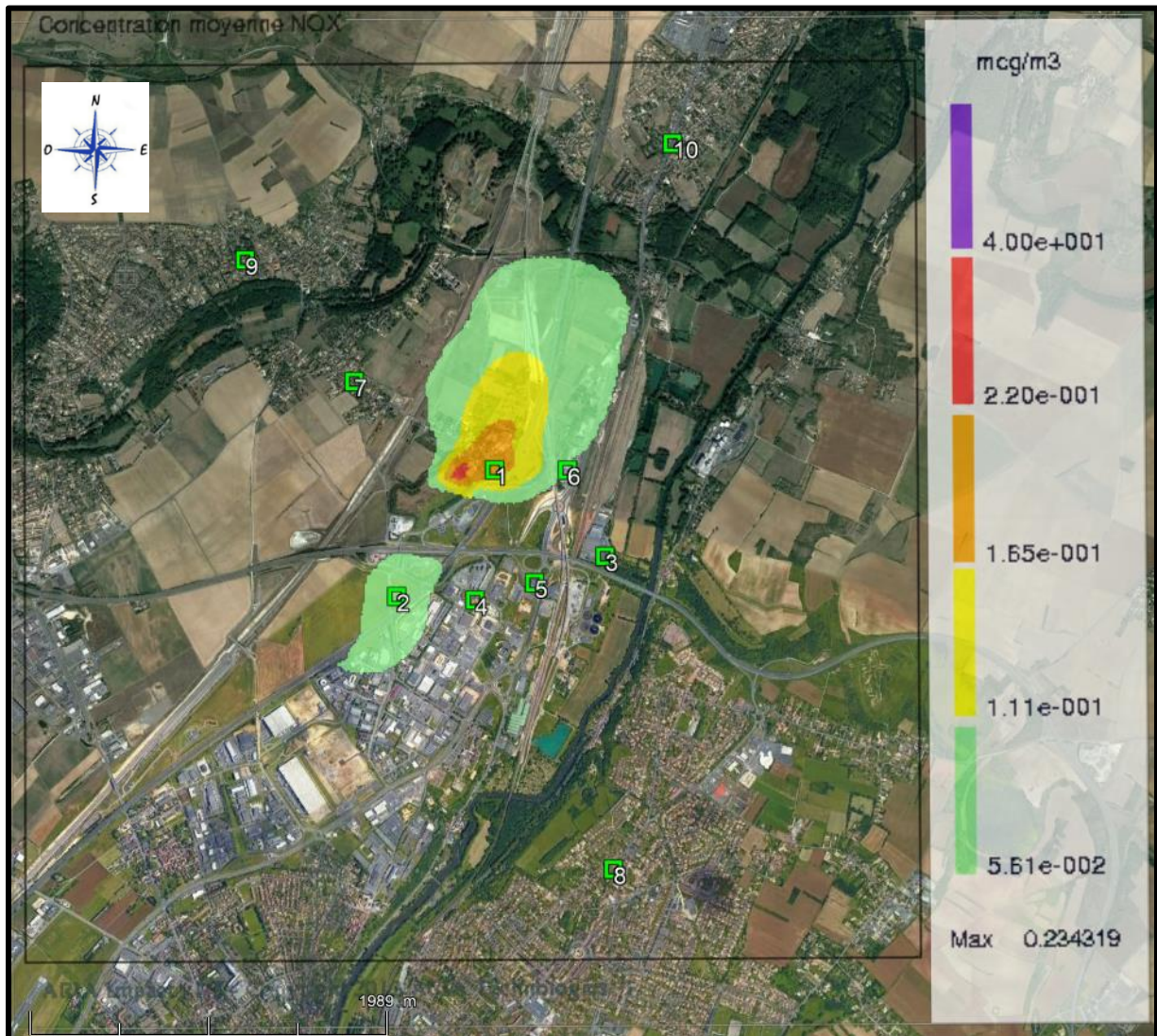
Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Naphtalène – Dépôts totaux - $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{s}$



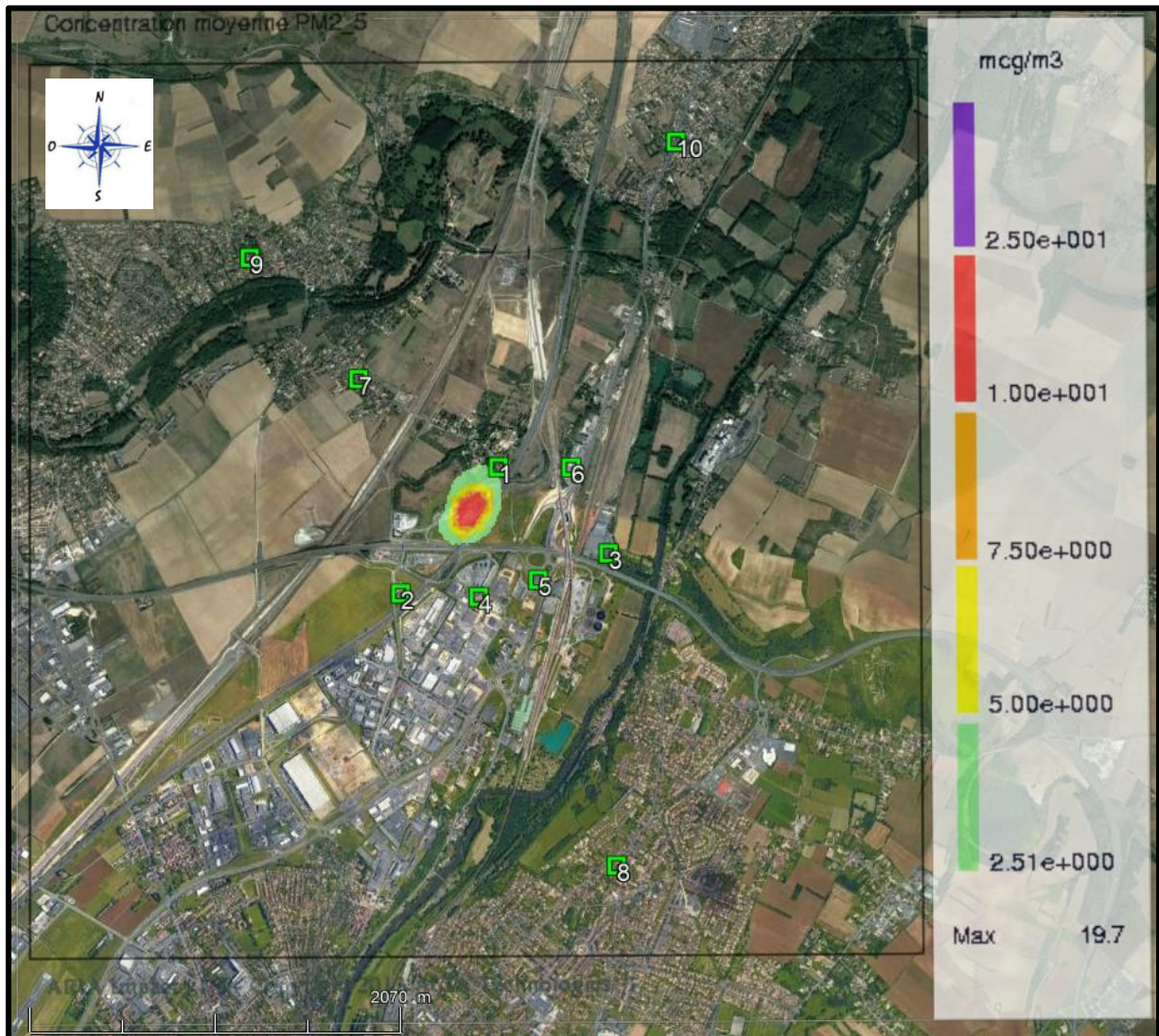
Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Oxydes d'azote – CMA - $\mu\text{g}/\text{m}^3$



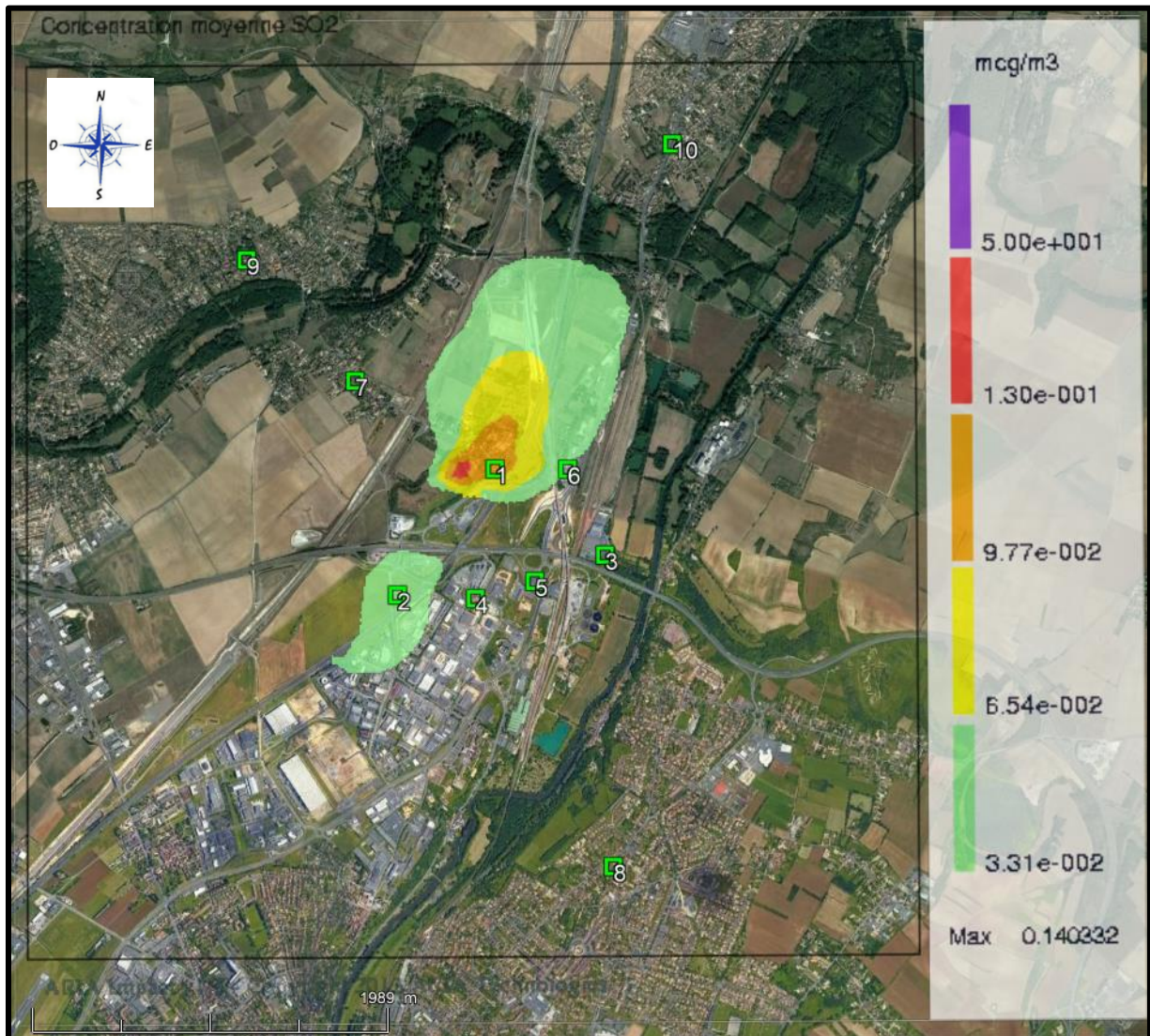
Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Poussières – CMA - $\mu\text{g}/\text{m}^3$



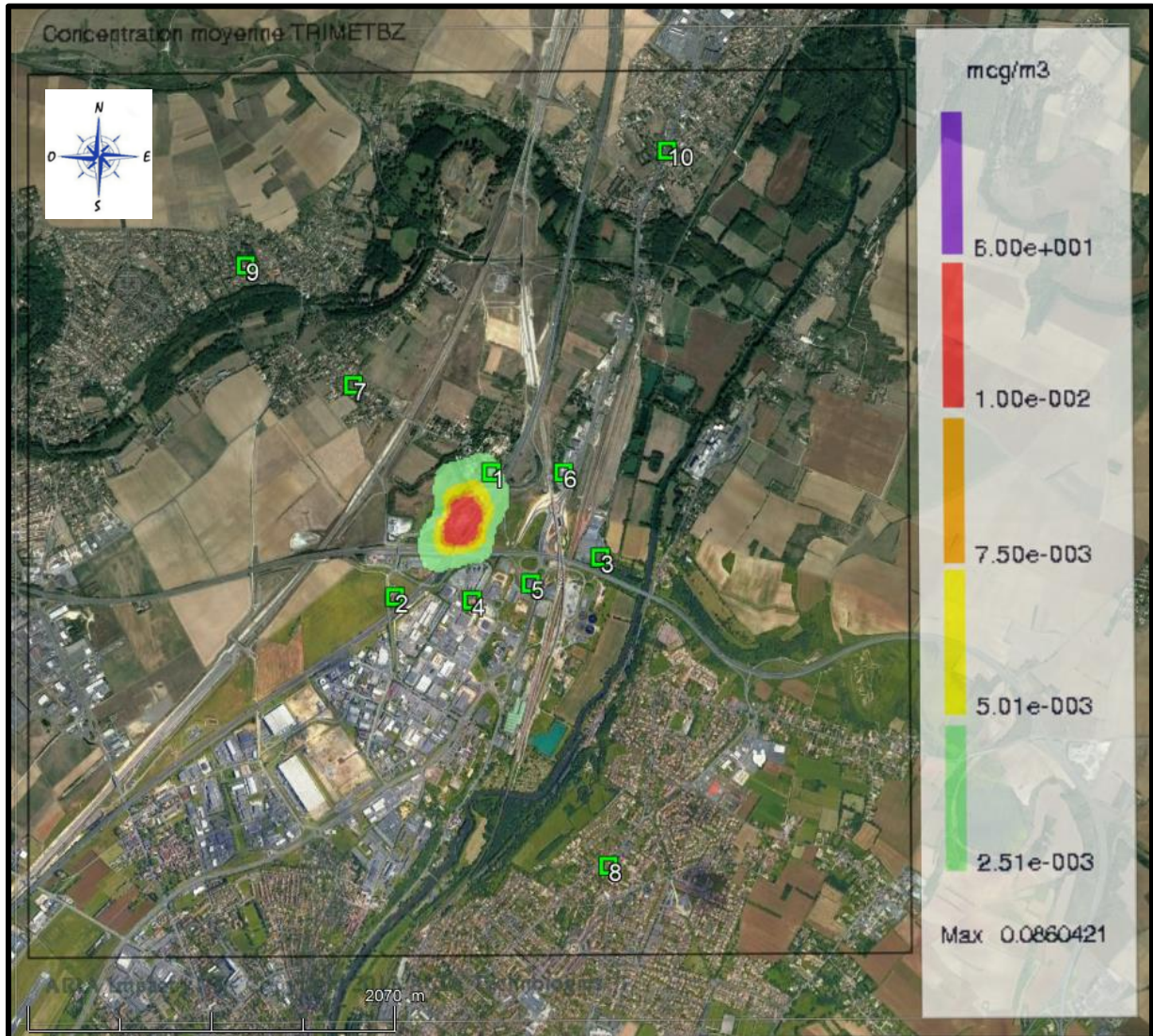
Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Dioxyde de soufre – CMA - $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

Triméthylbenzène – CMA - $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Récepteur	
1	1 ^{ère} habitation au nord
2	1 ^{ère} habitation au sud-ouest
3	1 ^{ère} habitation à l'est
4	Habitations au nord-ouest
5	Centre routier
6	Concessionnaire automobile
7	Commerces au nord-est
8	Centre-ville de POITIERS
9	Centre-ville de MIGNE-AUXANCES
10	Centre-ville de CHASSENEUIL-DU-POITOU

ANNEXE 11

ACCIDENTOLOGIE

Accidentologie

(Edité le 04/12/2018)

Source : www.aria.developpement-durable.gouv.fr

Nombre d'événements : 68

Nombre d'événements retenus : 26

Critères :

Mot clé :

Activité(s) : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a. / Construction de routes et autoroutes

Pays :

Type d'accident(s) :

Type d'événement(s) :

Mention(s) CLP :

Dates : Du 01/01/2010 au 31/12/2017

N° ARIA : 38067

Survenu le : 05/04/2010

Pays : FRANCE / Département : 57 / Commune : HEMING

Activité : Construction de routes et autoroutes

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de cuves de bitume

Dans une usine fabriquant de l'enrobé soumise à autorisation, un feu se déclare vers 6 h sur une cuve de 3 m³ de bitume. Une cinquantaine de pompiers protège le reste du stock de l'usine et éteint l'incendie vers 8 h avec 1 lance à mousse. Une fuite d'huile à 200 °C du circuit de réchauffage se serait enflammée en partie basse de la cuve.

N° ARIA : 38079

Survenu le : 07/04/2010

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : COURCHELETTES

Activité : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Dégagement de fumée d'une cuve de bitume

Dans une usine fabriquant des membranes d'étanchéité bitumeuses en cours de maintenance, un dégagement de fumée est constaté vers 9h50 sur l'évent situé au sommet d'une cuve de 65 t contenant 15 t de bitume à 170 °C. L'exploitant coupe le circuit de chauffe. Les secours effectuent des relevés de température et d'explosimétrie en partie haute. A 10 h, le produit est stabilisé, un très léger dégagement de vapeur d'eau subsiste et les relevés d'explosimétrie sont négatifs. Les 15 t de bitume sont évacuées dans les jours suivants. Selon l'exploitant, de l'eau est entrée dans la cuve via les collecteurs des événements et s'est vaporisée brutalement créant un effet de souffle et vaporisant ainsi les huiles et corps gras des parois de la cuve. A la suite de l'événement, l'industriel nettoie la cuve et prévoit d'installer un système d'agitation afin de limiter l'encrassement de la capacité.

N° ARIA : 38088

Survenu le : 16/04/2010

Pays : FRANCE / Département : 13 / Commune : LAMANON

Activité : Construction de routes et autoroutes

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Explosion dans une entreprise de travaux publics.

Dans une unité de production d'enrobés routiers, une explosion se produit vers 14h50 alors que les employés de l'entreprise nettoient un tapis roulant utilisé pour le chargement d'enrobés. Un ouvrier est brûlé par des gouttes de gazole dont certaines ont été projetées jusqu'à 100 m et un autre est blessé à la tête par un morceau de tôle. Un déversement de gazole mal maîtrisé (quantité trop importante ?) sur le tapis roulant encore chaud serait à l'origine de la déflagration.

N° ARIA : 39133
Survenu le : 09/08/2010
Pays : FRANCE / Département : 10 / Commune : SAINT-PARRES-LES-VAUDES
Activité : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Écoulement de bitume lors d'un dépotage
Lors du dépotage vers 9h20 d'un camion-citerne de bitume dans une usine d'enrobés, 5 à 10 tonnes de bitume sont déversées dans une cuvette de rétention. Plusieurs causes seraient à l'origine de l'accident: absence du chauffeur au poste de dépotage lors du transvasement l'empêchant ainsi d'actionner l'arrêt d'urgence, défaillance d'un capteur de niveau sur la cuve censé arrêter les pompes.L'exploitant nettoie et évacue le bitume froid. Il prévoit de remplacer les capteurs de niveau, d'ajouter une 2ème sécurité mécanique (niveau haut avec piquage sur le trop plein par exemple), d'optimiser la surveillance vidéo lors du dépotage (en élargissant le champ visuel par exemple), de sensibiliser les chauffeurs sur l'obligation de présence à proximité immédiate du poste de dépotage et d'instaurer périodiquement un contrôle du bon fonctionnement des niveaux des cuves.

N° ARIA : 40595
Survenu le : 22/02/2010
Pays : FRANCE / Département : 88 / Commune : SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT
Activité : Construction de routes et autoroutes
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 1 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Rejet d'hydrocarbures dans un cours d'eau
Lors d'un épisode pluvieux accompagnant la fonte des neiges, un riverain signale vers 14 h à la préfecture la présence d'irisations sur la MOSELLE. Les pompiers mettent en place des barrages flottants et recherchent avec la gendarmerie et l'ONEMA la source de la fuite. Les 10 à 15 l d'hydrocarbure proviennent du système défaillant de collecte et traitement des eaux de chaussées d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers implantée sur les berges d'un affluent de la rivière. L'exploitant met en place des merlons en terre pour contenir les eaux de pluie polluées par lessivage de la zone de dépotage du site. Le lendemain, une entreprise agréée vidange le débourbeur-séparateur des eaux pluviales. Les berges sont polluées sur 2 km.Le rejet s'est produit au cours d'une phase de maintenance de la centrale. L'entretien du revêtement de l'aire de dépotage et du réseau de collecte du site était insuffisant, le séparateur sous-dimensionné était saturé et le bassin de rétention des eaux pluviales situé hors site entre le point de rejet de l'exploitant et le cours d'eau ne disposait pas de moyen d'obturation.Le maire s'est rendu sur place le jour même. L'inspection des installations classées propose un arrêté de mise en demeure de respecter les niveaux de rejets autorisés.A la suite de l'accident, les revêtements de la voirie du site et de l'aire de dépotage sont rénovés et un bassin de rétention de 600 m ³ est creusé en amont du séparateur d'hydrocarbures. Des bennes à déchets, ainsi que des vannes d'obturation sont installées ; des consignes et procédures d'entretien du séparateur et d'intervention en cas de rejet accidentel sont mises en place.

N° ARIA : 41512
Survenu le : 19/12/2011
Pays : FRANCE / Département : 64 / Commune : BAYONNE
Activité : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Feu électrique dans une société de production d'enrobés
Lors de travaux de maintenance réalisés par un sous traitant sur un système électrique, un feu se déclare vers 10h50 dans un local technique d'une société d'enrobés soumise à autorisation. Un employé présent à proximité est gravement brûlé (mains et visage). Les pompiers l'évacuent puis éteignent l'incendie avant qu'il ne menace les bureaux et les cuves d'enrobés. Les secours quittent le site à 13h50.

N° ARIA : 41967
Survenu le : 04/04/2012
Pays : FRANCE / Département : 66 / Commune : THUIR
Activité : Construction de routes et autoroutes
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de cuve à bitume liquide

L'exploitant d'une entreprise de travaux publics signale, vers 9h30, un feu sur une citerne de 80 m³ de bitume. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité limité au site industriel ainsi que des lances à mousse et un merlon de terre en cas de fuite. Après avoir relevé une température de 330 °C en surface (auto inflammation du produit à 300 °C), les secours dégarnissent le calorifugeage de la cuve et la refroidissent par aspersion d'eau. L'exploitant assure par ses propres moyens la fin du refroidissement jusqu'à une température permettant le transfert du produit. Un élu s'est rendu sur place, l'inspection des installations classées est informée. Les opérations sont perturbées par l'absence totale d'alimentation en eau du réseau incendie du site. Des camions-citernes de grande capacité ont dû être mobilisés. L'emploi de résistances chauffantes pour vaporiser l'eau présente dans la citerne est à l'origine de l'accident.

N° ARIA : 42101

Survenu le : 23/04/2012

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : COURCHELETTES

Activité : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de cuve à bitume

Dans une usine de produits minéraux soumise à autorisation, un débordement se produit vers 14 h sur une cuve de bitume lors du dépotage d'un camion. Du bitume s'infiltre ensuite dans le calorifuge de la cuve au niveau d'un trou d'homme. A 17 h, des opérateurs intervenant dans la zone détectent un départ de feu, donnent l'alerte et commencent à attaquer l'incendie. Un dysfonctionnement des capteurs de niveau dû à un encrassement malgré une maintenance préventive tous les 2 mois serait à l'origine de l'événement. La cause du départ de feu n'est en revanche pas identifiée par l'exploitant. Aucun impact sur l'environnement n'est détecté. Les eaux d'extinction sont contenues dans la rétention de la cuve de stockage. Elles sont ensuite prises en charge par une société spécialisée. A la suite de l'accident, l'exploitant prend des mesures visant à limiter les risques de débordement de la cuve de bitume et à modifier le calorifugeage du stockage. Il augmente notamment la fréquence des nettoyages lors des opérations de maintenance préventive et change la technologie des capteurs de sécurité (passage de capteurs capacitifs vers des lames vibrantes).

N° ARIA : 42158

Survenu le : 11/05/2012

Pays : FRANCE / Département : 40 / Commune : CAUNA

Activité : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu dans un malaxeur d'enrobé

Un feu se déclare vers 12h30 sur un malaxeur d'enrobé à la suite d'une élévation de la température du produit. Les secours installent des lances en prévention et vidangent la capacité, puis quittent les lieux vers 15h20. L'entreprise, employant 4 personnes, sera en fermeture technique pendant 8 jours.

N° ARIA : 42512

Survenu le : 27/07/2012

Pays : FRANCE / Département : 39 / Commune : SAINT-AUBIN

Activité : Construction de routes et autoroutes

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 1 / Matérielle : 0

Incendie un site de production d'enrobé

Un feu se déclare peu avant minuit dans un local de 100 m² abritant des matériaux divers et des huiles lubrifiantes sur un site de production d'enrobé routier. Les pompiers éteignent l'incendie à 1h15 avec 1 lance à mousse. Les dégâts, estimés à 100 k€ n'ont aucune incidence sur la production. La gendarmerie s'est rendue sur place.

N° ARIA : 43003

Survenu le : 21/08/2012

Pays : FRANCE / Département : 973 / Commune : REMIRE-MONTJOLY

Activité : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 1 / Matérielle : 1

Départ de feu sur un groupe électrogène dans une société de bitume

Dans une société de fabrication de bitume, une défaillance électrique sur un groupe électrogène d'appoint provoque un départ de feu à 7h10. Les flammes se propagent à une cuve de gazole et la percent. L'hydrocarbure pollue le sol sur 100 m² ; 15 à 20 m³ de terre sont excavés pour être traités dans une filière appropriée. Le coût du traitement est estimé à 20 keuros. L'exploitant recherche des solutions d'optimisation des consommations énergétiques du site.

N° ARIA : 43319

Survenu le : 23/01/2013

Pays : FRANCE / Département : 37 / Commune : MARIGNY-MARMANDE

Activité : Construction de routes et autoroutes

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Feu dans une centrale d'enrobés.

Un feu se déclare au petit matin dans une centrale d'enrobés, au niveau de l'alimentation en fioul d'une chaudière à fluide caloporteur utilisée pour réchauffer une cuve de 45 m³ de bitume. Les flammes menacent une cuve de 30 m³ de fioul remplie au dixième. Le chef de poste, alerté par un message "défaut chaudière fluide" reçu sur son téléphone à 6h45, se rend sur place et alerte les pompiers à 7h45. A l'arrivée des premiers camions à 8 h, le sinistre s'est propagé à un conteneur métallique utilisé comme atelier. Celui-ci abrite l'ensemble des extincteurs du site, regroupés en prévision d'un contrôle prévu le jour-même, ainsi qu'un cadre à souder (bouteilles d'oxygène et d'acétylène) et 3 bouteilles de propane. La réserve de 11 m³ d'eau présente sur site étant insuffisante, les pompiers s'approvisionnent par camion au point d'eau le plus proche (distant de 3 km) pour éteindre les flammes et refroidir la cuve de bitume (température montée à 210 °C). La bouteille d'oxygène éclate. Les pompiers confinent pendant 1h30 les 10 habitants de 3 maisons situées à 400 m et dégarnissent le calorifuge de la cuve afin d'accélérer son refroidissement. Les eaux d'extinction sont contenues dans une rétention. Les bassins de rétention des cuves, utilisés pour retenir les eaux d'extinction, présentent des fuites. L'exploitant contient le rejet en réalisant un merlon en terre. A l'issue de l'accident, la cuve de bitume est fortement endommagée et la citerne de fioul est déformée par le rayonnement thermique, sans fuir. Un élu et la presse locale se sont rendus sur place. Avertie par la préfecture dans la matinée, l'inspection des installations classées se rend sur place à 14h30 et propose au préfet de prendre un arrêté de mesure d'urgence imposant le pompage et le traitement des eaux d'extinction et déchets solides par une société spécialisée, le décapage des terres souillées par les eaux et la sécurisation des installations avant reprise de l'enrobage à froid. L'inspection propose également la mise en demeure de l'exploitant de respecter son arrêté préfectoral d'autorisation avant toute reprise de l'enrobage à chaud : faire contrôler ses installations électriques (le dernier contrôle remonte à plus de 2 ans avant l'accident), faire réparer ses bacs de rétention et remettre en état le dispositif de chauffage détruit par l'incendie.

N° ARIA : 43355

Survenu le : 01/02/2013

Pays : FRANCE / Département : 71 / Commune : LA CHAPELLE-SOUS-DUN

Activité : Construction de routes et autoroutes

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de centrale à enrobé dans une carrière

Le dysfonctionnement du système de régulation de température d'une centrale à bitume d'une carrière entraîne la surchauffe de l'huile caloporteuse et provoque un départ de feu vers 7h30. Les employés appellent les secours, dressent des merlons de sable pour contenir tout écoulement et attaquent le feu à l'aide d'extincteurs. Les secours éteignent le sinistre en 10 min. Des pompiers venant de plusieurs centres du département sont intervenus en raison des risques liés à la présence d'une cuve de 30 m³ de fioul. Le dispositif est levé à 11h15.

N° ARIA : 44635

Survenu le : 26/11/2013

Pays : FRANCE / Département : 12 / Commune : NAUCELLE

Activité : Construction de routes et autoroutes

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Feu d'une cuve de bitume dans une entreprise de travaux

Un feu se déclare vers 23h50 sur le réchauffeur d'une citerne de 30 t de fioul et de bitume d'une centrale d'enrobé pour travaux routiers. Un vigile donne l'alerte. Les pompiers éteignent l'incendie vers 0h20 avec 2 lances à mousse et refroidissent la cuve. L'exploitant est incommodé par les fumées.

N° ARIA : 46386

Survenu le : 19/03/2015

Pays : FRANCE / Département : 974 / Commune : SAINT-PAUL

Activité : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Explosion d'une cuve de bitume dans une centrale de stockage d'enrobé.

Dans une entreprise de travaux publics soumise à autorisation (rubrique 1521), une explosion suivie d'un incendie se produit vers 9h50 sur une cuve de 30 000 l contenant 5 000 l de bitume. La paroi est éventrée et le bitume se déverse dans le bac de rétention. Les secours évacuent les employés. Ils protègent les cuves voisines et éteignent l'incendie vers 12 h. L'exploitant enlève le toit de la cuve.

N° ARIA : 46514

Survenu le : 23/04/2015

Pays : FRANCE / Département : 22 / Commune : SAINT-GUEN

Activité : Construction de routes et autoroutes

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de cuve de bitume

Vers 13h10, un feu se déclare au niveau d'une cuve destinée à contenir 30 t de bitume. Celle-ci est vide mais se trouve dans une unité de stockage d'enrobé à chaud de 1 200 m² d'une usine de fabrication d'enrobé. Un livreur constate la présence de fumée et alerte les secours. Les pompiers évacuent les 2 ouvriers présents et maîtrisent le sinistre vers 15 h. Les cuves sont sur un bassin de rétention mais celui-ci se révèle fuyard. 2 ou 3 m³ d'eau d'extinction et de bitume se déversent dans le hangar. Les pompiers colmatent la fuite et la contiennent avec du sable.

Deux des 5 cuves en fonction ne sont plus utilisables. Un court-circuit sur une électrovanne permettant de maintenir le contenu de la cuve à 175 °C serait à l'origine de l'inflammation. L'incendie se serait ensuite propagé à l'isolation de la cuve de bitume.

N° ARIA : 47152

Survenu le : 15/09/2015

Pays : FRANCE / Département : 31 / Commune : SAINT-JORY

Activité : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de citerne de bitume liquide

Vers 12h30, un feu se déclare sur une citerne de 90 000 l contenant du bitume liquide dans une entreprise fabriquant des enrobés. L'incendie concerne le mécanisme arrière de la citerne. Les employés sont évacués et mis en sécurité à l'arrière de l'établissement. L'enveloppe externe de la citerne est endommagée par la chaleur de l'incendie. Les secours éteignent le sinistre à l'aide de deux lances et dépotent la citerne.

N° ARIA : 47263

Survenu le : 14/10/2015

Pays : FRANCE / Département : 69 / Commune : AMPUIS

Activité : Construction de routes et autoroutes

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 1 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Pollution du RHÔNE par des résidus de bitume

Vers 17h30, une pollution aux hydrocarbures est constatée sur le RHÔNE. Elle s'étend sur 200 m² et touche également le canal d'un barrage. Son origine est due à un déversement de résidus de bitume provenant d'une entreprise de travaux publics. Les secours mettent en place un barrage flottant. Le lendemain matin, l'exploitant fait intervenir une entreprise spécialisée pour les opérations de nettoyage et de dépollution.

N° ARIA : 47802

Survenu le : 10/03/2016

Pays : FRANCE / Département : 94 / Commune : BONNEUIL-SUR-MARNE
Activité : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Feu sur un tapis convoyeur dans une centrale d'enrobage
Un feu se déclare vers 13h45 sur un tapis convoyeur d'une centrale d'enrobage en phase d'essai. L'unité est mise en sécurité. Le personnel éteint l'incendie en 30 min avant l'arrivée des pompiers. Les dommages matériels sont estimés à 7 000 euros.
La bavette d'étanchéité située à l'entrée des matériaux recyclés dans le tambour d'un sécheur s'est enflammée. Un problème de montage est suspecté. L'exploitant déduit également que les bavettes ne sont pas adaptées pour résister à des fortes températures. Il contacte son fournisseur afin de remédier au dysfonctionnement.

N° ARIA : 47896
Survenu le : 12/04/2016
Pays : FRANCE / Département : 17 / Commune : SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS
Activité : Construction de routes et autoroutes
Conséquences : Humaine : 2 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Accident du travail dans un silo d'enrobé
Vers 13 h, dans une entreprise de travaux publics, un homme est retrouvé inanimé en haut d'un silo d'enrobé de 10 m. Les secours ne parviennent pas à le réanimer.

N° ARIA : 47993
Survenu le : 11/04/2016
Pays : FRANCE / Département : 41 / Commune : BLOIS
Activité : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Feu d'une cuve de bitume
Un feu se déclare vers 13 h au pied d'une cuve de 60 m ³ de bitume dans une usine d'enrobés. L'exploitant d'une usine voisine donne l'alerte. La circulation est interrompue. Les pompiers éteignent l'incendie vers 15 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans la rétention de la cuve. Le bardage et le calorifugeage sont endommagés mais pas le réservoir. Le bitume est transféré vers une autre capacité.
Une fuite est constatée au niveau d'une canalisation de retour de fluide caloporteur vers la chaufferie. Il n'est pas possible d'établir si cette fuite est une cause ou une conséquence du sinistre. Néanmoins, l'exploitant prévoit d'utiliser à l'avenir un fluide caloporteur disposant d'un point éclair plus élevé.
L'inspection des installations classées conditionne le redémarrage des activités aux contrôles du réservoir, des équipements et à la réfection des parties endommagées par l'incendie.

N° ARIA : 48157
Survenu le : 13/06/2016
Pays : FRANCE / Département : 58 / Commune : BRASSY
Activité : Construction de routes et autoroutes
Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Renversement d'un camion d'enrobé chaud
Vers 12h30, un camion transportant 20 t d'enrobé chaud se renverse lors de la réfection d'une voie communale. Le chargement se déverse au sol. Les secours transportent à l'hôpital le chauffeur gravement blessé au bras. Une société spécialisée relève le camion et récupère le bitume déversé.

N° ARIA : 48860
Survenu le : 11/05/2016
Pays : FRANCE / Département : 76 / Commune : NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE
Activité : Construction de routes et autoroutes
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 1 / Matérielle : 0
Fuite de bitume enflammée dans un centre d'enrobage

À 17h30, une fuite de bitume chaud est constatée en pied d'une cuve dans une centrale d'enrobage routier. Le réservoir contient 30 t d'un mélange d'acide polyphosphorique et de bitume. Le produit, à 160 °C, s'écoule dans la cuvette de rétention. La cuve est vidangée vers une autre capacité de stockage par le biais d'un camion porteur. À 18h20, la vidange est terminée. Un fond de produit, correspondant à la quantité non vidangeable soit 1 t, reste dans la cuve. Le personnel quitte les lieux vers 18h30.

À 21 h, un sous-traitant resté sur site détecte de la fumée et des flammes au pied de la cuve. Il alerte les secours et l'exploitant. À leur arrivée sur site, ils constatent que la fuite a repris. Du produit s'écoule à nouveau dans la rétention et des câbles électriques sont enflammés. L'installation est mise en sécurité. La vanne d'isolement du réseau d'assainissement est fermée. Les pompiers arrosent la cuve et maîtrisent le sinistre. Une société spécialisée récupère et traite 1 t de bitume et 1 m³ d'eau d'extinction collectés dans la cuvette. Les dégâts sont estimés à 120 k€.

L'exploitant réalise une expertise de la cuve à l'origine de la fuite. Une corrosion importante y est découverte : cratères de corrosion et sous-épaisseurs sont détectés sur le fond de cuve. Cette dégradation a été provoquée par l'incompatibilité entre l'acier de la cuve et l'acide polyphosphorique, introduit avant le bitume selon les procédures d'exploitation. De plus, après sa vidange, les alimentations électriques des résistances chauffantes de la cuve n'ont pas été coupées. Ceci aurait provoqué l'inflammation du mélange et du calorifuge imprégné de produit.

L'exploitant suspend l'activité de mélange en cause. Il initie des travaux de développement d'un nouveau procédé de fabrication. Il modifie sa procédure de consignation afin que les cuves ne soient plus alimentées électriquement lorsqu'elles sont arrêtées. Le fond de cuve est remplacé.

N° ARIA : 49554

Survenu le : 25/04/2017

Pays : FRANCE / Département : 29 / Commune : CAST

Activité : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie dans une centrale de fabrication d'enrobés

Vers 12h15, une explosion se produit dans une cuve calorifugée d'émulsion de bitume de 20 m³. Le produit est maintenu à 65 °C grâce à des résistances électriques pilotées par une sonde de température. Les pompiers éteignent l'incendie et protègent 2 autres cuves voisines (dont une de fioul). Les eaux d'extinction sont collectées dans le fond de la capacité détruite et dans le dispositif de rétention du site.

Le stockage détruit servait temporairement aux livraisons excédentaires de bitume. L'accident n'empêche donc pas le fonctionnement de l'entreprise. Toutefois, des dégâts matériels sont notés sur une cuve de fioul calorifugée.

N° ARIA : 50779

Survenu le : 24/10/2017

Pays : FRANCE / Département : 33 / Commune : BASSENS

Activité : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Brûlure d'un conducteur lors d'un dépotage

Vers 8 h, le conducteur d'un poids lourd est brûlé au visage par du bitume en zone de dépotage d'une centrale d'enrobage. Les procédures de déchargement n'auraient pas été respectées. En effet, la fermeture des vannes de pied et de fond de la citerne avant de brancher le flexible n'auraient pas été vérifiées.

N° ARIA : 50463

Survenu le : 07/09/2017

Pays : FRANCE / Département : 92 / Commune : GENNEVILLIERS

Activité : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 1 / Matérielle : 0

Incendie dans une centrale d'enrobage

Vers 1h40, lors de la production de 15 t d'asphalte, un feu se déclare sur un filtre dépoussiéreur de la centrale d'enrobage d'une entreprise de matériaux enrobés. L'incendie se passe en milieu confiné. Un opérateur actionne l'arrêt d'urgence. L'installation est mise en sécurité. Les pompiers utilisent 3 m³ d'eau pour circonscire l'incendie. La production est mise à l'arrêt jusqu'à la remise en état du filtre. Le redémarrage de la centrale est prévu le 25/09/2017. Un changement complet du filtre est effectué lors du prochain arrêt technique. L'accident génère 5 t de déchets.

Causes de l'accident

A la suite d'un défaut d'alimentation en sable du tambour sécheur, la température du filtre est montée très rapidement jusqu'à 220 °C entraînant la combustion des manches filtrantes. Par ailleurs, plusieurs défaillances techniques et humaines se sont rajoutées :

Défaillance des systèmes d'alarme:

La défaillance de la sonde, censée alertée par voyant lumineux le conducteur du chargeur et l'opérateur que le prédoseur est au 1/3 plein et a besoin d'être rechargé.

La défaillance du palpeur de veine. Ce palpeur temporise la chaîne de production lorsque le prédoseur est vide et envoi une alerte sur l'écran de commande à l'opérateur. Après analyse, il s'avère que le palpeur n'était pas configuré correctement dans l'automate.

Absence de coupure du brûleur gaz par les sondes de sécurité

Mesures prises

Les actions correctives suivantes sont réalisées :

vérification et remise en état éventuel des différentes sondes, modification des périodicités de contrôles ;réglage et vérification régulière de la consigne renseignée dans l'automate qui déclenche la coupure du brûleur ;diminution du seuil de température d'une sonde ;protection par mot de passe sur l'accès aux données

ANNEXE 12

ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

1 PRESENTATION DE LA DEMARCHE

L'APR est une méthode couramment utilisée dans le domaine de l'analyse des risques. Il s'agit d'une méthode inductive, systématique et assez simple à mettre en œuvre. Concrètement, l'application de cette méthode réside dans le renseignement d'un tableau en groupe de travail pluridisciplinaire.

Le tableau utilisé est présenté ci-après :

Installation :							
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes	Observations
1	2	3	4	5	6	7	8

La première ligne permet de situer la partie de l'installation étudiée. Les modes de fonctionnement normal, transitoire et dégradé sont étudiés dans l'analyse des risques. Seuls ceux retenus apparaissent dans l'étude.

La **colonne n°1** désigne les numéros des scénarios étudiés.

La **colonne n°2** désigne le produit ou l'équipement étudié en rapport avec la partie de l'installation désignée à la première ligne.

La **colonne n°3** désigne l'Evènement Redouté Central (situation de danger). Par exemple, la mise en suspension de poussières, la fuite de gaz ou l'inflammation de matières combustibles.

La **colonne n°4** désigne l'Evènement Initiateur (cause de la situation de danger). Un Evènement Redouté Central peut avoir plusieurs Evènements Initiateurs, aussi bien internes (défaillance mécanique, erreur humaine, points chauds, ...) qu'externes (effets dominos, ..).

La **colonne n°5** désigne les Phénomènes dangereux susceptibles de découler de l'Evènement Redouté Central (ex : explosion, incendie, pollution des eaux superficielles, etc.)

La **colonne n°6** recense les Cibles potentielles (homme, structures, ...) pouvant être atteintes par le Phénomène dangereux considéré et l'Intensité du phénomène : Sur site et/ou Hors du site. Cette information permet la cotation de la gravité G. Si, au cours de l'analyse des risques, le groupe de travail a des difficultés pour estimer les effets du Phénomène dangereux, notamment pour déterminer si ces effets sont susceptibles de sortir des limites d'exploitation, une modélisation peut être réalisée dès ce stade afin de lever cette incertitude.

La **colonne n°7** présente pour les scénarios, les principales barrières de sécurité indépendantes. La distinction entre les barrières de protection et de prévention est réalisée sous la forme de 2 sous-colonnes.

La **colonne n°8** comprend les éventuelles observations ou remarques relatives au scénario considéré. Sont à consigner dans cette colonne, l'argumentaire relatif à la définition du phénomène dangereux, à la prise en compte ou non de certaines cibles, ou à la cotation en gravité.

Seuls les évènements plausibles, compte tenu des conditions de mises en œuvre des produits ou des installations, ont été retenus. Les enchainements d'évènement considérés comme physiquement impossible ne sont pas repris dans les tableaux.

2 **PERIMETRE DE L'ANALYSE DES RISQUES**

Cette analyse des risques porte sur la totalité des installations projetées.

Le découpage fonctionnel des installations est le suivant :

Nature de l'installation	Dénomination	Produits concernés
Production	Chargement des matières premières	Granulats
		Fraisats
	Séchage des granulats	Granulats
		Fioul lourd TBTS
	Malaxage des matériaux	Granulats
		Fraisats
		Filler
		Bitume
Stockage et expédition des enrobés	Enrobés	
Système de dépoussiérage	Poussières non combustibles	
Stockage	Granulats	Granulats
	Fraisats	Fraisats
	Matières bitumineuses	Bitume
	Produits pulvérulents	Filler
	Liquides inflammables	Fioul domestique, fioul lourd TBTS, GNR
Utilités	Compresseur d'air	Huile
	Groupe électrogène	Huile

3 **COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL**

La démarche d'analyse de risque s'est effectuée en deux temps.

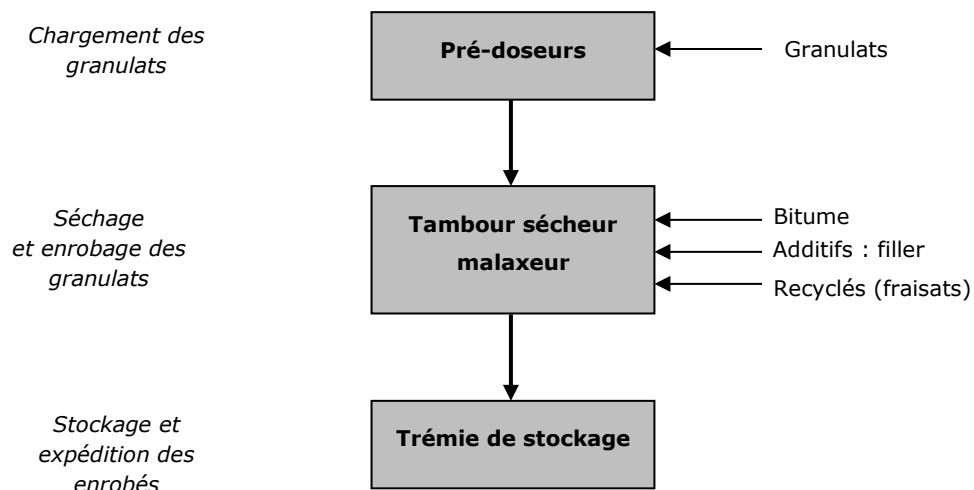
Le découpage fonctionnel a tout d'abord été proposé par un ingénieur de KALIES puis validé par LE FOLL TP.

L'analyse des risques a été faite par le groupe de travail suivant :

- ↳ Monsieur CASTEL, *Ingénieur sécurité environnement, LE FOLL TP,*
- ↳ Monsieur VARIN, *Chargé d'affaires, KALIES.*

PRODUCTION

Les étapes de la production de l'enrobé bitumineux sont rappelées ci-dessous :



Au vu des produits mis en œuvre au niveau des pré-doseurs (granulats, fraisats), les installations de chargement de ces matières premières ne présentent pas de risque particulier.

Installation : Séchage des granulats									
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations	
						Prévention	Protection		
1.	Brûleur du tambour sécheur (alimenté en fioul lourd TBTS)		Défaut de montage	Formation d'une nappe de liquide peu inflammable	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors du site :</u> /	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations * Formation du personnel 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> * Détection de flamme avec asservissement à l'alimentation en FOL * Mesure du débit de FOL avec asservissement à l'alimentation (arrêt de l'alimentation si débit bas) * Zone étanche reliée au réseau EP avec séparateur d'hydrocarbures * Bassin étanche * Vanne manuelle en amont du point de rejet au milieu naturel * Absorbants Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention dont procédure en cas de déversement accidentel Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	/	
2.			Fuite			Défaillance matérielle : corrosion, rupture de soudure, fuite sur bride ou joint			Pollution
3.		Nappe de liquide peu inflammable Et Apparition d'une source d'inflammation	Défaillance électrique	Inflammation de la nappe formée aux scénarios précédents	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors site :</u> /	<ul style="list-style-type: none"> * Contrôle des installations électriques * Changement du matériel défectueux 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> * Moyens de maîtrise du sinistre * Moyens pour contenir les eaux d'extinction incendie Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 		<ul style="list-style-type: none"> * Le fioul lourd est difficilement inflammable
4.			Travaux par points chauds			<ul style="list-style-type: none"> * Plan de prévention * Permis de feu * Formation du personnel 			
5.			Défaillance organisationnelle			<ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel * Consignes de sécurité affichées 			

Installation : Séchage des granulats								
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations
						Prévention	Protection	
6.	Tambour sécheur	Rupture du tambour	Usure/corrosion	Déversement de granulats plus ou moins chauds	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations 	Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux inertes présents dans le tambour sécheur
7.			Défaillance matérielle		<u>Hors site :</u> /			
8.			Mauvaise évacuation des gaz de combustion	Eventrement du tambour sécheur	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations 		
9.	Malaxeur <i>Introduction des granulats et du filler</i>	Emission de poussières	Perte d'intégrité suite à un choc	Formation d'un nuage de poussières non explosibles	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines	<ul style="list-style-type: none"> * Plan de circulation * Plan de prévention 	Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> * Poussières non combustibles : pas d'ATEX
10.			Défaut d'étanchéité des équipements (usure, mauvais montage)		<u>Hors site :</u> /	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations * Formation du personnel 		

Installation : Séchage des granulats								
N°	Produit / Equipement	Evénement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations
						Prévention	Protection	
11.	Malaxeur <i>Introduction du bitume</i>	Epan dage	Perte d'intégrité (usure, corrosion, choc)	Formation d'une nappe de bitume pur	<p><u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines</p> <p><u>Hors site :</u> Milieu naturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations * Plan de circulation * Plan de prévention * Formation cariste 	<p>Moyens techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> * Zone étanche reliée au réseau EP avec séparateur d'hydrocarbures * Bassin étanche * Vanne manuelle en amont du point de rejet au milieu naturel * Absorbants <p>Moyens organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention dont procédure en cas de déversement accidentel <p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> * Solidification rapide du bitume à température ambiante * Canalisations situées hors d'une zone de circulation
12.			Défaut d'étanchéité des équipements (usure, mauvais montage)			Pollution		
13.			Défaillance organisationnelle	<ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel * Consignes de sécurité affichées * Alimentation par pompes doseuses 				
14.			Surremplissage	<ul style="list-style-type: none"> * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations * Débit d'injection du bitume régulé par un compteur à bitume 				

Installation : Malaxage des matériaux								
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations
						Prévention	Protection	
15.	Malaxeur <i>Introduction des fraisats (agrégats recyclés)</i>	Epannage de fraisats	Perte d'intégrité (usure, corrosion, choc)	Epannage de fraisats Pas de risque (produits solides)	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors site :</u> Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations * Plan de circulation * Plan de prévention * Formation cariste 	<ul style="list-style-type: none"> * Moyens techniques * Zone étanche reliée au réseau EP avec séparateur d'hydrocarbures * Bassin étanche * Vanne manuelle en amont du point de rejet au milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> * Etape facultative (selon les recettes) * Produits solides et insolubles dans l'eau
16.			Défaut d'étanchéité des équipements (usure, mauvais montage)					
17.	Tambour malaxeur	Epannage de matières premières chauffées ou de bitumes liquéfiés	Défaillance matérielle	Pollution	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors site :</u> Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations 	<ul style="list-style-type: none"> * Moyens techniques * Zone étanche reliée au réseau EP avec séparateur d'hydrocarbures * Bassin étanche * Vanne manuelle en amont du point de rejet au milieu naturel * Absorbants 	<ul style="list-style-type: none"> * Solidification rapide du bitume à température ambiante
18.			Défaillance organisationnelle					

Installation : Stockage et expédition des enrobés								
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations
						Prévention	Protection	
19.	Trémies de stockage des enrobés	Epanchage d'enrobés	Défaillance mécanique (ouverture inopportune des casques de vidange)	Brûlures	<u>Sur site :</u> Personnel <u>Hors site :</u> /	* Maintenance préventive * Vérification périodique des installations	/	* Passage sous trémies interdit aux piétons ou port des EPI (casque) obligatoire
20.			Débordement			* Affichage en temps réel de la quantité stockée * Gestion du déstockage par liaison au pont bascule		

Installation : Système de dépoussiérage									
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations	
						Prévention	Protection		
21.	Filtre à manches	Mauvais dépoussiérage	Colmatage des manches	Dysfonctionnement du système de dépoussiérage Echauffement	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors site :</u> /	<ul style="list-style-type: none"> * Décolmatage automatique des manches par envoi d'air comprimé * Capteur de rotation sur la vis de récupération des fines * Régulation de la dépression dans le filtre 	<p>Moyens organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention <p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	* Poussières non combustibles : pas d'ATEX	
22.		Emission de poussières	Rupture d'une manche	Formation éventuelle d'un nuage de poussières non explosibles	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors site :</u> /	<ul style="list-style-type: none"> * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations * Changement des manches régulièrement * Manches contenues dans un caisson spécifique * Capteur de rotation sur la vis de récupération des fines 	<p>Moyens organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention <p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	* Poussières non combustibles : pas d'ATEX	
23.			Défaillance matérielle				<ul style="list-style-type: none"> * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations 		
24.	Ventilateur exhausteur	Arrêt du ventilateur	Défaillance matérielle	Formation éventuelle d'un nuage de poussières non explosibles	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors site :</u> /	<ul style="list-style-type: none"> * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations 	<p>Moyens organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention <p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	* Poussières non combustibles : pas d'ATEX	
25.			Défaillance électrique				<ul style="list-style-type: none"> * Contrôle des installations électriques * Changement du matériel défectueux 		
26.		Débit d'aspiration trop faible	Colmatage des tuyauteries				<ul style="list-style-type: none"> * Mesure des débits d'air en sortie du filtre à manches avec asservissement au variateur de fréquence du moteur du ventilateur 		

STOCKAGE

Sont comprises les opérations de dépotage, de stockage et de transfert vers l'unité de fabrication. De par la nature inerte des granulats et des fraisats, leur stockage ne présente pas de risque particulier et n'est donc pas repris dans les tableaux ci-après.

Installation : Stockages de matières bitumineuses								
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations
						Prévention	Protection	
27.	Stockage de bitume <i>Dépotage</i>	Epanchage	Déconnexion flexible (ex : suite à un mouvement du camion)	Formation d'une nappe de bitume Pollution	<p><u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines</p> <p><u>Hors site :</u> Milieu naturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Procédure de dépotage (calage citerne) * Présence permanente du personnel du site et du chauffeur * Contrat pour la livraison avec une société agréée (engagement du contrôle régulier de l'état du matériel) 	<p>Moyens techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> * Zone étanche reliée au réseau EP avec séparateur d'hydrocarbures * Bassin étanche * Vanne manuelle en amont du point de rejet au milieu naturel * Absorbants <p>Moyens organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention dont procédure en cas de déversement accidentel <p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> * Solidification rapide du bitume à température ambiante * Opération en présence permanente du chauffeur et du personnel du site
28.			Erreur de connexion					
29.			Usure flexible/joint					
30.			Surremplissage					

Installation : Stockages de matières bitumineuses								
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations
						Prévention	Protection	
31.	Cuves de stockage du bitume	Epanchage	Perte d'intégrité (usure, corrosion, choc)	Formation d'une nappe de bitume	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors site :</u> Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations * Absence de circulation, la rétention des cuves faisant office de barrière physique. 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> * Cuves sur rétention étanche * Rétention non connectée au milieu naturel * Absorbants Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention dont procédure en cas de déversement accidentel Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> * Solidification rapide du bitume à température ambiante
32.			Défaut d'étanchéité des équipements (usure, mauvais montage)	Pollution				
33.	Canalisations de transfert du bitume vers la centrale d'enrobage	Fuite	Perte d'intégrité (usure, corrosion, choc)	Epanchage accidentel Pollution	<u>Sur site :</u> Personnel <u>Hors site :</u> Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations * Plan de circulation * Plan de prévention * Formation cariste 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> * Suivi en continu du niveau de bitume dans la cuve avec report en cabine de commande * Parc à liants étanche et sur rétention (non connectée au milieu naturel) * Zone étanche reliée au réseau EP avec séparateur d'hydrocarbures * Bassin étanche * Vanne manuelle en amont du point de rejet au milieu naturel * Absorbants Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention dont procédure en cas de déversement accidentel Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> * Solidification rapide du bitume à température ambiante. * Pas de circulation au niveau des canalisations
34.			Défaut d'étanchéité (usure, mauvais montage)					

Installation : Stockage de produits pulvérulents (filler)								
N°	Produit / Equipement	Evénement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations
						Prévention	Protection	
35.	Silos de stockage du filler <i>Dépotage</i>	Emission de poussières	Déconnexion flexible (ex : suite à un mouvement du camion)	Formation d'un nuage de poussières non explosibles	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors site :</u> /	* Procédure de dépotage (calage citerne) * Présence permanente du personnel du site et du chauffeur * Contrat pour la livraison avec une société agréée (engagement du contrôle régulier de l'état du matériel)	Moyens techniques * Event et vanne d'isolement * Soupape sous/surpression Moyens organisationnels * Consignes d'intervention Moyens humains * Formation du personnel	* Poussières non combustibles : pas d'ATEX * Opération en présence permanente du chauffeur et du personnel du site
36.			Erreur de connexion					
37.			Usure flexible/joint					
38.			Surremplissage					
39.	Silos de stockage du filler	Rupture du silo	Perte d'intégrité suite à un choc	Formation d'un nuage de poussières non explosibles	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors site :</u> /	* Plan de circulation * Formation cariste * Plan de prévention * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations	Moyens organisationnels * Consignes d'intervention Moyens humains * Formation du personnel	* Poussières non combustibles : pas d'ATEX
40.			Obturation de l'évent ou de la soupape					

Installation : Stockage de liquides inflammables								
N°	Produit / Equipement	Evénement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations
						Prévention	Protection	
41.	Stockage de fioul lourd <i>Dépotage</i>	Fuite	Déconnexion flexible (ex : suite à un mouvement du camion)	Formation d'une nappe de liquide peu inflammable Pollution	<u>Sur site :</u> Personnel <u>Hors site :</u> Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Procédure de dépotage (calage citerne) * Présence permanente du personnel du site et du chauffeur * Contrat pour la livraison avec une société agréée (engagement du contrôle régulier de l'état du matériel) 	<p>Moyens techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> * Zone étanche reliée au réseau EP avec séparateur d'hydrocarbures * Bassin étanche * Vanne manuelle en amont du point de rejet au milieu naturel * Absorbants <p>Moyens organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention dont procédure en cas de déversement accidentel <p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	* Le détail des mesures de maîtrise du risque est donné dans l'Etude des dangers.
42.			Erreur de connexion					
43.			Usure flexible/joint					
44.			Surremplissage					
45.	Nappe de liquide peu inflammable Et Apparition d'une source d'inflammation	Inflammation de la nappe formée aux scénarios précédents	Défaillance électrique	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors site :</u> /	<ul style="list-style-type: none"> * Contrôle des installations électriques * Changement du matériel défectueux 	<p>Moyens techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> * Moyens de maîtrise du sinistre * Moyens pour contenir les eaux d'extinction incendie <p>Moyens organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention <p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	* Le fioul lourd est difficilement inflammable	
46.			Travaux par points chauds					
47.			Défaillance organisationnelle					

Installation : Stockage de liquides inflammables														
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations						
						Prévention	Protection							
48.	Cuve de stockage du fioul lourd	Surchauffe du fioul lourd	Défaillance du système de maintien en température	Formation d'un ciel gazeux inflammable Inflammation du ciel gazeux	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors site :</u> /	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Sonde de température avec asservissement au système de maintien en température ✗ Thermomètre à lecture directe ✗ Capteur de température fixé à 80°C avec asservissement au système de maintien en température ✗ Vanne de régulation automatique du débit de fluide caloporteur ✗ Vanne manuelle d'isolement du faisceau de chauffe 	Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> ✗ Consignes d'intervention ✗ Formation du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Le fioul lourd est difficilement inflammable ✗ Fioul lourd maintenu à une température de 60 °C (point éclair > 70 °C) 						
49.									Fuite	Perte d'intégrité (usure, corrosion, choc)	Formation d'une nappe de liquide peu inflammable	<u>Sur site :</u> Personnel <u>Hors site :</u> Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Matériaux adaptés ✗ Maintenance préventive ✗ Vérification périodique des installations ✗ Absence de circulation, la rétention de la cuve faisant office de barrière physique. 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> ✗ Suivi en continu du niveau de fioul lourd dans la cuve avec report en cabine de commande ✗ Parc à liants étanche et sur rétention ✗ Rétention non connectée au milieu naturel ✗ Absorbants
50.														

Installation : Stockage de liquides inflammables									
N°	Produit / Equipement	Evénement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations	
						Prévention	Protection		
51.	Cuve de stockage du fioul lourd	Nappe de liquide peu inflammable Et Apparition d'une source d'inflammation	Défaillance électrique	Inflammation de la nappe formée aux scénarios précédents	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors site :</u> /	<ul style="list-style-type: none"> * Contrôle des installations électriques * Changement du matériel défectueux 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> * Moyens de maîtrise du sinistre * Moyens pour contenir les eaux d'extinction incendie Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	Le fioul lourd est difficilement inflammable (point éclair > 70 °C) Nécessité d'une source de chaleur importante à proximité pour qu'un tel produit puisse s'enflammer	
52.			Travaux par points chauds						<ul style="list-style-type: none"> * Plan de prévention * Permis de feu * Formation du personnel
53.			Défaillance organisationnelle						
54.	Canalisations de transfert du fioul lourd vers le brûleur du tambour sécheur	Fuite	Perte d'intégrité (usure, corrosion, choc)	Formation d'une nappe de liquide peu inflammable	Sur site : Personnel Hors site : Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations * Plan de circulation * Plan de prévention * Formation cariste 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> * Suivi en continu du niveau de fioul lourd dans la cuve avec report en cabine de commande * Parc à liants étanche et sur rétention (non connectée au milieu naturel) * Zone étanche reliée au réseau EP avec séparateur hydrocarbures * Bassin étanche * Vanne manuelle en amont du point de rejet au milieu naturel * Absorbants Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention dont procédure en cas de déversement accidentel Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	/	
55.			Défaut d'étanchéité (usure, mauvais montage)						Pollution
56.	Nappe de liquide peu inflammable Et Apparition d'une source d'inflammation	Défaillance électrique	Inflammation de la nappe formée aux scénarios précédents	Sur site : Personnel Installations voisines Hors site : /	<ul style="list-style-type: none"> * Contrôle des installations électriques * Changement du matériel défectueux 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> * Moyens de maîtrise du sinistre * Moyens pour contenir les eaux d'extinction incendie Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	* Le fioul lourd est difficilement inflammable.		
57.								Travaux par points chauds	<ul style="list-style-type: none"> * Plan de prévention * Permis de feu * Formation du personnel
58.								Défaillance organisationnelle	

Installation : Stockage de liquides inflammables									
N°	Produit / Equipement	Evénement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations	
						Prévention	Protection		
59.	Stockage de FOD et de GNR <i>Dépotage</i>	Fuite	Déconnexion flexible (ex : suite à un mouvement du camion)	Formation d'une nappe de liquide inflammable	<u>Sur site :</u> Personnel <u>Hors site :</u> Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Procédure de dépotage (calage citerne) * Présence permanente du personnel du site et du chauffeur * Contrat pour la livraison avec une société agréée (engagement du contrôle régulier de l'état du matériel) 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> * Zone étanche reliée au réseau EP avec séparateur d'hydrocarbures * Bassin étanche * Vanne manuelle en amont du point de rejet au milieu naturel * Absorbants 	<ul style="list-style-type: none"> * Le détail des mesures de maîtrise du risque est donné dans l'Etude des dangers. 	
60.			Erreur de connexion						
61.			Usure flexible/joint						
62.			Surremplissage	Pollution	<ul style="list-style-type: none"> * Procédure de dépotage * Formation du personnel (ADR – dépotage) * Volume commandé en fonction du besoin * Détection niveau haut avec asservissement à la pompe de dépotage 	Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention dont procédure en cas de déversement accidentel Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 			
63.	Nappe de liquide inflammable Et Apparition d'une source d'inflammation	Inflammation de la nappe formée aux scénarios précédents	Défaillance électrique	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors site :</u> /	<ul style="list-style-type: none"> * Contrôle des installations électriques * Changement du matériel défectueux 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> * Moyens de maîtrise du sinistre * Moyens pour contenir les eaux d'extinction incendie 	<ul style="list-style-type: none"> * Quantité limitée 		
64.			Travaux par points chauds					<ul style="list-style-type: none"> * Plan de prévention * Permis de feu * Formation du personnel 	Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention
65.			Défaillance organisationnelle					<ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel * Consignes de sécurité affichées 	Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel

Installation : Stockage de liquides inflammables								
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations
						Prévention	Protection	
66.	Cuves de stockage de FOD et de GNR	Fuite	Perte d'intégrité (usure, corrosion, choc)	Formation d'une nappe de liquide inflammable	<u>Sur site :</u> Personnel <u>Hors site :</u> Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations * Absence de circulation, la rétention de la cuve faisant office de barrière physique. 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> * Suivi en continu du niveau de fioul domestique et de GNR dans les cuves avec report en cabine de commande * Parc à liants étanche et sur rétention (non connectée au milieu naturel) * Zone étanche reliée au réseau EP avec séparateur d'hydrocarbures * Bassin étanche * Vanne manuelle en amont du point de rejet au milieu naturel * Absorbants Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention dont procédure en cas de déversement accidentel Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	/
67.			Défaut d'étanchéité des équipements (usure, mauvais montage)			Pollution		
68.		Nappe de liquide inflammable	Défaillance électrique	Inflammation de la nappe formée aux scénarios précédents	<u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines <u>Hors site :</u> /	<ul style="list-style-type: none"> * Contrôle des installations électriques * Changement du matériel défectueux 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> * Moyens de maîtrise du sinistre * Moyens pour contenir les eaux d'extinction incendie Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	
69.	Et Apparition d'une source d'inflammation	Travaux par points chauds	<ul style="list-style-type: none"> * Plan de prévention * Permis de feu * Formation du personnel 					
70.		Défaillance organisationnelle	<ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel * Consignes de sécurité affichées 					

Installation : Stockage de liquides inflammables								
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations
						Prévention	Protection	
71.	Canalisations de transfert du FOD vers le brûleur de la chaudière du système de maintien en température	Fuite	Perte d'intégrité (usure, corrosion, choc)	Formation d'une nappe de liquide inflammable	Sur site : Personnel Hors site : Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations. * Plan de circulation * Plan de prévention * Formation cariste 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> * Suivi en continu du niveau de fioul domestique dans la cuve avec report en cabine de commande * Parc à liants étanche et sur rétention (non connectée au milieu naturel) * Zone étanche reliée au réseau EP avec séparateur d'hydrocarbures * Bassin étanche * Vanne manuelle en amont du point de rejet au milieu naturel * Absorbants Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention dont procédure en cas de déversement accidentel Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	/
72.			Défaut d'étanchéité (usure, mauvais montage)			Pollution		
73.		Nappe de liquide inflammable	Défaillance électrique	Inflammation de la nappe formée aux scénarios précédents	Sur site : Personnel Installations voisines Hors site : /	<ul style="list-style-type: none"> * Contrôle des installations électriques * Changement du matériel défectueux 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> * Moyens de maîtrise du sinistre * Moyens pour contenir les eaux d'extinction incendie Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	
74.	Et Apparition d'une source d'inflammation	Travaux par points chauds	<ul style="list-style-type: none"> * Plan de prévention * Permis de feu * Formation du personnel 					
75.		Défaillance organisationnelle	<ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel * Consignes de sécurité affichées 					

Installation : Stockage de liquides inflammables									
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations	
						Prévention	Protection		
76.	Brûleur de la chaudière du système de maintien en température (alimenté en fioul domestique)	Fuite	Perte d'intégrité (usure, corrosion, choc)	Formation d'une nappe de liquide inflammable	<p><u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines</p> <p><u>Hors site :</u> /</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations * Plan de circulation * Plan de prévention * Formation cariste * Chaudière logée dans un compartiment spécial étanche au niveau du parc à liants 	<p>Moyens techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> * Détection de flamme avec asservissement à l'alimentation en FOD * Parc à liants étanche et sur rétention * Rétention non connectée au milieu naturel * Absorbants <p>Moyens organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention dont procédure en cas de déversement accidentel <p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> * Chaudière logée dans un compartiment spécial étanche au niveau du parc à liants * Epandage limité 	
77.			Défaut d'étanchéité des équipements (usure, mauvais montage)	Pollution					
78.		Nappe de liquide inflammable Et Apparition d'une source d'inflammation	Défaillance électrique	Inflammation de la nappe formée aux scénarios précédents	<p><u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines</p> <p><u>Hors site :</u> /</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Contrôle des installations électriques * Changement du matériel défectueux 	<p>Moyens techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> * Compartiment de la chaudière calorifugé * Moyens de maîtrise du sinistre * Moyens pour contenir les eaux d'extinction incendie <p>Moyens organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention <p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 		<ul style="list-style-type: none"> * Quantité mise en jeu limitée
79.			Travaux par points chauds						
80.	Défaillance organisationnelle								
81.	Installation de réchauffage du fluide caloporteur	Surchauffe du fluide caloporteur	Défaillance du système de régulation de la température	Départ de feu	<p><u>Sur site :</u> Personnel Installations voisines</p> <p><u>Hors site :</u> /</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Sonde thermique avec asservissement au fonctionnement du brûleur * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations 	<p>Moyens techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> * Moyens de maîtrise du sinistre * Moyens pour contenir les eaux d'extinction incendie <p>Moyens organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention <p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> * Fluide caloporteur utilisé à une température de 180 °C (point éclair de 230 °C) 	

Installation : Stockage de liquides inflammables								
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations
						Prévention	Protection	
82.	Canalisations de transfert du fluide caloporteur	Fuite	Perte d'intégrité (usure, corrosion, choc)	Epanchage accidentel Pollution	<u>Sur site :</u> Personnel <u>Hors site :</u> Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations * Absence de circulation, la rétention de la cuve faisant office de barrière physique. 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> * Détection de niveau bas (fluide caloporteur) avec alarme sonore et asservissement * Manostat de pression du fluide caloporteur avec report en cabine de commande Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> * Parc à liants étanche et sur rétention * Rétention non connectée au milieu naturel * Absorbants Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention dont procédure en cas de déversement accidentel Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> * Chaudière et réseau de canalisation du système de maintien en température situés dans le parc à liants.
83.			Défaut d'étanchéité (usure, mauvais montage)			<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations * Formation du personnel 		

UTILITES

Installation : Compresseur d'air								
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations
						Prévention	Protection	
84.	Compresseur d'air	Montée en pression	Défaillance mécanique	Eclatement	<u>Sur site :</u> Installations voisines	<ul style="list-style-type: none"> × Plan de maintenance × Vérifications périodiques 	Moyens techniques <ul style="list-style-type: none"> × Arrêt du compresseur sur pression haute (pressostat) × Soupape sur le compresseur 	/
85.			Problème sur le réseau d'air comprimé		<u>Hors site :</u> /			
86.		Fuite	Perte d'intégrité (usure, corrosion, choc)	Epanchage et formation d'une nappe	<u>Sur site :</u> Installations voisines <u>Hors site :</u> /	<ul style="list-style-type: none"> × Contrôle des niveaux d'huile × Maintenance préventive × Vérification périodique des installations 	Moyens organisationnels <ul style="list-style-type: none"> × Consignes d'intervention Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> × Formation du personnel 	

Installation : Groupe électrogène								
N°	Produit / Equipement	Evènement redouté central	Evènement initiateur	Phénomène dangereux	Intensité – Cible potentielle	Barrières de sécurité indépendantes		Observations
						Prévention	Protection	
87.	Groupe électrogène <i>Fonctionnement au FOD</i>	Perte d'intégrité	Défaillance matérielle	Formation d'une nappe de liquide inflammable Pollution	<u>Sur site</u> : Personnel Installations voisines <u>Hors site</u> : Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Matériaux adaptés * Maintenance préventive * Vérification périodique des installations 	<p>Moyens techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> * Surface imperméabilisée * Mise à disposition d'absorbants <p>Moyens organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention <p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	* Quantité limitée
88.		Nappe de liquide inflammable	Défaillance électrique	Inflammation de la nappe formée aux scénarios précédents	<u>Sur site</u> : Personnel Installations voisines <u>Hors site</u> : /	<ul style="list-style-type: none"> * Contrôle des installations électriques * Changement du matériel défectueux 	<p>Moyens techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> * Compartiment de la chaudière calorifugé * Moyens de maîtrise du sinistre * Moyens pour contenir les eaux d'extinction incendie <p>Moyens organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> * Consignes d'intervention <p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel 	* Quantité mise en jeu limitée
89.		Et Apparition d'une source d'inflammation	Travaux par points chauds			<ul style="list-style-type: none"> * Plan de prévention * Permis de feu * Formation du personnel 		
90.		Défaillance organisationnelle				<ul style="list-style-type: none"> * Formation du personnel * Consignes de sécurité affichées 		

4 SYNTHESE DE L'APR

L'Analyse Préliminaire des Risques a pour objectif de présenter l'ensemble des scénarios d'accident susceptibles de se produire au niveau des installations étudiées. Elle tient compte des procédés, des produits et des quantités mis en jeu.

L'APR réalisée ci-avant a permis de mettre en évidence **l'absence de scénario devant faire l'objet de modélisation**, étant donné les mesures de maîtrise prévues par l'exploitant.

ANNEXE 13

NOTE DE CALCUL D9A

DIMENSIONNEMENT DES RETENTIONS EN EAU D'EXTINCTION

d'après le document technique D9A de l'INESC-FFSA-CNPP édition 08.2004.0 de août 2004

AFFAIRE: LE FOLL TP - POITIERS

Besoins pour la lutte extérieure		Résultat document D9 : (Besoins x 2 heures)	120
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou (besoins x durée théorique maxi de fonctionnement)	0
	Rideau d'eau	Besoins x 90 mn	0
	RIA	A négliger	0
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en gal. 15-25 mn)	0
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0
Volumes d'eau liés aux intempéries		10 l/m ² de surface de drainage	7
Présence de stock de liquides		20% du volume de liquides contenu dans la cellule	0
Volume total de liquides à mettre en rétention			127 m ³

ANNEXE 14

**DECISION DE NON SOUMISSION A ETUDE
D'IMPACT**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION NOUVELLE- AQUITAINE

Arrêté préfectoral portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE- AQUITAINE

Vu la directive 2014/52/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 modifiant la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le Code de l'environnement, notamment la section première du chapitre II du titre II du livre premier, et plus particulièrement ses articles L. 122-1, R. 122-2 et R. 122-3 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 12 janvier 2017, fixant le modèle du formulaire de la demande d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement ;

Vu la demande d'examen au cas par cas n° 2019-7667 relative à la demande d'implantation d'une centrale temporaire d'enrobage à chaud sur la commune de Poitiers (86), reçue complète le 9 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté du préfet de région du 27 mars 2018 portant délégation de signature à Mme Alice Anne MEDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

L'Agence Régionale de Santé ayant été consultée en date du 11 janvier 2019 ;

Considérant la nature du projet, qui consiste en l'implantation d'une centrale temporaire d'enrobage à chaud afin de produire environ 20 000 tonnes d'enrobés destinés à la réfection des chaussées de l'autoroute A10.

Étant précisé que la demande d'autorisation temporaire porte sur une durée de 6 mois, renouvelable une fois et que l'emprise du projet (centrale et stockage de granulats) couvre une surface d'environ 15 000 m² ;

Considérant que ce projet relève à ce titre de la rubrique n°1 a) du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement qui soumet à examen au cas par cas « les autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation » ;

Considérant la localisation du projet

- sur un terrain aménagé de 1,5 ha, à proximité de l'autoroute A10 et de son échangeur n°29,
- à environ 2 km du site Natura 2000 *Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois* (Directive Oiseaux),
- à environ 7 km du site Natura 2000 *Forêt de Moulière, landes du Pinail, bois du défens, du fou et de la roche de Bran*, (Directive Oiseaux),
- à environ 2 km de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II *Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois*,
- à environ 7 km de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II *Massif de moulière*,
- à environ 1 km de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I *Vallée des Buis* ;

Considérant que le projet relève d'une demande d'autorisation temporaire au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et que le projet entre dans le champ de l'autorisation environnementale en application de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement, comprenant notamment une étude d'incidence environnementale prévue par l'article R181-14 ;

Considérant que, selon les données fournies par le porteur de projet, le projet s'inscrit sur une parcelle artificialisée, ayant déjà servi à ce type d'activité et dont la procédure de cessation d'activité de l'exploitant précédent est close ;

Considérant qu'une aire étanche de 700 m² sera réalisée sous le parc à liant afin d'assurer la rétention en cas de fuite ;

Considérant que les eaux pluviales ruisselant sur le site seront collectées dans un bassin de rétention étanche de 150 m³ puis traitées par un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le réseau de fossés et bassins d'infiltration de l'A10 ;

Considérant que le trafic généré est estimé à environ 30 camions/jour ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage à maintenir les émissions de polluants atmosphériques gazeux en deçà des valeurs réglementaires ;

Considérant qu'il appartient au pétitionnaire de prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir un éventuel risque de pollution en phase de chantier ;

Considérant qu'il ne ressort pas des éléments fournis par le pétitionnaire et des connaissances disponibles à ce stade, compte tenu des réglementations spécifiques encadrant son autorisation, que le projet soit susceptible d'impact notable sur l'environnement au titre de l'annexe II de la directive 2014/52 UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ;

Arrête :

Article 1^{er} :

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement le projet d'implantation d'une centrale temporaire d'enrobage à chaud sur la commune de Poitiers (86), **n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact.**

Article 2 :

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur les sites Internet de la préfecture de région et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle – Aquitaine.

À Bordeaux, le 11 février 2019

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le Chef de la Mission
Evaluation Environnementale
L'adjointe au Chef de la MEE

Michaële LE SAOUT

Voies et délais de recours

1- décision imposant la réalisation d'une étude d'impact

Recours administratif préalable obligatoire, sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux :

à adresser à Monsieur le préfet de la région Nouvelle - Aquitaine

(Formé dans le délai de deux mois suivant la mise en ligne de la décision)

Recours gracieux, hiérarchique et contentieux, dans les conditions de droit commun, ci-après.

2- décision dispensant le projet d'étude d'impact

Recours gracieux :

à adresser à Monsieur le préfet de la région Nouvelle - Aquitaine

(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours hiérarchique :

Monsieur le ministre d'État de la Transition Écologique et Solidaire

(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours contentieux :

à adresser au Tribunal administratif

(Délai de deux mois à compter de la notification/publication de la décision ou bien de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique).